PRÉFET
DE LA VENDÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays des Achards

PAYS DES ACHARDS
chaque jour à vos côtés

JUILLET 2021

ENTRE

- **La communauté de communes du Pays des Achards**
  Représentée par son Président, M. Patrice PAGEAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 juillet 2021,
  Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

- **L'État,**
  Représenté par M. Benoît BROCART, Préfet du département de la Vendée,
  Ci-après désigné par « l'État » ;

- **Le Conseil Régional des Pays de la Loire,**
  Représenté par Madame Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire,

  Et

- **Le Conseil Départemental de la Vendée,**
  Représenté par M. Alain LEBOEUF, Président du Conseil Départemental de la Vendée,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de communes du Pays des Achards

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la CC du Pays des Achards, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- Contrat de ruralité (Etat) : 2017 – 2020
- Contrat Territoires Région : prolongé jusqu'au 30 septembre 2021
- Contrat Vendée Territoires : prolongé jusqu'au 15 janvier 2021
- Contrat Local de Santé en co-construction avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral
- Programme d'appui petites villes de demain passé avec la commune des Achards et la Communauté de Communes du Pays des Achards

Le CRTE reprend également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de la CC du Pays des Achards, ainsi que le programme territoire d'industrie et l'agenda rural.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années.

La CC du Pays des Achards a souhaité s'engager dans cette démarche.

Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe du CRTE. Il s'appuie sur les diagnostics récemment approuvés du PCAET, du PLUiH, le Plan d'Orientation et d'Actions du PLH et le portrait du Pays des Achards édité en 2021 par les Services de l'Etat.

Article 1er - Objet du CRTE de la CC du Pays des Achards (CCPA)

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la CCPA autour de projets concrets.

Article 2 – Stratégies du territoire

2.1 Stratégie de transition écologique

Le Pays des Achards est engagé dans sa transition écologique. Le PCAET, adopté le 28 janvier 2021, constitue désormais le fil vert du projet de territoire intercommunal 2021-2026. Il se décline en 20 fiches actions très opérationnelles pour limiter notre empreinte carbone et vise les axes suivants :

*- **La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un PLUiH** en vigueur depuis le 26 février 2020, qui prône la densification et le renouvellement urbain, maîtrise les extensions urbaines aux stricts besoins, encourage les énergies renouvelables, préserve les secteurs agricoles et naturels et conduit à une gestion intégrée des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement.*

*- **L'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial** visant à alimenter les cantines en produits bio et/ou locaux. La CCPA soutient également dans son PLUiH, les installations en maraichage et élevages extensifs.*

*- **Le développement des mobilités douces, marqué par l'adoption d'un schéma directeur cyclable** (aménagement de pistes cyclables, prime à l'achat de vélos, location de vélos) et **la prise de compétence mobilités,** avec en perspective de nombreuses actions pour encourager **les mobilités actives et le co-voiturage.***

*- **La sensibilisation du jeune public au réchauffement climatique et aux actions éco-citoyennes, par un programme d'animation dans certaines écoles primaires partenaires.***

*- **La rénovation énergétique des bâtiments,** axée à la fois sur **la création d'un Guichet de l'Habitat** pour la rénovation du parc privé de logements et un programme ambitieux de **rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux.***

*- **Le développement de l'économie circulaire,** en travaillant de concert avec les chambres consulaires et les associations d'artisans, d'entreprises et de commerçants dans le but de valoriser la promotion des savoir-faire locaux.*

*- **la poursuite de l'installation de la fibre,** en partenariat avec Vendée Numérique, pour garantir un haut niveau de débit internet sur l'ensemble du territoire (labellisé 5 @) **et assurer de bonnes conditions pour le développement du télétravail.***

*- **La promotion des énergies renouvelables, en s'associant avec Vendée Energie**, pour développer plusieurs projets photovoltaïques, éoliens soutenus par les communes et en lien étroit avec les agriculteurs une unité de méthanisation. Le PLUiH invite également à intégrer l'énergie solaire et photovoltaïque autant que possible dans les projets.*

*- **La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau,** en engageant une étude-action pour élaborer un schéma directeur intercommunal de **gestion des eaux pluviales,** par l'adoption d'une **charte forestière** à l'échelle du SCOT, incluant la valorisation des haies et du bois énergie ou encore par **la préservation des cours d'eau** dans le cadre de la compétence GEMAPI.*

2.2 Stratégie de développement économique

Le Pays des Achards est, par tradition et expérience, **une terre d'entreprises et d'initiatives.** Promoteur d'une zone d'activités intercommunale de 200 Ha basée aux Achards, de part et d'autre de la RN 160, il vise avec l'appui des nombreuses entreprises fédérées au sein d'Achard Entreprises, à **faciliter le développement et l'installation de nouvelles entreprises.** Ce sont ainsi **plus de 3500 emplois** pourvus sur le pôle central des Achards, auxquels il convient d'ajouter ceux créés dans les zones intercommunales de St Julien des Landes, Beaulieu sous La Roche, Ste Flaive des Loups, St Georges de Pointindoux et Nieul le Dolent. Ce dynamisme industriel et artisanal contribue à l'arrivée de **nouveaux habitants** et au **développement des commerces et services.** Néanmoins, des points de vigilance apparaissent notamment en matière de consommation foncière et ce, malgré une préoccupation constante de densification. Le manque de logements et l'adaptation des équipements publics et des services sont aussi des enjeux importants de ce mandat. Pour la CCPA, l'enjeu de la transition écologique est aujourd'hui de permettre à nos entreprises de poursuivre leur développement, générer de nouveaux emplois, en particulier dans les services, tout en préservant l'activité agricole. Les cœurs de bourgs sont également devenus une cible à valoriser pour **faciliter les installations de commerces de proximité.** Enfin, le Pays des Achards, avec son **office de tourisme intercommunal et son service culturel,** cherche à mettre en réseau les hébergeurs touristiques et prestataires autour d'une offre structurée, diversifiée et d'envergure mêlant nature, gastronomie et culture.

2.3 Stratégie de cohésion du territoire

Cette terre d'accueil de nouveaux habitants, que constitue l'arrière-pays côtier, doit aujourd'hui faire face à une demande foncière ultra-dynamique. **Cela passe en particulier par de nouvelles formes urbaines dans les quartiers en expansion et par la réappropriation des parties agglomérées en vue de développer un urbanisme de qualité,** proposant une grande diversité de logements adaptés à tous les âges, des espaces collectifs de rencontres et d'oxygénation, où la pratique des mobilités actives seront largement facilitées.

Dans cette perspective, le Pays des Achards entend donc transformer l'essai engagé avec le PLUiH, en menant **une politique d'acquisition foncière dans les centres-villes et**

centre-bourgs pour les adapter aux nouveaux enjeux de l'aménagement durable. Ces opérations, qui ont pour objectif de répondre à la demande croissante en logements, créeront de nouvelles centralités, dans une approche 0 artificialisation des sols, intégrant commerces, services et espaces publics collectifs, tout en privilégiant les mobilités actives.

Trois grandes orientations viennent ainsi structurer sur six ans la politique de l'habitat :

1) Le maintien d'une offre en logements attractive : 205 nouveaux logements par an pour accompagner la dynamique démographique du territoire (+2.1%/an).

2) L'accueil de nouveaux habitants aux profils diversifiés, en renforçant la mixité sociale et générationnelle notamment (Intégration de 20% de logements sociaux dans les nouvelles opérations du pôle central des ACHARDS, 17% sur les pôles secondaires et 15% sur les communes rurales).

3) Et enfin, le développement d'un parc de logements respectueux de l'environnement et de l'identité des Achards. Un guichet de l'habitat a été ouvert en mai 2020, avec l'appui d'une OPAH et d'une PTRE, visant à la sobriété énergétique des logements.

Article 3 – Priorités d'action et mise en oeuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la CCPA sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

Action n° 1 : *Développer les mobilités au sein du territoire*

1) Développer la part modale du vélo grâce au Plan vélo 2021-2030
Indicateurs : nombre de kms de cheminements cyclables réalisés, nombre de vélos achetés et loués, actions d'animation

2) Diminuer l'autosolisme
Indicateurs : fréquentation des parkings de co-voiturage, pratique du co-voiturage

3) Favoriser les déplacements multi-modaux
Indicateurs : nombre d'usagers des TER, fréquentation des parkings de co-voiturage, pratique du co-voiturage, usage du vélo et d'un autre transport

4) Aménagement de liaisons douces au sein des zones agglomérées des bourgs
Indicateur : km aménagés chaque année

Action n° 2 : *Un territoire engagé pour un urbanisme durable*

1) Réalisation d'une étude stratégique de renouvellement urbain sur l'ensemble des enveloppes urbaines des 9 communes
Indicateur : réalisation effective de l'étude

2) Mise en place d'une politique foncière
Indicateur : définition d'objectifs, d'actions et bilan annuel

3) Expérimentation de la réfection du réseau routier intercommunal par des techniques plus respectueuses de l'environnement (revêtements bio-sourcés et/ou tapis enrobé à froid (pose en dessous de 50°c).
Indicateur : travaux réalisés et bilan annuel

Action n° 3 : *Préserver et valoriser notre biodiversité*

1) Etude-action pour l'élaboration d'un schéma intercommunal de gestion des eaux pluviales
Indicateur : schéma adopté

2) Préserver et valoriser nos haies bocagères (paysages et bois énergie)
Indicateurs : mise en place d'un partenariat avec les agriculteurs, km de haies entretenues/an

Action n° 4 : *Economiser l'énergie et développer les énergies renouvelables*

1) Programme de rénovation des bâtiments communautaires avec le Sydev (2021-2026)
Indicateurs : bilan annuel des bâtiments rénovés et kWh non consommés

2) Guichet de l'Habitat (2020-2023) : Rénovation énergétique du parc privé
Indicateur : nombre de logements rénovés par an

3) Programme de développement des énergies renouvelables avec Vendée Energie (2021-2026)
Indicateur : bilan annuel état d'avancement des projets

Action n° 5 : *Promouvoir et diversifier l'agriculture*

1) Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial
   Indicateurs : bilan annuel marché de denrées locales cantines scolaires, évolution du nombre de producteurs locaux
2) Soutien au développement des projets agri-touristiques
   Indicateur : évolution du nombre de sites

Action n° 6 : *Préserver en quantité et qualité notre ressource en eau*

1) Programme pluri-annuel d'investissements en assainissement collectif
   Indicateurs : bilan annuel des travaux réalisés et qualité de l'eau en sortie de stations

2) Etude-action pour l'élaboration du Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales
   Indicateur : Réalisation du schéma directeur

3) Programme pluri-annuel de protection, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau (GEMAPI)
   Indicateurs : bilan annuel des travaux réalisés, qualité de l'eau des rivières et cours d'eau

4) Soutien financier au développement des mises aux normes ANC
   Indicateur : évolution du nombre d'installations non conformes

Action n° 7 : *Soutenir l'économie circulaire*

1) Mise en place d'une campagne de promotion zéro déchets (2021-2026)
   Indicateurs : bilan annuel des actions réalisés et des acteurs sensibilisés

2) Autres actions en cours de réflexion
   Indicateur :

Action n° 8 : *Améliorer et développer le parc de logements*

1) Mise en œuvre du PLH approuvé le 26 février 2020 (2020-2026)
   Indicateur : bilan annuel du PLH

2) Rénovation de 200 logements privés par an avec le Guichet de l'Habitat (OPAH-PTRE)
   Indicateur : nombre de logements rénovés par an

3) Mise en place du permis de louer, pour garantir des conditions décentes d'habitat
   Indicateur : nombre de logements rénovés par an, suite à un refus de permis de louer

4) Poursuite du programme Eco-pass avec le Conseil Départemental
Indicateur : nombre de logements rénovés par an par rapport aux objectifs

5) Développement du parc de logements publics avec quotas minimums dans chaque opération
Indicateurs : nombre de logements construits par an

Action n° 9 : *Prévenir les risques*

1) Inventaire des besoins en moyens de défense contre l'incendie dans les hameaux isolés
Indicateur : Réalisation de l'étude

Action n° 10 : *Garantir le haut débit numérique*

1) Poursuite du programme de déploiement de la fibre avec Vendée Numérique
Indicateur : évolution de la superficie du territoire desservie

Action n° 11 : *Restructurer les équipements scolaires et périscolaires*

1) Réhabiliter et redimensionner les bâtiments scolaires pour répondre aux enjeux de la transition écologique et de la croissance démographique
Indicateur : bilan annuel des travaux réalisés

2) Construction de la cuisine centrale intercommunale (1500 repas/jour - 2024-2025) et projet alimentaire en circuits courts
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet

3) Rénovation, agrandissement et construction de certaines salles à manger
Indicateur : bilan des travaux réalisés

4) Réflexion stratégique sur l'extension/réhabilitation ou la construction du centre de loisirs Les OUISTITIS à Beaulieu sous La Roche
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet

Action n° 12 : *Intégrer la jeunesse au cœur du projet de territoire*

1) Développer l'esprit citoyen et responsable dans les animations jeunesse (animations / sports)
Indicateur : nombre d'actions conduites par an

2) Développer l'accueil de stagiaires sportifs, notamment pour les préparations de diplôme d'éducateur sportif /maitre-nageur.
Indicateur : nombre d'actions conduites par an

3) Dans le cadre de la prise de compétence « Prévention Routière », la Communauté de Communes contribue à la mise en place du plan « savoir rouler », notamment à travers ses interventions en milieu scolaire
Indicateur : nombre d'actions conduites par an

Action n° 13 : *Favoriser la pratique du sport*

1) Réalisation de l'éco-système vélo (pistes cyclables reliant les communes, aide à l'achat d'un vélo, location de vélos longue durée), à partir du Schéma Directeur Cyclable de la CCPA
Indicateurs : bilan annuel des actions conduites (linéaire réalisé, vélos subventionnés, nombre de vélos loués, évolutions des compteurs de passage...)

2) Labellisation Terre de Jeux en cours, en partenariat avec le CDOS Vendée et le Conseil Départemental 85.
Indicateur : labellisation effective

3) Développement des activités sportives dans les écoles primaires du territoire. Au-delà du premier cycle d'enseignement « savoir nager » inscrit au programme scolaire, dont profitent également les enfants des 2 collèges, ceux du primaire vont bénéficier, à la rentrée 2021, d'un éducateur sportif de la communauté de communes sur 3 cycles de 8 séances d'EPS
Indicateur : nombres d'enfants bénéficiaires par an et disciplines enseignées

4) Aménagement d'un plateau d'athlétisme pour les écoles et collèges du Pays des Achards
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet

5) Construction d'un gymnase à Saint Georges de Pointindoux, pour un usage à la fois communal et intercommunal (en fonction des pratiques associatives)
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet

Action n° 14 : *Favoriser le dynamisme économique et développer l'emploi*

1) Extension de la zone d'activités intercommunale sur 7 Ha, le long de la 2x2 voies, pour répondre aux nombreuses demandes des entreprises (2022)
Indicateur : réalisation des travaux

2) Aménagement d'une nouvelle zone d'activités intercommunale sur 6.5 Ha, au nord de la 2x2 voies, côté la Mothe Achard, suite à l'abandon d'un secteur AUe de 12 Ha au sud de la zone d'activités intercommunales, côté La Chapelle-Achard
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet et réalisation des travaux

3) Réflexion stratégique d'aménagement autour de la 2x2 voies pour le développement à moyen terme de la zone d'activités intercommunale des Achards
Indicateur : réalisation de l'étude

Action n° 15 : *Développer l'offre culturelle et valoriser le patrimoine*

1) Etude-action pour la création d'un évènementiel annuel à l'échelle intercommunale
Indicateurs : réalisation de l'étude et création de l'évènement, évaluation de l'évènement

2) Rénovation du patrimoine religieux des communes, développement de locaux culturels à St Julien-des-Landes et Ste Flaive des Loups, rénovation de la Cour des Arts à Beaulieu-sous-La Roche
Indicateur : bilan annuel des études et travaux réalisés

Action n° 16 : *Développer une stratégie touristique particulière au Pays des Achards*

1) Définition d'une stratégie d'action touristique avec les acteurs du tourisme permettant d'identifier les particularités et les savoir-faire du Pays des Achards dans l'arrière-pays côtier. Plusieurs secteurs d'activités seront développés :
    a. Accueil et loisirs autour du lac du Jaunay,
    b. Tourisme d'affaires,
    c. Promotion de l'agri-tourisme, de l'accueil rural et des produits locaux.

    Indicateurs : bilan annuel des actions menées publiques / privées, évolution du nombre de prestataires concernés

2) Valorisation du village de vacances des Ouches à Martinet
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet

Action n° 17 : *Préserver et organiser l'offre de services publics*

1) Etude-action pour la mise en place d'une maison France Service itinérante dans les 9 communes du Pays des Achards (locaux Mairie), avec son siège aux Achards.
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet et ouverture de nouveaux services aux usagers

2) Etude de faisabilité pour la rénovation ou la reconstruction de l'EHPAD de Nieul-le Dolent
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet

3) Opération de revitalisation urbaine à Martinet entre le Presbytère et l'ancienne maison de retraite, visant à créer de nouveaux logements, des locaux commerciaux et de services, valoriser l'usage des deux anciens bâtiments (la maison de retraite appartient

toujours au Diocèse de Luçon) et organiser l'espace entre eux (gestion du carrefour et place de l'église)
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet et ouverture de nouveaux services

4) Etude de valorisation de l'ancienne épicerie de la Chapelle-Hermier, pour un usage mutualisé (commerces, services, tiers-lieux, permanences médicales…)
Indicateur : bilan annuel d'avancée du projet et ouverture de nouveaux services

Action n° 18 : *Maintenir, diversifier et développer l'offre de services de santé*

1) Elaboration d'un Contrat Local de Santé avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral
Indicateur : finalisation, signature et mise en œuvre du plan d'action

L'ensemble de ces 17 actions constitue les projets structurants du territoire pour conduire sa transformation à moyen et long terme. Ces actions sont déclinées en projets communaux ou intercommunaux (cf annexe Projet de Territoire), à définir, organiser, prioriser sur les cinq années à venir, pour préparer le Pays des Achards résilient de 2026.

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État et le cas échéant, les autres partenaires, pour chacun d'eux.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancées par l'État (annexe 4).

5.2. La Communauté de Communes du Pays des Achards (CCPA)

En signant ce CRTE, la CCPA assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

En étroite concertation avec le Directeur Général des Services de la CCPA, le Responsable du Pôle Aménagement sera référent du pilotage du CRTE et l'interlocuteur des services de l'État, pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation

notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4. La Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région Pays de la Loire apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

5.5. Le Conseil Départemental de la Vendée

Le Conseil départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la CCPA mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président de la CCPA ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la CCPA.
Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 27 juillet 2021

Pour le préfet de la Vendée
Le sous-préfet

Johann MOUGENOT

Le Président de la CCPA

Patrice PAGEAUD

La Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire

Christelle MORANÇAIS

Le Président du Conseil Départemental de la Vendée

Alain LEBOEUF

Signé le 27 juillet 2021

En présence de M. Armel PECHEUL

Représentant la Présidente du
Conseil Régional des Pays de la Loire

Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Avenant de programmation

Annexe 4 – Annexe financière

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Cf diagnostics du PLUiH et du PCAET du Pays des Achards
ci-joints en annexe

Annexe 3 – Avenant de programmation

Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique passé entre l'État, La Région Pays de La Loire, le Département de la Vendée et la CC du Pays des Achards

A rédiger ultérieurement

Annexe 4 – Annexe financière

Avenant de financement annuel
Contrat territorial de relance et de transition écologique

ANNEXE 20... (millésime)

ENTRE

- **La communauté de communes du Pays des Achards**
  Représentée par son Président, M. Patrice PAGEAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 juillet 2021,
  Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

- **L'État,**
  Représenté par M. Benoît BROCART, Préfet du département de la Vendée,
  Ci-après désigné par « l'État » ;

- **Le Conseil Régional des Pays de la Loire,**
  Représenté par Madame Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire,

  Et

- **Le Conseil Départemental de la Vendée,**
  Représenté par M. Alain LEBOEUF, Président du Conseil Départemental de la Vendée,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de communes du Pays des Achards

dénommés les parties prenantes.

Préambule

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

Le contrat territorial de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que défini par la CCPA.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

VU le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le .....2020 avec la CCPA,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202... sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

ARTICLE 2 : Suivi

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

Pour le préfet de la Vendée
Le sous-préfet

Le Président de la CCPA

Le Pré

Johann MOUGENOT

Patrice PAGEAUD

Pat

La Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire

Le Président du Conseil Départemental de la Vendée

Christelle MORANÇAIS

Alain LEBOEUF

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

Cf article 3 de la convention

* Pour chaque projet avoir un indicateur précisant le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'État + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.

Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le
ID : 085-248500530-20210129-RGLT_21_091_023-DE

PROJET DE TERRITOIRE

2020 - 2026

PAYS DES ACHARDS
chaque jour à vos côtés

THEMATIQUE TRANSITION ECOLOGIQUE

Intégrer la transition écologique au cœur de nos actions

- Mettre en œuvre les actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément au calendrier fixé ;
- Intégrer le développement durable dans chaque projet de la communauté de communes (dès 2021)
- Se donner les moyens financiers en mettant en place un fonds de concours dédié (2022) ;

THEMATIQUE MOBILITES

Organiser et faciliter les mobilités

- Inclure la compétence « organisation de la mobilité » dans les statuts de la communauté de communes (2021) ;
- Mettre en œuvre le plan vélo à partir de 2021 ;
- Développer la pratique du co-voiturage ;
- Accompagner le développement des solutions de transports solidaires, transports à la demande ;
- Promouvoir le recours aux différentes modalités de transports ;

THEMATIQUE COHESION ET SOLIDARITE DU TERRITOIRE

Consolider les compétences existantes et poursuivre la mutualisation des moyens

- Enfance – Jeunesse :
  - Harmoniser et améliorer les services à destination des 0 – 18 ans (restauration scolaire, sport, civisme…)
  - Optimiser l'exercice partagé de la compétence à partir d'un bilan sur les procédures et le rôle des acteurs du territoire (2021)
- S'accorder sur un nouveau pacte financier et fiscal (2021) ;
- Etudier les mutualisations de moyens humains et techniques dans différents domaines (administratif, technique…) en veillant à maintenir un service de proximité ;

THEMATIQUE ACTION ECONOMIQUE

Accompagner le développement harmonieux du territoire

- Accompagner les mutations agricoles par la mise en œuvre d'une politique foncière et la création d'un groupe de travail avec les agriculteurs (2021) ;
- Poursuivre la politique de développement économique (industrie, commerces, artisanat, tertiaire) ;
- Promouvoir et développer l'économie touristique :
  - Elaborer une stratégie touristique
  - Référencer l'ensemble des acteurs
  - Etudier la création d'aménagements touristiques

THEMATIQUE VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

Faire du Pays des Achards un territoire où il fait bon vivre ensemble

- Structurer la politique culturelle du Pays des Achards ;
- Favoriser l'offre d'habitat en intégrant la mixité sociale ;
  - Accompagner les communes pour développer l'offre locative
  - Mettre en œuvre le volet Habitat du PLUiH
- Veiller à la sécurité des habitants, en étudiant notamment la création d'un service mutualisé de police intercommunale ;
- Etudier l'action médico-sociale intercommunale :
  - Harmoniser l'action sociale en étudiant la création d'un CIAS (à partir de 2022)
  - Identifier l'offre médicale, la soutenir et la répartir

THEMATIQUE IDENTITE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Développer l'identité et l'attractivité du territoire par une communication renforcée

- Définir une stratégie de communication visant à servir les objectifs du projet de territoire en s'adaptant aux différentes cibles (population, monde économique, élus, extra-territorial…) ;
- Mettre en valeur les forces du territoire.

PAYS DES ACHARDS
chaque jour à vos côtés

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PROJET DE TERRITOIRE
Approche exhaustive par enjeux et projets

Annexe 2

Juillet 2021

MOBILITÉ

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Développer les mobilités du quotidien et vers l'emploi
- Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme : mobilités actives, co-voiturage et transports en commun
- Développer la mobilité décarbonée : flotte publique, déploiement de bornes de recharge électriques sur le territoire
- Concevoir la ville des « courtes distances » (en 15 minutes de marche ou de vélo de leur domicile les habitants sont en mesure d'accéder à la plupart de leurs besoins)

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Forte part modale de la voiture individuelle (91%) -> objectif : diminuer cette part modale au profit des modes actifs :

1) Développer la part modale du vélo grâce au Plan vélo 2021-2030 (validé en décembre 2020 – réalisé grâce à l'AAP vélo et territoires) :

- Investissement annuel pour la réalisation d'infrastructures maillage intercommunal et communal (via un fonds de concours. Environ 700 000€/an
- Développer le stationnement vélo : 112 000€ - 50 000€ en 2021, puis le solde les années suivantes
- Aménagement cyclable entre les deux bourgs des Achards comprenant la liaison de la gare SNCF à la ZA des Achards. Coût global du projet estimé à 1.2 M€. lauréat de l'AAP continuités cyclables.
- Service de location longue durée : investissement 45 000€ + 7 000€/an de fonctionnement – projet 2022. Candidature à l'AMI solution innovantes pour la mobilité dans les territoires (juin 2021)
- Développer l'écomobilité scolaire : savoir rouler à vélo, formation des scolaires existante depuis les années 1990.
- Communication
- Aide à l'achat : bonus vélo. 15 000€/an. Neuf ou occasion, vélo traditionnel, VAE ou vélo cargo.
- Travail sur l'intégration de cheminements doux sur la voirie existante et la création de nouvelles voiries dans la zone d'activité.

2) Diminuer l'autosolisme :

- Mise en place d'une aire de covoiturage par commune dès 2014
- Développement du covoiturage : animation, création d 'une communauté de covoitureurs, réflexion à l'échelle des ZA du territoire
- Mise en place de l'autostop organisé (2022-2023 ?)

3) Favoriser les déplacement multi-modaux

- Aménagement du parking sud de la gare SNCF de La Mothe-Achard

- Réflexion sur l'intégration de cheminements doux sur la voirie existante et la création de nouvelles voiries dans la ZA des Achards.

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Saint-Julien-des-Landes :

- Maillage de la commune (centre-bourg) avec des liaisons douces : Création et rénovation d'aménagements pour les mobilités douces/actives (Estimation 120 000€ ; échéance 2022)

- La Chapelle-Hermier :
    - Aménagements de liaisons douces : Création et rénovation de liaisons douces dans le bourg pour connecter les équipements de la commune entre eux. (échéance 2021)

AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Renforcer la gestion économe des espaces : développer l'habitat et les activités sans artificialiser les espaces naturels agricoles et forestiers (zéro artificialisation nette- ZAN 2019) cf Charte GEE 2013 et CDPENAF
- Approfondir les réflexions sur les formes urbaines durables, innovantes et résilientes aux risques, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme
- Densifier et reconstruire la ville sur la ville en privilégiant la reconversion des friches et la réhabilitation du bâti ou la restructuration d'îlots
- Redynamiser les centralités et leurs commerces
- Développer un aménagement intégrateur reliant l'habitat, les commerces et services.
- Limiter le développement commercial en périphérie
- Optimiser l'aménagement des parcs d'activités économiques, requalifier les zones d'activités les plus anciennes

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Schéma de Cohérence Intercommunale approuvé le 31 janvier 2019.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comprenant un volet Habitat approuvé le 26 février 2020.
- Convention Petites Villes de Demain signée le 16 avril 2021 entre la Communauté de communes du Pays des Achards, la commune des Achards et l'État.

- Réalisation d'une étude stratégique de renouvellement urbain sur l'ensemble des enveloppes urbaines des 9 communes (zéro artificialisation des sols), afin de déterminer les secteurs à forts enjeux urbains, les secteurs en mutation et d'actualiser les dents creuses. Cette étude permettra de dégager un référentiel foncier sur l'enveloppe urbaine de l'ensemble des communes de la CC. L'objectif est d'identifier le potentiel bâti et foncier à acquérir en centre-bourg pour de futurs aménagements urbains.
- Réflexion sur la mise en place d'outils de gestion du foncier et plus largement d'une politique foncière.

- En complément de l'approche foncière, réalisation d'une étude de valorisation urbaine des centres bourgs pour l'ensemble des 9 communes (actualisation de celle existante pour St Julien des Landes).

- Expérimentation de la réfection du réseau routier intercommunal par des techniques plus respectueuses de l'environnement. Revêtement bio sourcé et/ou tapis enrobé à froid (pose en dessous de 50°c).

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Les Achards :
    - Restructuration urbaine de l'îlot Charruyeau à La Chapelle-Achard (échéance 2021 et suivantes)
    - Restructuration urbaine de l'îlot BUTON au cœur du bourg de La Mothe-Achard (échéance 2022 et suivantes)
    - Étude urbaine globale des deux bourgs de la commune : Réflexion globale sur l'aménagement des deux polarités de la commune (enjeux liés aux commerces, mobilité, logements, aménagements routiers, aménagements paysagers, économie du foncier) (échéance 2021)

- Aménagement urbain des bourgs de La Chapelle-Achard et de la Mothe-Achard : Aménagements des deux bourgs suite aux préconisations de l'étude. (échéance 2023)
- Aménagement urbain de la rue Napoléon : Réalisation d'un aménagement urbain qualitatif de l'entrée et sortie de ville. (échéance 2023)
- Espace commercial de la Chapelle-Achard : Réflexion sur les possibilités foncières offertes pour l'aménagement de locaux communaux destinés à la location pour commerces et services. (échéance 2022)
- Création d'une nouvelle liaison routière entre les quartiers de La Mothe-Achard et de la Chapelle-Achard : Dans un souci de fédérer les deux bourgs de la commune, le rapprochement physique par un aménagement routier est à prévoir. (échéance 2023)
- Aménagement du site des mares : Aménagement complet de ce site paysager pour une multitude d'usages (Jardins familiaux, jeux, activités culturelles et pédagogiques, aire de camping-car). (échéance 2023)

- Beaulieu-Sous-la-Roche :
  - Aménagement rue de Nantes : Travaux d'aménagement paysager et sécuritaire (dont piste cyclable) (Estimation 840 000€ ; subventions 75 000 € ; échéance 2022)
  - Étude d'aménagement urbain : Optimisation de l'espace et densification de l'habitat (Estimation 30 000€ ; échéance 2022)
  - Renouvellement urbain - îlot du Commerce : Démolition des bâtiments actuels, construction commerces et habitations et aménagement des espaces publics (Estimation 1 400 000€ ; subventions : 165 495 € ; 2024)
  - Aménagement de la rue du Jaunay : Travaux d'aménagements sécuritaires (Estimation : 100 000 € ; échéance 2024)
  - Réaffectation de l'ancien local supérette : Travaux de réaménagement en commerces, ateliers d'art et salle de réunion et rénovation énergétique (Estimation : 500 000€ ; échéance 2025)

- Nieul-le-Dolent :
  - Aménagement de voirie : Aménagement de la rue de la Martinière et de la rue Pompidou (échéance 2021-2022)
  - Pôle Lhotelier : Renouvellement urbain sous la forme d'un quartier de logements individuels et collectifs (échéance 2022)
  - Aménagement du champ de foire : Étude architecturale en cours (Estimation 800 000€ ; échéance 2022-2023)
  - Aménagement de voirie : Aménagement de la rue de Lattre de Tassigny (échéance : 2023 – 2024)
  - Aménagement de voirie : Aménagement de la rue Calleau (échéance 2025)

- Saint-Julien-des-Landes :
  - Projet de renouvellement urbain de l'îlot Resistub : Aménagements routiers/Création de commerces, services, para-médicaux/ Création de logements (échéance 2023)
  - Création d'une salle des fêtes avec aménagements extérieurs (Estimation 2 000 000 € ; échéance 2026)

- Sainte-Flaive-des-Loups :
  - Accompagnement de la dynamique commerciale du bourg : Construction d'une nouvelle pharmacie et création de locaux commerciaux dans le bourg (échéance 2022)
  - Étude urbaine globale du bourg : Réflexion globale sur l'aménagement du bourg (enjeux liés aux commerces, mobilité, logements, patrimoine architectural, aménagements paysagers) (échéance 2023)
  - Aménagement d'un bâtiment pour l'accueil d'associations : Installation de l'école de musique, du club du 3ème âge, de la MAM et autres associations dans un nouveau bâtiment. (échéance 2023)

- Le Girouard :
  - Étude urbaine globale du bourg : Réflexion globale sur l'aménagement du bourg. Réelle nécessité de connecter les équipements, commerces, services entre eux (échéance 2022 et suivantes)

- Réflexion sur les usages du bâtiment "Le commerce" (Bar, Hotel, Restaurant, épicerie et chambre de tourisme) : Études déjà réalisées par la CCI et un cabinet indépendant. Des erreurs de destination et d'agencement ne permettent pas l'usage initial prévu sur ce bâtiment. Une nouvelle réflexion est nécessaire (échéance 2021 et suivantes).
- Aménagement routier : L'installation d'un maraicher bio nécessite d'aménager une desserte routière pour permettre l'accès à l'exploitation maraichère. Lieu-dit La Petite Aufraire.

- Martinet :
  - Aménagement du site du Presbytère : Projet d'aménagement en centre-bourg, derrière l'église. (Projet de création de cellules commerciales, création de logements, aménagements urbains et paysagers). (Acquisition : 116 000 €, étude : 11 000 € ; échéance 2022 et suivantes)
  - Effacement de réseaux rue de l'Océan et travaux d'aménagements : Effacement des réseaux sur 300m (Estimation : 279 563 € ; Subventions : 195 694 € ; échéance 2021)
  - Aménagement rue des moulins : Effacement des réseaux, réfection de la chaussée, aménagements piétons. (échéance 2023)
  - Création d'un giratoire entrée centre bourg, accès rue de l'Océan : Mise en place d'un giratoire dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau lotissement (échéance 2022)
  - Aménagements routiers et de mise en sécurité à la Florencière
  - Réhabilitation de l'ancienne maison de retraite : propriété du diocèse. Réflexion sur le devenir et les futurs usages du bâtiment (habitat adapté aux personnes situation de handicap et personnes âgées, logements sociaux, acquisition, promotion immobilière, MAM, bibliothèque, etc…)

- Saint-Georges-de-Pointindoux :
  - Aménagement de la rue des vieux métiers (Estimation : 100 000 € ; échéance 2022)
  - Aménagement de la rue du vieux moulin (Estimation : 100 000 € ; échéance 2022)
  - Acquisition d'une grange en centre-bourg et réflexion sur sa valorisation (échéance 2022 et suivantes)

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Développer les initiatives en faveur de la préservation des ressources, de la biodiversité et des paysages dans un contexte de réchauffement climatique
- Renforcer la gestion économe des espaces NAF (cf - aménagement)
- Renaturer les espaces urbains pour lutter contre les ilots de chaleurs, améliorer le cadre de vie et la gestion de l'écoulement de l'eau pluviale
- Préserver les « corridors écologiques »

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Projet 1000 arbres : Plantation de 1000 arbres/an sur le territoire.

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Saint-Georges-de-Pointindoux :
  - Aménagement d'une zone de loisirs : Lieux de promenades, parcours, recueil des eaux pluviales (échéance 2023)

ÉNERGIE

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Agir pour réduire les consommations énergétiques des principaux secteurs émetteurs de GES : rénovation du bâti (habitat, bâtiments publics), mobilité (cf orientations dédiées), secteur économique (cf aménagement commercial et économie circulaire).
- Innover sur l'efficacité énergétique : réseaux intelligents et basse consommation

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Plan Climat Air Énergie approuvé le 28 janvier 2021
- Programme de rénovation des bâtiments communautaires avec le Sydev (2021-2026)
- Guichet de l'Habitat (2020-2023) : Rénovation énergétique du parc privé.

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Pour l'ensemble des communes :
  - Construction d'ombrières photovoltaïques sur parkings existants dédiés (à partir de 2022)

- Beaulieu-Sous-la-Roche :
  - Rénovation de la salle du Mille Club (Estimation 30 000€)

- Nieul-le-Dolent :
  - Étude thermique de la mairie (échéance 2022)

- Saint-Julien-des-Landes :
  - Rénovation énergétique de la salle polyvalente : Réalisation d'un audit en cours par le Sydev (échéance 2023)

- La Chapelle-Hermier :
  - Rénovation de la salle polyvalente : Rénovation thermique et agencement de la salle polyvalente (Estimation : 419 873 € ; subventions : 324 936,43 € ; échéance 2023)

- Martinet :
  - Rénovation du salon de Coiffure : Rénovation de la façade et réflexion sur la mise en place d'un nouveau moyen de chauffage moins énergivore (Estimation : 17 363 € ; échéance 2021). En fonction des aides mobilisables, la Commune envisage la rénovation globale du bâtiment.

  - Installation de bornes de chargement pour véhicules électriques (échéance 2022)

AGRICULTURE

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Favoriser le maintien de l'élevage, en particulier l'élevage de ruminants qui pérennisent les surfaces en herbe et les haies.
- Favoriser les pratiques de captation du Co2 : réalisation de diagnostics, maintien des haies, agriculture de conservation des sols.
- Accompagner la transition environnementale des exploitations agricoles : agri écologie, bio, agriculture de conservation des sols, équipements plus vertueux (plus économe en eau, intrants).
- Encourager les circuits courts, de proximité, mise en place d'un PAT (projet alimentaire de territoire).

- Favoriser l'installation, en particulier en élevage de ruminants (le taux de remplacement des départs à la retraire est inférieur à 60% avec 30 % des exploitants de plus de 55 ans)

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Projet Alimentaire Territorial (PAT) : En cours d'élaboration. Il s'agit de développer l'alimentation durable et locale et soutenir les producteurs locaux.
- Développement de l'agritourisme via la stratégie touristique du Pays des Achards.

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Beaulieu-sous-La-Roche :
    - Appui de la Commune auprès d'un agriculteur pour la création d'un secteur de permaculture avec accueil de public (échéance 2022)

EAU

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Travailler et mettre en œuvre un plan d'actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et des sols
- Quantité : concilier les usages (eau potable, irrigation, activités de tourisme et de loisirs)
- Qualité : restaurer la continuité écologique des cours d'eau, lutter contre les pollutions en mettant en œuvre le PAOT

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Les Achards – rue Jolly – suppression trop plein (Estimation : 650 000€ ; travaux prévus 2022)
- Future station d'épuration (Estimation : 4 000 000€ ; travaux prévus 2023)
- Les Achards -Bassin tampon (Estimation : 400 000€ ; travaux prévus 2022-2023)
- Travaux de suppression des trop pleins sur diverses communes (Estimation : 1 500 000€ ; travaux prévus 2022-2023-2024)
- Etude diagnostic et zonage eau pluviale obligatoire avant 2026 (Estimation : 300 000€)
- Réhabilitation des réseaux EU (Estimation entre 400 000€ et 800 000€/an)
- GEMAPI – protection inondation – stade étude (montant inconnu à ce jour)
- GEMAPI – entretien des rivières et aménagement (Estimation : 210 000€ par an jusqu'en 2024)
- Programme de subvention ANC : possibilité de passer plus de dossiers à l'année

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Beaulieu-Sous-la-Roche :
    - Protection des berges de l'étang des Terrasses du Jaunay : Travaux de protection des berges après aménagement d'une partie de l'étang en zone humide (Estimation : 60 000 € ; échéance 2023)

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Agir pour réduire, recycler et valoriser les déchets : inciter au tri (redevance incitative)
- Favoriser une économie circulaire entre les acteurs du territoire
- Approvisionnement local de la restauration collective (cantines scolaires)

- Economie de la fonctionnalité

- **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Campagne de prévention sur la gestion des déchets (2021-2026) 1ETP sur cette campagne. Comment faire du zéro déchet à domicile. Sensibilisation auprès des commerçants.
- Réflexion en cours du service Prévention, collecte et traitement des déchets sur l'inscription des projets dans le cadre du CRTE.

- **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

LOGEMENT

- **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Répondre aux besoins en logement principal tout au long de la vie : diversité du parc (locatif /accession), typologie (petits logements, grands logements), offre sociale
- Développer un parc de logements moins consommateur d'espace et économe en énergie : construire plus de collectifs, densifier l'existant, lutter contre la vacance, rénover le bâti, répondre aux réglementations thermiques
- Lutter contre la précarité énergétique

- **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Définition d'un politique de l'habitat à travers le PLH approuvé le 26 février 2020
- Guichet de l'habitat : Amélioration de plus de 200 logements par an sur le sur le territoire. Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). Accompagnement technique et administratif gratuit pour les ménages.
- Aides financières de la Communauté de communes sur les thématiques suivantes (Rénovation énergétique, adaptation des logements, aides aux propriétaires bailleurs, résorption de l'habitat dégradé, aide à la création de logements locatifs meublés pour jeunes travailleurs)
- Adoption dans les règlements d'aides propres de la Communauté de communes d'une bonification lorsque les ménages font usage de matériaux bio-sourcés dans la rénovation de leur logement.
- Programme Eco-Pass en partenariat avec l'Adile depuis 2015 : Aide des primo-accédants pour de l'acquisition-rénovation dans le parc de logements anciens.
- Réflexion sur la mise en place d'un permis de louer en partenariat avec la commune des Achards (Lancement espéré en 2022)

- **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Beaulieu-Sous-la-Roche :
    - Rénovation d'une maison 3 rue de la Poste : Travaux d'aménagement (habitation et atelier d'artisan d'art) et de rénovation énergétique (Estimation : 80 000€ ; subvention 33 892.06 € ; échéance 2022)

RISQUES

- **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Prendre en compte les risques et mettre en place des mesures préventives pour en minimiser les effets
- Mettre en œuvre des stratégies de résilience et de sécurité permettant de s'adapter à l'incertitude des risques, et centrées sur la protection des populations et des écosystèmes les plus vulnérables (littoral, marais, milieux naturels)

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Martinet :
  - Sécurité Incendie, plan de prévention des risques : Mise en place de citernes souples sur plateforme pour les hameaux isolés. (échéance 2022)

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les Français, en faisant couvrir les zones blanches ou grises par les opérateurs de téléphonie.
- couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit (débit supérieur à 30 mégabits par seconde) d'ici 2022, en déployant notamment le réseau de fibre optique.

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Développement du très haut débit avec le FTTH (fibre à l'habitant) en convention de financement avec le SYDEV. (Budget estimatif de 1 215 800€ sur la période 2020 à 2024)

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

ÉDUCATION

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

Remettre la République au centre du village à travers diverses actions :
- Réduction de la fracture numérique en investissant dans les éléments indispensables composant l'école numérique
- Protection de l'espace scolaire
- Rénovation du bâti scolaire (la transition écologique justifie un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires)
- Restructuration du réseau d'écoles (développer les projets de regroupements pédagogiques afin d'éviter une dispersion de petites structures de trois classes ou moins)
- Rénovation et équipement des centres médico-scolaires

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

Pour le volet ÉCOLES :
- Beaulieu sous la Roche : projet de restructuration en cours de réflexion soit ajout d'une 6ème classe soit rénovation du pôle élémentaire
- Sainte Flaive des Loups (non programmé à ce jour): souhait de construire un pôle maternel (devis : 750 000 €)

- Nieul-le-Dolent (non programmé à ce jour) : souhait de réhabiliter le pôle maternel (estimatif : 150 000 €)

ACM (accueil collectif de mineurs) :
- Beaulieu Sous la Roche – accueil OUSTITIS : étude en cours d'une réhabilitation ou construction – Capacité d'accueil accueil trop petite.

Pour le volet RESTAURATION SCOLAIRE :
- 10 établissements gérés par la CCPA
- Projet de réhabiliter, quand cela est nécessaire les salles à manger (St Flaive des Loups, Les Achards-La Mothe Achard, St Georges de Pointindoux) ou créer une salle (St Julien des Landes) afin d'améliorer le confort des enfants et du personnel sur le temps méridien (volet acoustique notamment).
- Souhait d'améliorer l'équilibre alimentaire des repas avec un plan alimentaire commun. Faciliter l'approvisionnement de denrées locales via la création d'une cuisine intercommunale, dotée d'une plate-forme logistique.
- La cuisine intercommunale sera située à Saint-de-Georges-Pointindoux – capacité : 1500 repas/jour en liaison chaude. Réalisation pour 2024-2025. Cette cuisine alimentera, à terme 7 offices : Martinet, Saint Georges de Pointindoux, les Achards-La Mothe Achard et la Chapelle Achard, Girouard, La chapelle Hermier.

- **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

JEUNESSE

- **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

Déploiement du dispositif « 1 jeune 1 solution » dans le cadre du plan de France Relance, avec notamment pour objectif de développer l'emploi au sein du mouvement sportif, accompagner l'apprentissage dans le champ du sport.

- **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Accueil de quelques stagiaires au centre aquatique, notamment pour les préparations de diplôme d'éducateur sportif /maitre-nageur. La démarche trouve vite ses limites car la plupart demandent à être rémunérés, or la collectivité y consacre des moyens humains. Un partenariat avec Pole Emploi et/ou le Conseil Régional pour un stage rémunéré serait à rechercher.

- Développer l'esprit citoyen et responsable dans les animations jeunesse (animations / sports).

- **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

SPORTS

- **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

- Favoriser l'accès des enfants aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) et dans les secteurs carencés Promouvoir des équipements sportifs s'inscrivant dans une dynamique de transition écologique
- Plan Savoir Rouler à Vélo et du plan vélo (grâce au plan vélo annoncé en 2018, un fonds de 350 millions d'euros sur sept ans a été créé afin d'aider les collectivités territoriales à construire des pistes cyclables sûres et fiables. 100 M€ supplémentaires sont apportées dans le cadre du plan France Relance.)
- Labellisation Terre de Jeux (TdJ) pour la valorisation des équipements susceptibles d'accueillir des

équipes dans le cadre des JOP 2024 (comprend un plan de relance en matière de rénovation énergétique, un plan « aisance aquatique » un soutien à la professionnalisation du mouvement sportif

- **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Dans le cadre de la prise de compétence « Prévention Routière », la Communauté de Communes contribue à la mise en place du plan « savoir rouler », notamment à travers ses interventions en milieu scolaire
- "Eco-système vélo" en cours de déploiement à partir du Schéma Directeur cyclable (2020-2026)
- Labellisation Terre de Jeux en cours, en partenariat avec le CDOS Vendée et le Conseil Départemental 85.
- Réalisation d'un plateau d'athlétisme pour les scolaires. Réflexions en cours sur le site d'accueil de cet équipement.
- Depuis l'ouverture du centre aquatique, en 2014, tous les enfants du territoire, du CP au CM1, bénéficient d'un cycle de natation scolaire afin d'atteindre le « savoir nager » inscrit au programme. Les élèves des 2 collèges sont également accueillis.
- Par ailleurs, à partir de la rentrée 2021, tous les enfants du territoire des Achards, du CP au CM2, bénéficieront de l'apport d'un éducateur sportif de la communauté de communes, sur 3 cycles de 8 séances, en EPS. Cette collaboration permettra :
    - D'apporter une expertise technique complémentaire des compétences professionnelles de l'enseignant.
    - De favoriser l'accès et l'utilisation de certains équipements spécifiques (piscine, agrès…)
    - D'assurer le taux d'encadrement et la sécurité

L'organisation s'appuie sur les intervenants sportifs actuels et les éducateurs sportifs/maîtres-nageurs du centre aquatique, afin de mutualiser les compétences, moyens et transports.

- **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Les Achards
    - Création des vestiaires pour le club de Football (Estimation : 300 000€ ; subventions : 75 000€)

- Nieul-le-Dolent :
    - Création d'un équipement sportif : Création d'une salle de tennis dans un hall de Sport (échéance 2021-2022)

- Saint-Julien-des-Landes :
    - Création d'une tribune pour le club de Football (échéance 2024)
    - Création d'un Club House (espace de réception) (échéance 2024)

- Sainte-Flaive-des-Loups :
    - Salle de sport : Réaménagement et rénovation de la salle de basket (échéance 2023)

- Le Girouard :
    - Création d'un espace de loisirs : Création d'un espace de loisirs plein air, de sport (city stade) en centre-bourg pour créer du lien et de la cohésion sociale. (échéance : 2023)

- Martinet :
    - Rénovation de la salle de sport : Mise en conformité des porte d'accès et travaux de rénovation énergétique (Estimation 21 720 € ; subvention : 10 000 € ; échéance : 2021)

- Saint-Georges-de-Pointindoux :
    - Création d'un Gymnase : Gymnase scolaire ouvert à toutes les écoles de l'intercommunalité. Salle adaptée aux sports scolaires. (Estimation 1 600 000 € ; échéance : 2023). En fonction du projet retenu, certaines pratiques associatives sportives Intercommunales sont également susceptibles d'être accueillies.

EMPLOI

- **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

Mise en œuvre du CLEFOP sur son territoire d'intervention:
- le soutien aux entreprises du territoire de solution
- la mise en place d'action visant à corriger les impacts RH liés à la crise sanitaire
- le développement d'action de développement de l'emploi
- le développement d'actions d'orientation professionnelle visant à faciliter les liens école / entreprises

- **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Projet d'extension de 7 Ha de la zone d'activités actuelle pour répondre au dynamisme économique du territoire.
- Réflexion sur une étude stratégique d'aménagement et de développement de la zone d'activité.

- **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

CULTURE & PATRIMOINE

- **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

-Conventionnement ville et pays d'arts et d'histoire avec certaines collectivités
- Développement de l'éducation artistique et culturelle
- Territoire et lecture

- **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Réflexion en cours sur la création d'un événementiel annuel.

- **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Les Achards :
  - Réflexion en cours sur la rénovation des églises de la Mothe-Achard et de la Chapelle-Achard

- Beaulieu-Sous-la-Roche :
  - Rénovation du bâtiment Cour des arts ; Travaux de rénovation énergétique (appartement et ateliers d'artisans d'art) (Estimation : 170 000€ ; échéance 2022)
  - Rénovation des vitraux de l'Eglise : Travaux de consolidation des armatures des vitraux (Estimation 60 000 € ; échéance 2023)

- Nieul-le-Dolent :
  - Rénovation de l'église : Préservation et embellissement de l'intérieur de l'église. (échéance 2021-2022)

- Saint-Julien-des-Landes :
  - Création d'un pôle culturel : Le pôle culturel accueillera la bibliothèque, une école de musique et une école de peinture. Réflexion sur l'emplacement. (Estimation : 500 000 € ; échéance 2022)

- Rénovation de l'église (Estimation 2 400 000€ ; échéance 2024)

- Sainte-Flaive-des-Loups :
  - Salle socio-culturelle : Agrandissement de la salle socio-culturelle et aménagements scéniques (échéance 2022)

TOURISME

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Définition d'une stratégie touristique en cours. Parmi les enjeux identifiés : "Définir l'identité du territoire" "Développer la commune de BSLR comme une commune d'artisans d'arts" "Développement de l'agritourisme" (stratégie touristique définis d'ici la fin de l'année 2021)
- Réflexion en cours sur un projet d'un office de tourisme mobile autour du Jaunay
- Réflexion en cours sur la création d'un événementiel annuel

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- La Chapelle-Hermier :
  - Réhabilitation de liaisons douces touristiques : Chemin de Saint-Gilles (échéance 2024)

- Martinet :
  - Réhabilitation Camping Les Ouches du Jaunay : Développement de solutions d'hébergements et plan de rénovation énergétique sur les bâtiments existants (échéance : 2024)
  - Réalisation de cheminements piétons autour de l'espace de loisirs des Ouches (Estimation : 23 000 € ; échéance 2024)

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

– **Orientation stratégique pour toutes les intercommunalités :**

Renforcer l'accessibilité des services au public constitue un enjeu territorial majeur pour l'État.
Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public adopté en avril 2018 a fixé cinq axes de travail dont les territoires et ses acteurs se sont saisis: l'accès aux droits et à l'accompagnement social, l'accès à la santé et aux parcours de soins, l'accès aux parcours éducatifs, au sport et à la culture, l'accès à la mobilité, et l'accès au numérique

La mise en place du réseau France Services répond à la volonté de permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder à un bouquet de services élargi et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles pour effectuer ses démarches du quotidien.

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

- Etude-action sur la mise en place d'une maison France Service itinérante dans les 9 communes du Pays des Achards (locaux Mairie), avec son siège aux Achards. Sont notamment mis en avant le besoin d''accompagner la population dans les démarches administratives dématérialisées (cartes grises, cartes d'identité, déclarations fiscales, Ma Prime Rénov'...).

- Développement de différents portails à destination des usagers:
  - Portail informatique pour la gestion des déchets (facture, suivi levée, passage déchetterie) (Estimation :16 000€ ; Mise en ligne fin 2021)
  - Portail informatique Enfance jeunesse (facturation, réservation cantine et ALSH) (Estimation : 9 000€ ; Mise en ligne mai 2021)
  - Portail informatique OFFICE DU TOURISME, hébergement GREEN (Estimation : 24 000€ ; Mise en ligne 01/01/2022)
  - Portail informatique du réseau des bibliothèques (Estimatif : 10 000 € ; Mise en ligne 01/09/2021)
  - Portail informatique du centre Aquatique (réservation cours, recharge carte) (Estimatif 15 000€ ; échéance : Fin 2022)
  - Portail Gestion relation usager (Estimatif : 20 000€, échéance fin 2022)

- Dématérialisation de l'urbanisme (Saisine par voie électronique, Plat'AU)
(Estimatif : 40 000 € ; 01/01/2022)

- Mise en place de l'envoi de SMS en masse (alerte population, rappel rendez-vous…)
(échéance : 2023)

– **Orientation et projets spécifiques aux communes du Pays des Achards :**

- Nieul-le-Dolent :
  - Réflexion sur l'avenir de l'EHPAD : Rénovation de l'actuel EHPAD ou construction d'un nouvel EHPAD. (échéance 2025)

- La Chapelle-Hermier :
  - Rénovation de la mairie : Travaux d'extension et de mises aux normes "accessibilité" de la mairie (Estimation : 245 705 € ; subventions : 176 181 ; échéance 2023)
  - Mutualisation d'un local pour plusieurs services et/ou commerces : Réflexion sur le devenir de l'ancienne épicerie. Projet de tiers-lieux et de permanences médicales (échéance 2025)

SANTÉ

– **Orientation et projets spécifiques à la Communauté de communes du Pays des Achards :**

Pour répondre aux enjeux de santé du territoire, la Communauté de Communes du Pays des Achards s'est engagée en 2019 dans une démarche conjointe d'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral et le Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan.

Signé en décembre 2019 entre ces trois collectivités et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le Contrat local de Santé permet de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour d'un projet de santé commun et de proximité, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé et des compétences des collectivités.

Co-construit à partir de l'état des lieux de la situation socio-sanitaire et démographique, du recensement des attentes et besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur social, médico-social, des élus, des habitants, le plan d'actions pluriannuel se décline en 4 axes stratégiques et 11 fiches actions.

-Favoriser l'attractivité du territoire, l'interconnaissance et la coordination des acteurs au service du parcours de santé
  - Encourager l'installation et le maintien de professionnels médicaux et médico-sociaux sur le territoire
  - Réaliser une campagne de communication pour valoriser le territoire à destination des professionnels de santé

-Faciliter l'accès aux droits et à la santé pour tous
  - Mieux informer les habitants sur l'offre de soins et lutter contre le renoncement aux soins

- Accompagner la mise en place et le déploiement des projets télémédecine

-Améliorer le parcours de santé pour tous (personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants)

- Favoriser l'inclusion de tous et lutter contre l'isolement (numérique, transport solidaire, intergénérationnel…)
- Développer et renforcer les actions de soutien aux aidants, informer et sensibiliser le grand public

-Soutenir la prévention, la promotion de la santé et les environnements favorables à la santé

- Prévenir la perte d'autonomie des séniors : compétences de la communauté de communes depuis 2019
- Développer des programmes de prévention tout public : « Manger Bouger », « Bien vivre avec les écrans »

PAYS DES ACHARDS
chaque jour à vos côtés

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Communauté de communes du Pays des Achards

RAPPORT DE PRÉSENTATION :
Résumé du projet

ARRETE LE

Le 12/06/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 12 juin 2019

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Patrice PAGEAUD

APPROUVE LE

Le 26/02/2020

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 26 février 2020

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Patrice PAGEAUD

PIÈCE DU PLU

1.3

Cittànova

Table des matières

Préambule 4

Description des pièces composant le dossier de PLUiH 4

Les enjeux du territoire 10

Des influences extérieures qui ont façonné l'identité du territoire 10
Un Territoire attractif à valoriser et mettre en réseau 12
Un Patrimoine rural caché et l'essor d'une économie touristique de qualité 18

Le projet de développement retenu 24

Du schéma de cohérence territorial au Projet 24
Les axes du projet 28
La prise en compte des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national 30

Les pièces réglementaires 34

Le règlement écrit et graphique 34
Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) 38
Le programme d'orientation et d'action 40

Préambule

PRÉAMBULE

DESCRIPTION DES PIÈCES COMPOSANT LE DOSSIER DE PLUIH

Une élaboration progressive marquée par plusieurs points de passage

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est la référence locale en matière de réglementation de l'urbanisme. Ce document a fait l'objet d'une d'**évaluation environnementale** tout au long de son élaboration.

Ses règles s'additionnent au Règlement National d'Urbanisme, aux différentes servitudes d'utilité publique s'appliquant sur des secteurs à enjeux (abords des Monuments Historiques, secteur couvert par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, etc.)

Le PLUi a été élaboré selon une logique de progression :

- Un temps de partage des enjeux du territoire : le **diagnostic**

- La définition d'une ligne de conduite politique pour répondre à ces enjeux: le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (**PADD**)

- La traduction de ces orientations générales en pièces juridiques opposables : le **règlement écrit**, le **règlement graphique**, les orientations d'aménagement et de programmation (**OAP**).

LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUIH

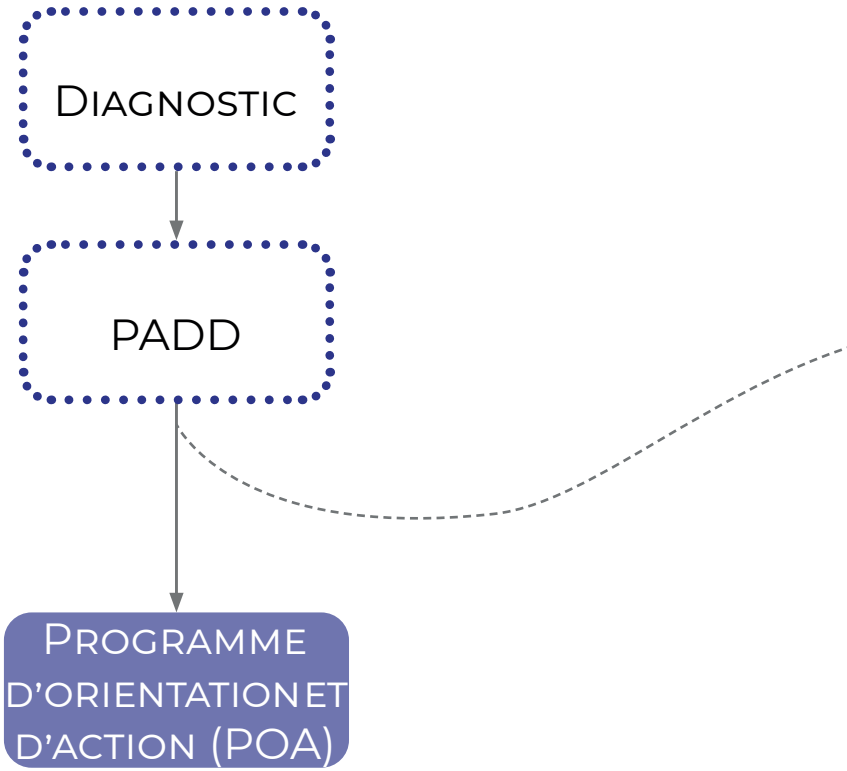

Les pièces opposables du PLUiH

Le Règlement écrit et le règlement graphique (plan de zonage)

- **Dispositions générales** — *S'applique sur tout le territoire*
  - *Réglementation nationale (hors PLUi)*
  - *Servitudes d'utilité publique (hors PLUi)*
  - Qualité du projet et desserte du terrain
- **Dispositions par zones**
  - *Réglementation spécifique* → Prescriptions graphiques particulières
  - *Réglementation générale* → Urbaine, A Urbaniser, Naturelle ou forestière, Agricole

complémentaires et indissociables

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- **Thématiques** — *S'applique sur un bâti ou une zone* → Encadre les interventions sur les centre-bourg, sur les mobilités douces et sur le bâti représentatif du patrimoine
- **Sectorielles** — *S'applique sur une zone* → Encadre l'urbanisation des zones AU

Un dossier administratif composé de plusieurs pièces

Le dossier suit une organisation commune à tous les PLU.

Il comprend des pièces non prescriptives, utiles pour expliquer la démarche, ainsi que des pièces prescriptives, qui ont une valeur juridique et seront utilisées pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Clé de lecture

X - PROCÉDURE → *Informations relatives à la procédure du document d'urbanisme : délibérations et bilan de la concertation.*

X - PROCÉDURE
Pièce opposable

1 - RAPPORT DE PRÉSENTATION
- DIAGNOSTIC → *Analyse transversale du territoire, intégrant l'analyse de l'état initial de l'environnement.*
- JUSTIFICATIONS → *Explication des choix retenus, notamment au titre de l'évaluation environnementale et analyse de l'impact pressenti du projet sur l'environnement*
- RÉSUMÉ → *Résumé non technique du projet de PLUiH*

2 - PADD → *Document d'orientation générale, socle de toute traduction prescriptive*

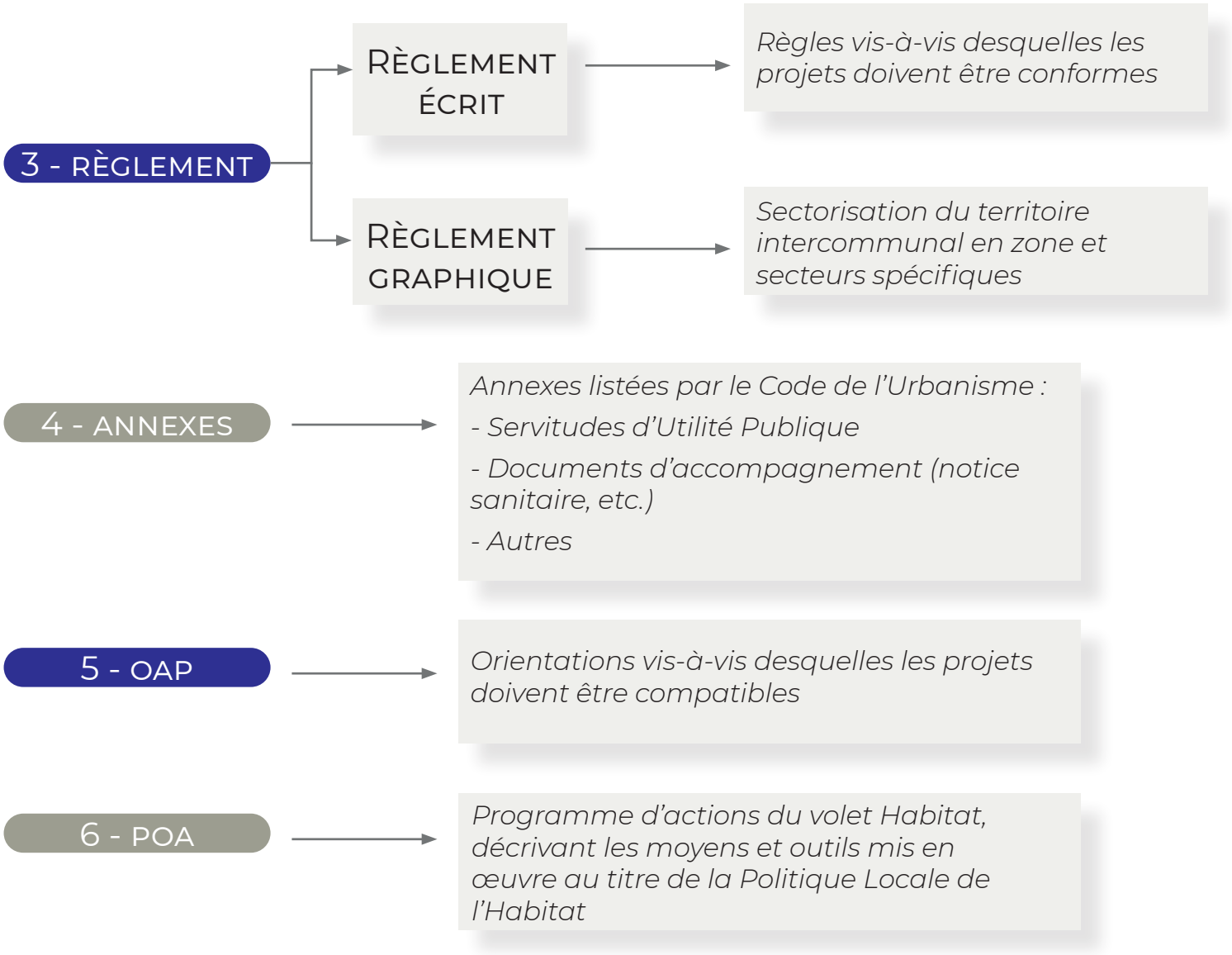
3 - RÈGLEMENT
RÈGLEMENT ÉCRIT
Règles vis-à-vis desquelles les projets doivent être conformes
RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Sectorisation du territoire intercommunal en zone et secteurs spécifiques
4 - ANNEXES
Annexes listées par le Code de l'Urbanisme :
- Servitudes d'Utilité Publique
- Documents d'accompagnement (notice sanitaire, etc.)
- Autres
5 - OAP
Orientations vis-à-vis desquelles les projets doivent être compatibles
6 - POA
Programme d'actions du volet Habitat, décrivant les moyens et outils mis en œuvre au titre de la Politique Locale de l'Habitat

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

DES INFLUENCES EXTÉRIEURES QUI ONT FAÇONNÉ L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Une situation géographique stratégique à fort potentiel

Le territoire se situe au cœur du **bas bocage vendéen**. Il est idéalement placé entre les agglomérations de la Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne, avec lesquels il développe des relations privilégiées, renforcées par la **RD160**.

Cette position favorable lui permet de proposer une offre «d'entre deux», avec un **cadre de vie rural** et des s**ervices de la ville**. Il bénéficie aussi de la **proximité de l'océan**.

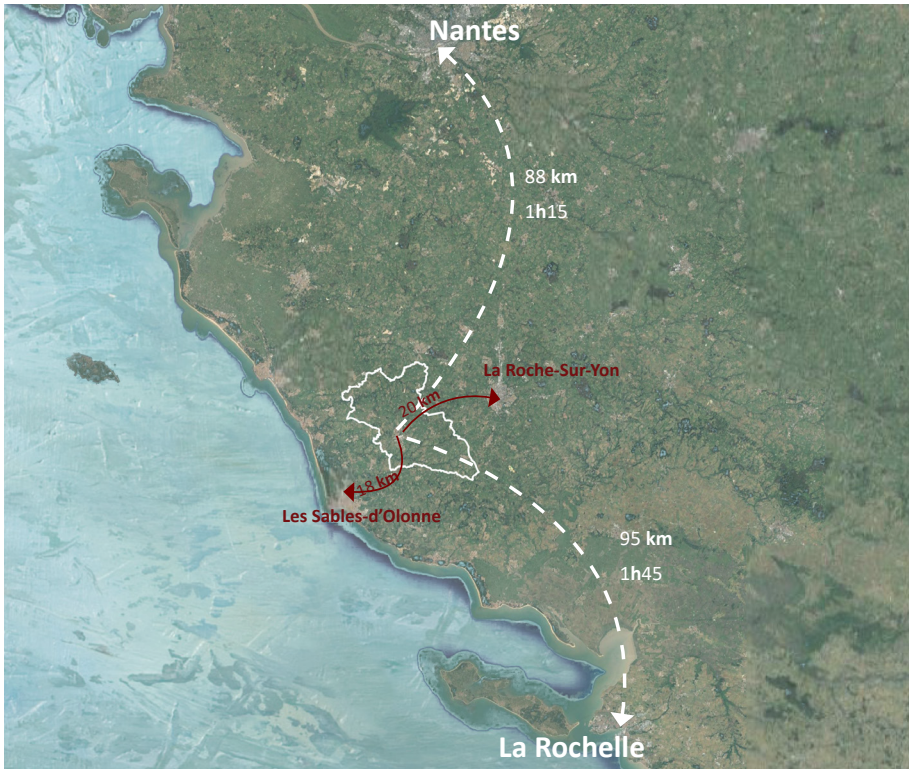

Une position de carrefour entre les Sables-d'Olonne et La Roche sur Yon

Sa position centrale entre les deux agglomérations lui permet de développer une **offre d'accueil** aux prix contenus, attractifs pour les j**eunes ménages** qui viennent toujours plus nombreux s'y installer.

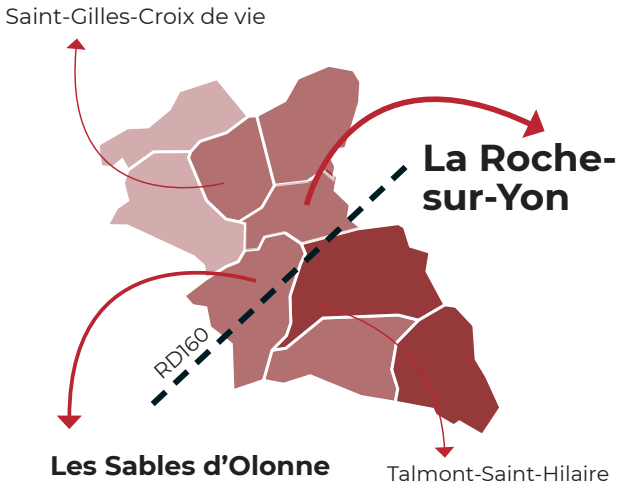

Cette attractivité a pour principale conséquence l'augmentation des **déplacements quotidiens vers les agglomérations** : près de 30% des actifs de la CCPA travaillent dans l'agglomération yonnaise et près de 15% des actifs de la CCPA dans l'agglomération sablaise.

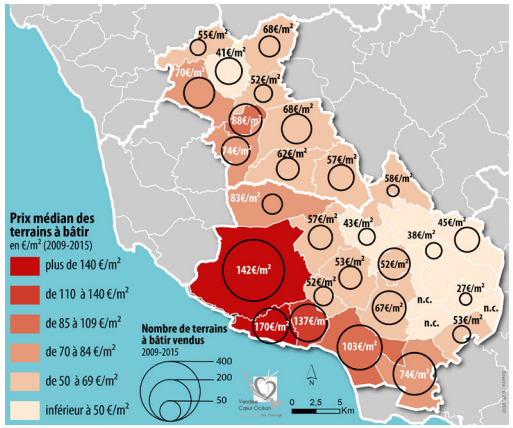

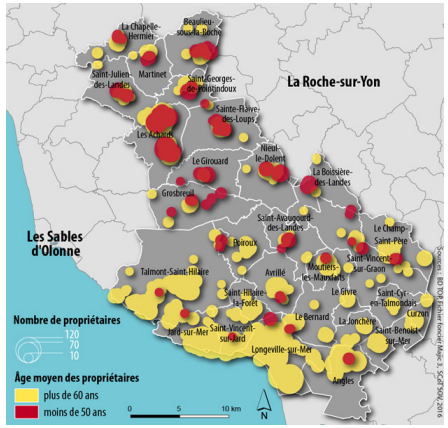

Des influences visibles dans la formation des paysages

Le Pays des Achards bénéficie d'une position rétrolittorale dont les effets sur le climat et la géologie forment **3 entités paysagères** caractéristiques entre vallées, boisements et bocage.

Les villages disposent de **centres urbains** relativement denses marqués par un habitat ordinaire typique (façades claires, toits de tuile...). Cependant, du fait de sa forte attractivité, le territoire a connu un **étalement urbain** conséquent, observé sur l'ensemble du territoire, qui dégrade la richesse paysagère du Pays des Achards

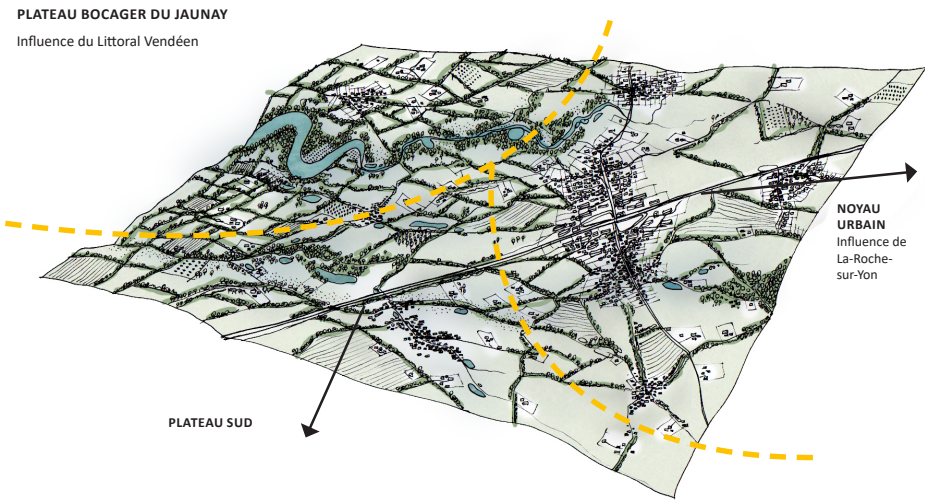

ENJEUX

> Affirmer une identité propre aux pays des Achards entre l'arrière pays vendéen et le littoral.

> Développer un territoire indépendant par le maintien de la diversité de l'offre en services et équipements sur l'ensemble du territoire.

> Renforcer les liens avec le littoral (optimisation de la RD160 et de la gare de de fret et passagers des Achards) et les CC limitrophes.

> Renforcer la mobilité vers les pôles attractifs extérieurs. Valoriser le quartier de la gare, porte d'entrée du territoire (Les Achards).

> Développer des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle vers les pôles extérieurs et en interne (gare des Achards, covoiturage, mobilité douces).

> Maîtriser le coût des terrains à bâtir (+ 25% en 7 ans).

> Améliorer la gestion et la qualité paysagère des entrées de ville des entités urbaines (les Achards).

>Préserver des cônes de vue emblématiques sur la vallée du Jaunay et son lac.

> Favoriser un développement touristique autour du plateau bocager du Jaunay en respectant les atouts paysagers du territoire (périmètres de réciprocité camping/lac, développement d'activités de plein-air,...)

>Développer un tourisme rétro-littoral.

Un Territoire attractif à valoriser et mettre en réseau

Un territoire économique : la zone d'activités des Achards

La zone d'activités des Achards est la vitrine économique du territoire. Elle concentre des activités industrielles et tertiaires qui représentent environ 80 % des emplois de l'intercommunalité. Elle accueille notamment les principaux employeurs du territoire : PRB, la Fournée Dorée et l'intercommunalité.

La zone d'activités couvre ainsi 230 ha pour 2 400 emplois. Elle est une porte d'entrée du territoire et se positionne comme la nouvelle centralité de la commune nouvelle des Achards. Pour autant malgré cette fonction importante pour le territoire, elle est peu mise en valeur avec une architecture relativement hétérogène, une trame verte et bleue peu prise en compte dans les aménagements et des mobilités douces peu pensées.

ENJEUX

> Valoriser la vitrine territoriale que représente la ZA des Achards.

> Maintenir et renforcer l'économie industrielle de la ZA.

> Développer les emplois qualifiés et les activités tertiaires et high tech sur la ZA des Achards, vectrices d'emploi cadre.

> Assurer l'intégration paysagère et l'unité architecturale des espaces publics et privés de la ZA (parking paysager, trame paysagère commune à l'ensemble de la ZA...)

> Développer une exemplarité environnementale sur la ZA des Achards (énergies renouvelables, démarches HQE, gestion des eaux de pluie, MOBILITÉ...)

> Améliorer l'accessibilité et la sécurité des piétons et cycles.

> Valoriser et former une centralité économique à l'échelle de la CC.

Les Achards le pôle central de l'intercommunalité...

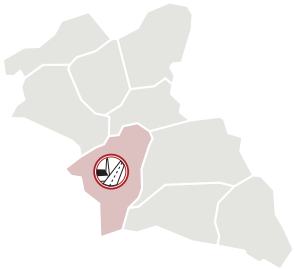

La commune des Achards concentre à la fois les emplois mais aussi les services, commerces et équipements pour le territoire. Elle bénéficie évidemment de la proximité de la RD160 mais dispose aussi de potentiels de développement générés par la présence de la gare ferroviaire, aujourd'hui sous exploitée.

Gare SNCF

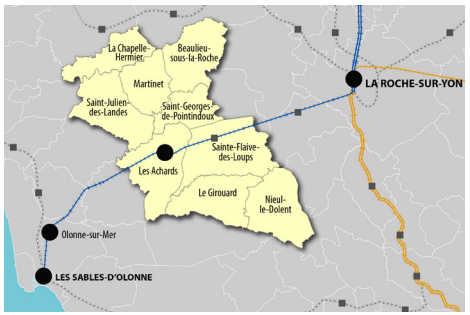

Gare et réseau ferré en 1930 et 2017
Source : http://routes.wikia.com/wiki

... mais une commune nouvelle à la recherche d'une centralité.

1940

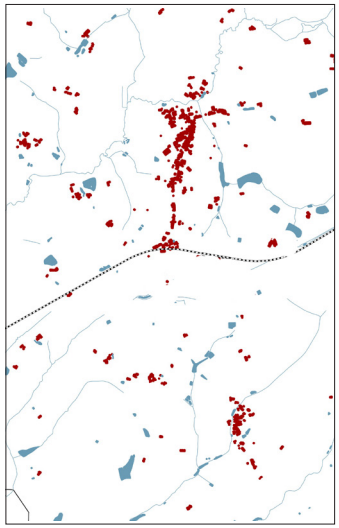

2 communes distinctes. Rapprochement de l'urbanisation de la Mothe Achard vers la Gare.

2015

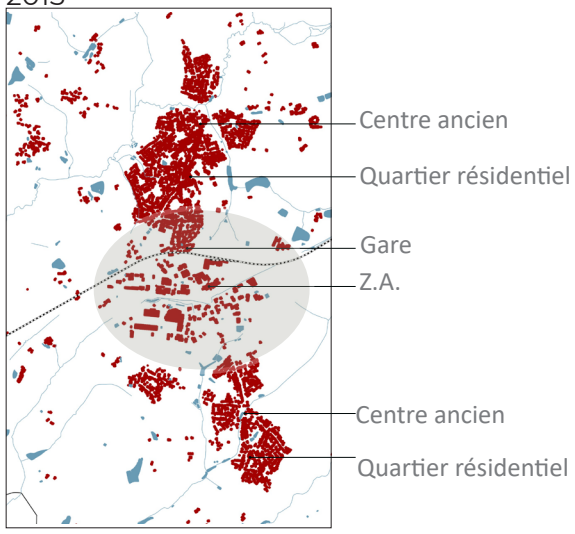

Commune nouvelle. Manque de liaison entre les deux anciens bourgs.

ENJEUX

> Conforter la centralité des Achards en créant des liaisons entre les anciennes communes de la Chapelle-Achard et La Mothe- Achard.

> Accompagner le développement des déplacements intercommunaux vers les Achards (transport intercommunal, covoiturage...).

> Pérenniser l'offre commerciale en centre-bourg face au développement d'une offre en périphérie.

> Maîtriser l'urbanisation autour des deux centres anciens.

> Renforcer les déplacements depuis et vers la gare ferroviaire et la RD160 (navettes, pistes cyclables,...).

> Intégrer la structure routière de la RD160 dans le paysage et valoriser les vues sur le territoire depuis cet axe.

Des pôles secondaires regroupant services et commerces de proximité.

Le territoire dispose aussi de 4 communes qui font le relais en matière d'équipements et de services :

- Beaulieu-sous-la-Roche
- Nieul le Dolent
- Sainte-Flaive-des-Loups
- Saint-Julien-des Landes

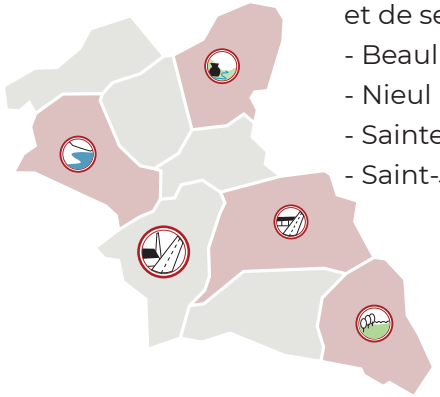

Commerces, Nieul-le-Dolent.

Commerces en centre-bourg, Les Achards

U Express, Nieul-le-Dolent

Et des activités en entrée de ville.

Zone artisanale périphérique de Chatenay, Beaulieu-sous-la-Roche.

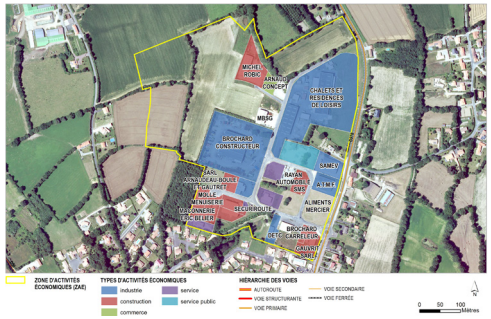

Sainte-Flaive-des-Loups

ENJEUX

> Renforcer l'offre économique dans les pôles secondaires : optimisation des ZA (7 ha libres), maintien des activités en centre-bourg et dans le tissu bâti

> Maintenir l'offre d'équipements et commerciale des pôles (commerce de proximité).

> Valoriser les entrées de villes (ZA) des pôles secondaires.

> Enjeu de maillage des services de santé (0,6 médecins pour 1 000 habitants sur la CCPA, 0,9 en Vendée et 1 en France).

> Renforcer l'accessibilité aux services sur les communes les plus rurales (Martinet, La Chapelle-Hermier, Le Girouard, St Georges).

Des communes attractives

Le marché de l'immobilier est de plus en plus tendu :l'offre mono-spécifique et peu chère séduit les jeunes ménages. Le taux de vacance est d'ailleurs très faible (autour de 6 %). Le nombre de résidences secondaires est en diminution depuis 2008 au profit des résidences principales. Celles-ci augmentent rapidement depuis les années 1980

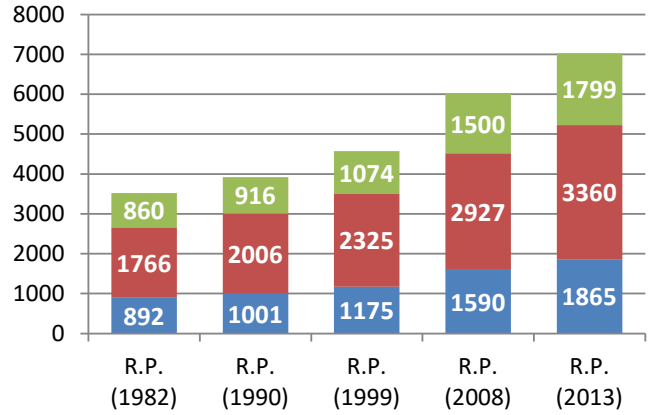

Évolution du nombre de Résidences Principales (R.P.) de 1982 à 2013

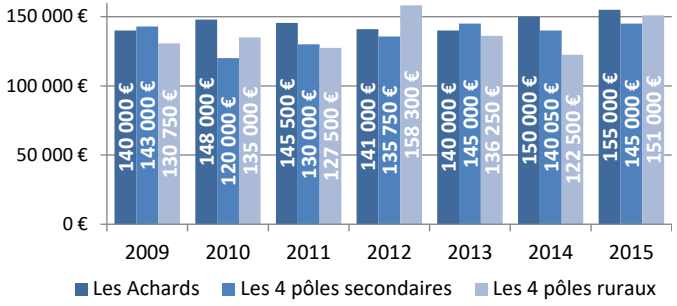

Prix médian des logements vendus de 2009 à 2015 sur Les Achards, les 4 pôles secondaires et les 4 pôles ruraux

En 2011, 66% des ménages de la C.C. du Pays des Achards étaient éligibles à un logement HLM (63% en Vendée). Pourtant le nombre de logements sociaux sur le territoire reste assez faible (4,5%).

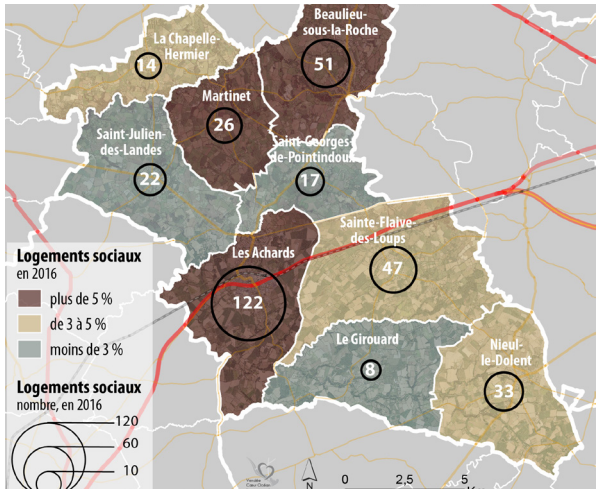

Répartition des logements sociaux en 2016

ENJEUX

> Diversifier le marché immobilier et l'offre en logement (alternatives au lotissement pavillonnaire, taille, densité...).

> Développer d'une offre locative sociale pour répondre à la forte demande d'une population aux revenus modestes (délai d'attente supérieure à la moyenne vendéenne).

> Développer de l'habitat collectif de qualité dans les pôles.

> Accompagner la rénovation thermique de certains quartiers pavillonnaires anciens (possibilité OPAH).

Les lotissements, revers d'un territoire attractif et familial.

L'attractivité démographique du territoire s'est accompagnée d'un étalement urbain conséquent sous forme de lotissements.

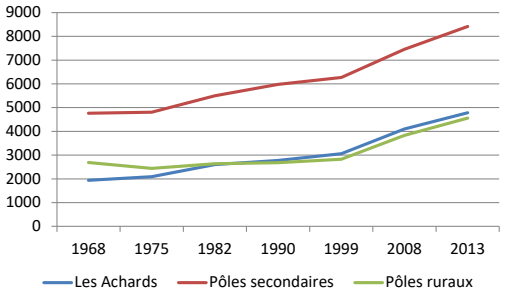

Évolution de la population de 1968 à 2013 sur la commune Les Achards, les pôles secondaires et les pôles ruraux

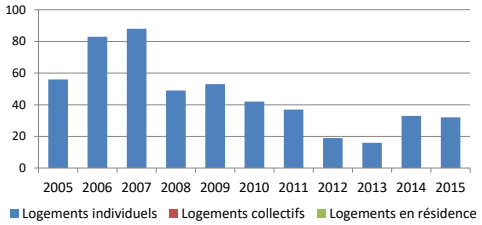

Construction de logements par type de 2005 à 2015 sur les 4 pôles ruraux

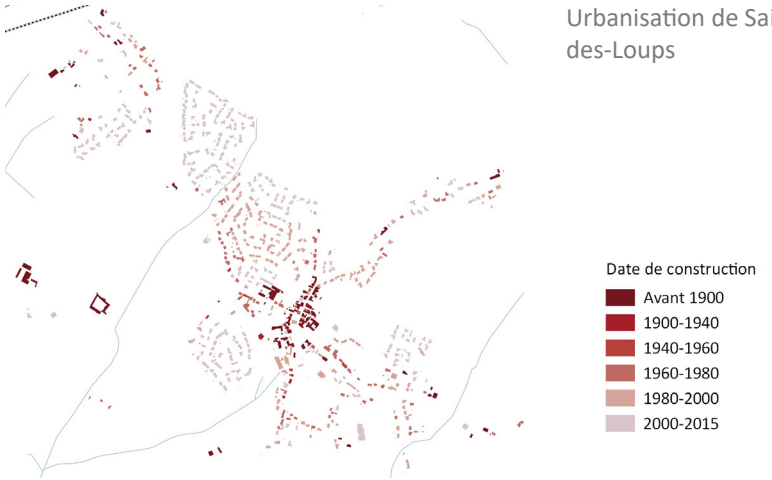

Urbanisation de Sainte-Flaive-des-Loups

Les lotissements interrogent tant sur leur forme que sur la durabilité avec un fort enjeu de vieillissement de ces quartiers.

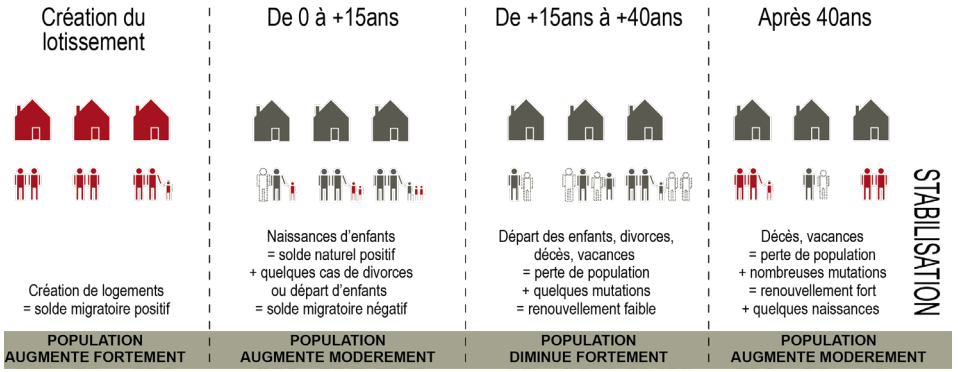

ENJEUX

> Maintenir la population.

> Diminuer l'étalement urbain (190 ha artificialisés par l'habitat de 2008 à 2018) et densifier l'enveloppe urbaine actuelle

> Diversifier les formes urbaines.

> Développer l'offre locative.

> Accompagner les besoins en équipements des nouveaux arrivants (crèches, équipements familiaux,...).

> Mieux connecter les lotissements résidentiels périphériques au centre bourg et équipements.

Une urbanisation aléatoire et conséquente qui fragilise les paysages et l'image « villageoise » des communes.

Les implantations historiques font apparaître les villages et sont reconnaissables aux morphologies des trames et du bâti.

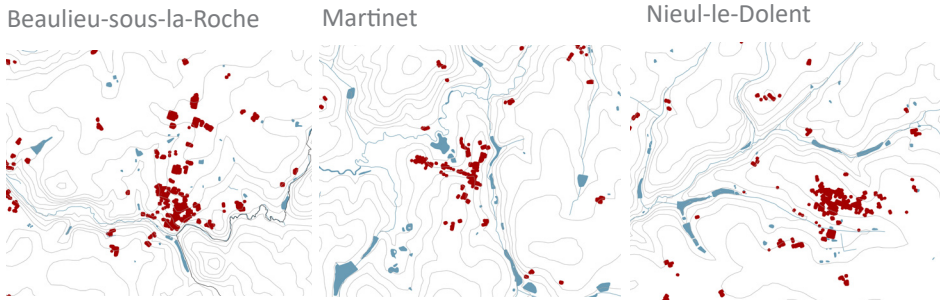

La tâche urbaine a été de plus en plus importante depuis les années 1980.

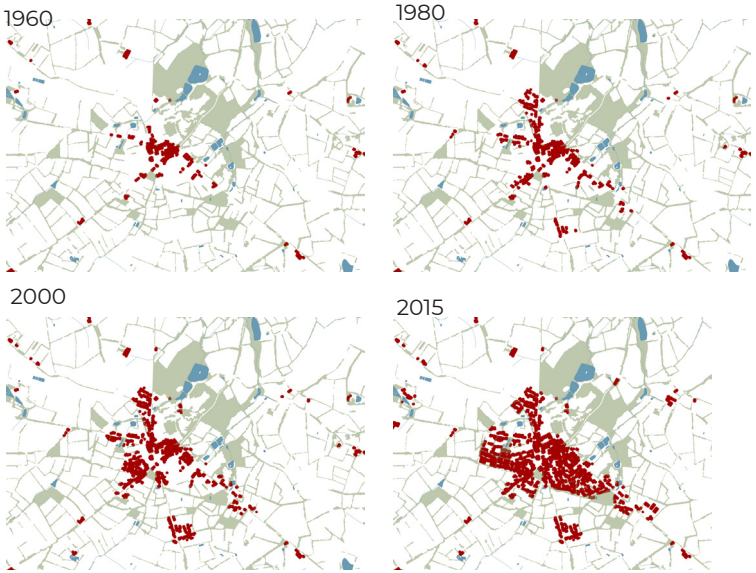

Les nouvelles implantations au sein des lotissements se positionnent souvent en milieu de parcelles et limitent les possibilités de densification

Beaulieu-sous-la-Roche

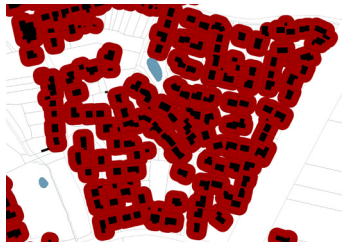

Tampon de 12m autour du bâti

Le résultat est une dégradation notable des entrées de ville, par une urbanisation dense et monospécifique.

ENJEUX

> Mettre en cohérence les différents quartiers pavillonnaires par la mise en place d'aménagements et liaisons avec les centres-bourgs anciens.

> Soigner les entrées de ville et hameaux.

> Mettre en valeur des centres-bourgs anciens et préserver l'image villageoise des communes.

> Préserver les points de vue des villages perchés depuis les vallées. (le Girouard, Beaulieu-sous-la-Roche)

> Densifier l'enveloppe urbaine existante.

> Développer une urbanisation moins consommatrice en espaces naturels et agricoles.

Un Patrimoine rural caché et l'essor d'une économie touristique de qualité

Un territoire essentiellement agricole

L'agriculture locale est principalement orientée vers l'élevage et la production de fourrage. Elle est aujourd'hui en pleine mutation entre la concentration de la production au sein d'exploitations de moins en moins nombreuses, et donc de taille plus importante, et la pression renforcée de l'urbanisation.

L'habitat agricole isolé conséquent sert d'accroche à des petits hameaux agricoles de plus en plus résidentiels.

L'agrandissement parcellaire menace les haies bocagères.

La Liamière, Nieul-le-Dolent.

Le Girouard.

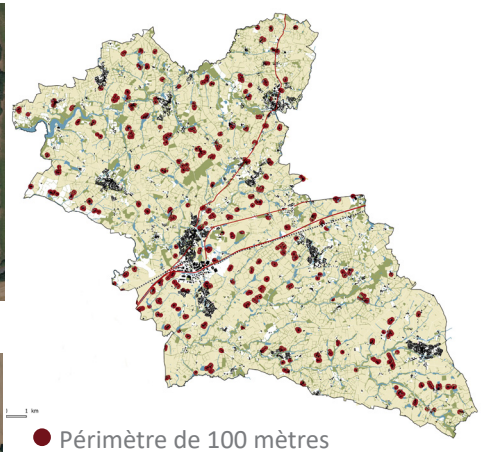

Périmètre de 100 mètres autour des sièges d'exploitation

Évolution de la Ferme de la Motte, Le Girouard

ENJEUX

> Intégrer les bâtiments agricoles isolés dans le paysage.

> Mettre à distance des bâtiments d'élevage avec les zones d'habitation (problématique des hameaux mixtes).

> Renforcer les passerelles entre la filière agricole locale et le restauration collective (écoles, maisons de retraite...)

> Préserver les terres agricoles d'entrée de ville contre l'urbanisation.

> Sensibiliser autour des paysages bocagers et maintenir et/ou planter des haies bocagères le long des chemins agricoles et en limite de parcelle.

> Accompagner les changements de pratiques agricoles en matière d'urbanisme (bâtiments d'élevage hors sol, diversification...).

> Diminuer la part d'habitat isolé, les mettre au normes d'assainissement et les consacrer à l'activité agricole

Une trame verte et bleue très contrainte par l'urbanisation

Le territoire dispose d'espaces naturels et agricoles peu reconnus nationalement (seulement 2 inventaires écologique ZNIEFF et 1 ENS recensés sur le territoire)

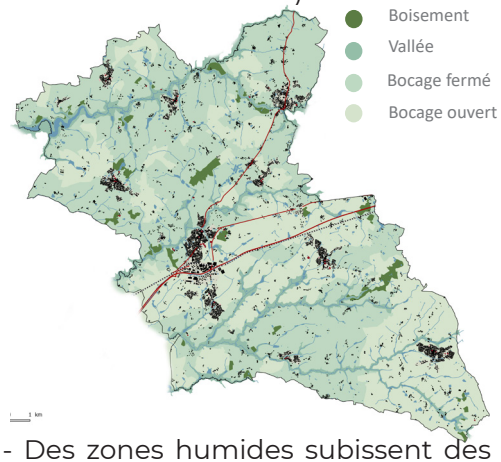

- Des zones humides subissent des dégradations partielles (40%), à cause des pressions exercées par l'activité agricole et l'urbanisation.

Les Achards

Plantation de peupliers, Sainte-Flaive-des-Loups

L'importance des jardins privés pour la trame verte, composante principale de l'enveloppe urbaine (80%) est sous exploitée et menacée par l'imperméabilisation

Trame des jardins privés, La Mothe-Achard

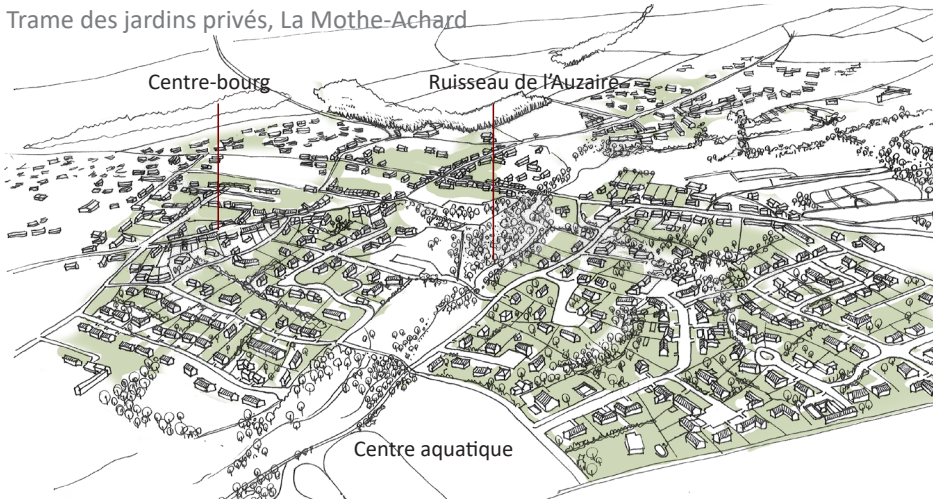

ENJEUX

> Préserver et valoriser les paysages bocagers dans leur diversité (bocage ouvert, bocage fermé,)

> Intégrer les nouvelles constructions dans le tissu bocager existant.

> Valoriser et faciliter l'accès aux larges vallées boisées du territoire.

> Maintenir les continuités hydrologiques en cœur de ville.

> Poursuivre une gestion éco-responsable des espaces publics en ville. (Trottoirs enherbés, noues,...)

> Limiter l'imperméabilisation des sols.

Un constat d'une perte d'identité architecturale vendéenne.

3 typologies de maisons individuelles anciennes qui s'effacent sous l'urbanisation récente.

La maison rurale

Sainte-Flaive-des-Loups

Génoise/toit à deux pans/ tuile tige de botte / moellon granite / enduit à la chaux

La maison de maître

Les Achards

Toit en ardoise/ corniche/ fronton / encadrement sculpté / bandeau / jardin clos

La maison de de ville

Beaulieu-sous-la-roche

Corniche / baies en travées / bandeau / enduit à la chaux / chaînage souligné

Les maisons nouvelles se ressemblent beaucoup

La Chapelle-Hermier

Sainte-Flaive-des-Loups

-> Implantation en retrait de la voie
-> Murs ou barrières opaques
-> Constructions en parpaings et crépis ocre
-> Maison de plain-pied / toit à deux pans/tuile tige de botte mécanique

Un territoire qui développe sa propre identité touristique

L'offre touristique vendéenne est axée sur les activités familiales de découverte de la nature et activités liées au littoral : Puy-du-fou, Marais poitevin, plages vendéennes, parc aquatique, aquarium,... Le territoire se situe dans un entre-deux : entre des activités balnéaires et des grands parcs de loisirs de plein-air.

L'offre touristique du territoire est plutôt familiale de qualité et labellisées, axées sur de nombreuses activités de plein-air

Il existe aussi un potentiel d'agrotourisme au Sud et d'activités liées à l'artisanat local à Beaulieu-sous-la-Roche.

Le potager extraordinaire. (Les Achards)
Source : Office du tourisme des Achards

Artisanat d'art dans le centre-bourg de Beaulieu-sous-la-Roche.

Source : Le Grand Défi

Sentier Beaulieu-sous-la-Roche

Le lac du Jaunay représente l'attrait touristique majeur du territoire. Il doit concilier développement touristique et nature (réserve d'eau potable) ce qui limite certaines pratiques (baignades et navigation à moteur interdites).
Autour du lac se concentrent les principales offres d'hébergements touristiques et les chemins de randonnées disposant de nombreux points de vue sur le lac.

Des hébergements de qualité:
-2 hôtels de standing (3 et 4 étoiles)
-12 campings dont trois 5 étoiles, trois 4 étoiles, deux 3 étoiles, un 2 étoiles et un 1 étoile, soit près de 1900 emplacements, dont la majorité se situe à Saint-Julien des Landes.

Domaine de Brandois 4* aux Achards (La Mothe)

Camping 5 étoiles Le Pin Parasol, La Chapelle-Hermier

ENJEUX:
> Préserver les bâtiments anciens en centre bourg.

> Intégrer les éléments architecturaux vendéens dans les nouvelles constructions, tout en favorisant la diversité architecturale

> Maintenir et développer une offre touristique qualitative et axées sur les activités de pleine nature (tourisme vert)

> Renforcer et mettre en réseau les activités touristiques de plein-air à l'échelle intercommunale et au delà de ses frontières.

> Préserver les espaces naturels et agricoles face au développement touristique éventuel.

> Enjeu de valorisation du patrimoine archéologique du territoire.

> Développer l'offre touristique autour du lac du Jaunay en maintenant le bon état écologique du lac et le cadre paysager.

> Renforcer de l'offre en hébergements de qualité sur l'ensemble du territoire.

> Développer l'offre touristique au Sud de l'intercommunalité (dont agro-tourisme)

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RETENU

Le projet de développement retenu

Du schéma de cohérence territorial au Projet

Les perspectives d'évolution du territoire, en termes d'aménagement, sont d'ores et déjà cadrées par le Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Ouest Vendéen, document-cadre en amont du PLUiH. Ce document précise la marge de manœuvre dont disposent les intercommunalités pour la réalisation de leur Politique Locale de l'Urbanisme.

En particulier, le SCoT pose une trame : l'armature urbaine, distinguant ainsi différents rôles et objectifs aux communes selon leur niveau de services, leur offre commerciale, etc. Il identifie ainsi sur le territoire du Pays des Achards trois niveaux de polarités : le Pôle Urbain principal (Les Achards), des Pôles secondaires d'influence (Beaulieu-sous-la-Roche et Nieul-le-Dolent) et les autres communes.

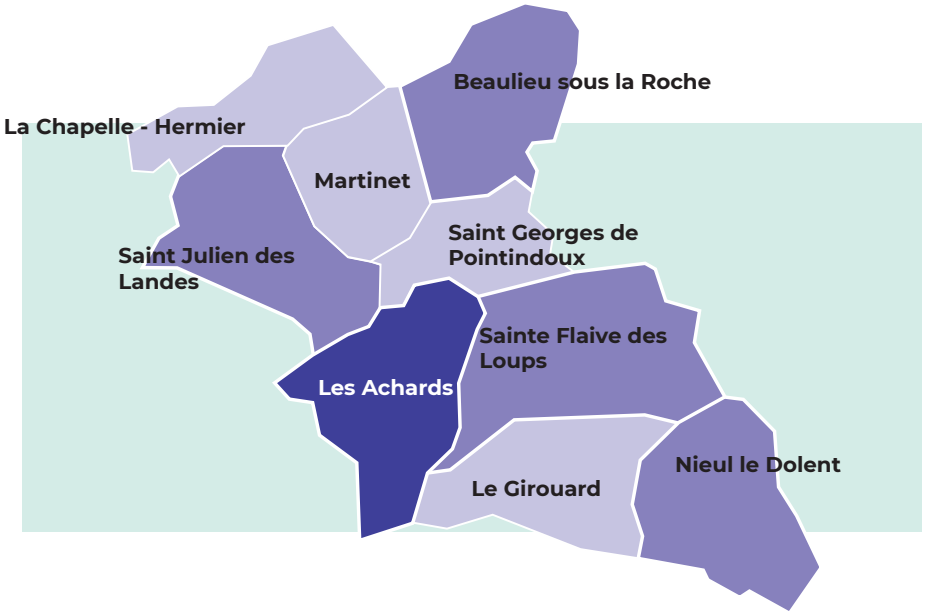

A partir de la définition de ces polarités, la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été orientée par la discussion autour de trois modèles de développement :

> Un scénario polarisé (1) de « Pôle vendéen » portant l'attention sur le pôle central des Achards, concentrant le développement du territoire du point de vue démographique et économique, affirmant la polarité du territoire entre la Roche-sur-Yon et les Sables d'Olonne

> Un scénario équilibré (2) « Territoire carrefour » qui renforce l'armature territoriale et propose une répartition des rôles entre les différents niveaux d'armature afin de permettre des développements adaptés à chaque territoire.

> Un scénario diffus (3) « Périurbanisation » qui s'appuie sur la dynamique récente fortement liée à la dynamique de périurbanisation des agglomérations voisines et qui profite de façon peu différenciées aux communes du territoire

Pôle central des Achards

Pôles secondaires
(Beaulieu-sous-la-roche, Sainte-Flaive-des-loups, Nieul-le-Dolent, Saint-Julien -des-Landes)

Communes rurales
(Le Girouard, Saint-Georges-de-Pointindoux, Martinet, La Chapelle-Hermier)

Scénario 1

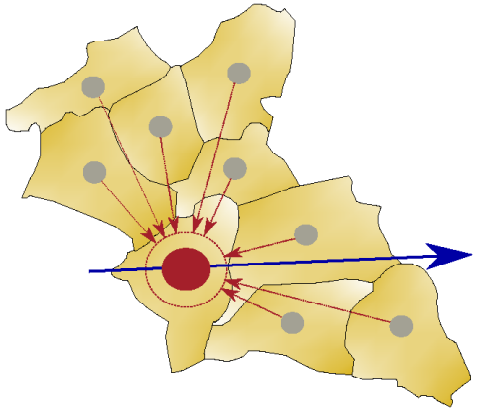

Scénario 2

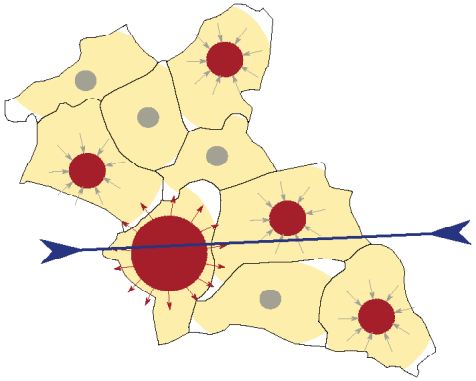

Scénario 3

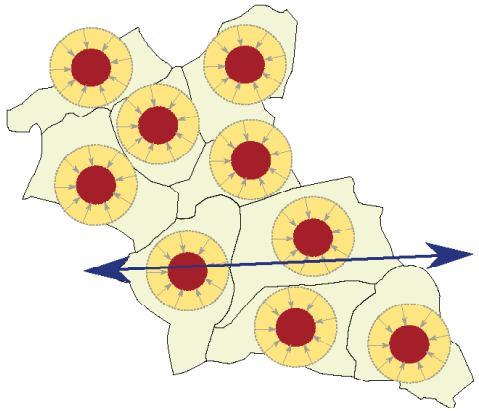

Les élus ont échangé sur l'impact de chacun des scénarios et leur intérêt pour le territoire. Si le SCoT proposait déjà un cadre de développement, le rôle des pôles secondaires restaient encore à définir.

Le scénario «périurbain» séduit au premier abord les élus car il permet le développement de l'ensemble des communes mais cette égalité en termes d'objectifs aurait de lourdes conséquences économiques et environnementales. En effet, le développement égalitaire de toutes les communes implique un fort étalement urbain, synonyme de consommation d'espace et de pression accrue sur les réseaux. De plus, la concentration de population dans certains pôles permet de maintenir un certain niveau de services et limite la concurrence entre les communes.

Le scénario «Pôle Vendéen» correspond déjà à une réalité sur le territoire : l'emploi est concentré sur le pôle des Achards. Ce scénario, à l'opposé du scénario «Périurbain», est à la fois économe en foncier et en investissements pour le territoire. Cependant, il impliquerait une forte augmentation des flux domicile-travail en échange avec les territoires voisins pour lesquels les réponses deviendraient de plus en plus complexes. L'image industrielle est à la fois un atout pour l'économie du territoire mais aussi un frein dans l'attractivité résidentielle et touristique qui sont deux piliers importants de la dynamique locale. De plus, ce scénario implique un effort de production de logements très important sur les Achards, peu soutenable à courte échéance.

Enfin, le scénario «Territoire carrefour» semble être le plus proche pour les élus de l'esprit du SCoT et de la réalité territoriale. Il propose un

développement équilibré et hiérarchisé qui permet le développement adapté de l'ensemble des communes, avec une attention particulière pour développer le pôle des Achards. Chaque commune doit pouvoir jouer un rôle actif dans le développement du territoire. Les communes rurales doivent ainsi pouvoir accueillir une population suffisante pour permettre le renouvellement générationnel de leur bourg et le maintien de certains services de proximité. De plus, si le rôle économique et de services des Achards est central, les élus souhaitent proposer un développement diversifié qui propose une offre en logements et en emploi diversifié tout en préservant le cadre rural du territoire.

Les conséquences de ce choix doivent permettre :

> Poursuivre la dynamique démographique et économique du territoire
> Renforcer l'armature identifiée dans le SCoT Sud-Ouest Vendéen
> Limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain

Poursuivre la dynamique démographique et économique du territoire

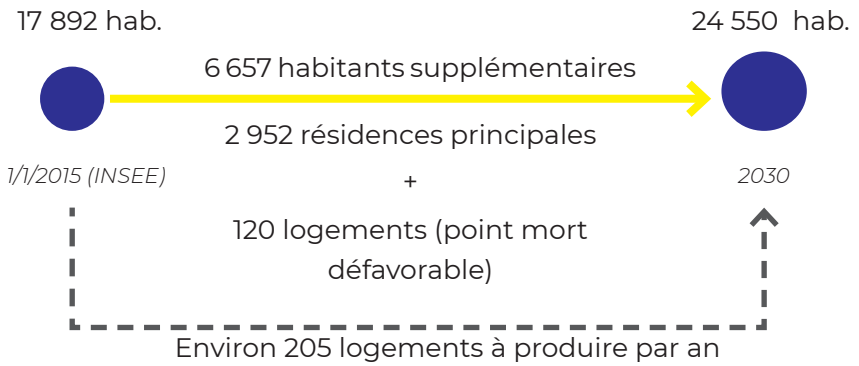

Renforcer l'armature identifiée dans le SCoT Sud-Ouest Vendéen

	Objectifs du PLUiH	**Rappel des objectifs définis par le SCoT**
Pôle central des Achards	32 %	32 %
Pôles secondaires	40 %	Entre 36 et 44 %
Communes rurales	28 %	Entre 24 et 32 %

Limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain

	Pôle central des Achards	Pôles secondaires	Communes rurales	Total Pays des Achards
Logements à produire 2020-2030	650	820	580	2050
Production potentielle en renouvellement urbain	Entre 258 et 276	Entre 335 et 357	Entre 164 et 178	Entre 786 et 840 (avec chgt de destination)
Production de logements admissible en extension urbaine (théorique)	Entre 364 et 382	Entre 463 et 485	Entre 402 et 416	Entre 1 210 et 1 264
Taux de densification pressenti	Entre 41 % et 44 %	Entre 41 % et 44 %	Entre 28 % et 30 %	Entre 38 % et 41 %
Réserve foncière admissible en AU (ha)	15,3 ha	28.5 ha	27,8 ha	71.6 ha
Enveloppe maximale autorisée par le SCoT (ha) sur la durée de vie du PLUi	Entre 6,8 ha/an et 7,9 ha /an, soit entre 68 ha et 79 ha			

Un travail d'identification des potentiels de production de logement dans le tissu existant a été effectué avec chacune des communes Cela a permis d'identifier un potentiel d'environ 850 logements, soit environ 42 % de la production de logements attendue.

Grâce à cette évaluation, les surfaces pensées en extension permettront de réduire de plus de 50 % la consommation foncière à destination de l'Habitat au détriment des espaces agricoles et naturels.

Les axes du projet

AXE 1 : affirmer le Pays des Achards dans l'espace vendéen

Le diagnostic met en évidence la position médiane du territoire entre les agglomérations des Sables-d'Olonne et de la Roche-sur-Yon. Si le territoire s'affirme d'un point de vue économique par la présence de la zone d'activités des Achards, son développement démographique reste fortement corrélé au mouvement de périurbanisation que connaissent les deux agglomérations. De la même façon, le territoire développe une offre touristique complémentaire à celle proposée sur le littoral, davantage tourné vers le tourisme de plein air.

Dans ce cadre, le Pays des Achards souhaite afficher une ambition forte de mise en valeur de toutes les composantes de son identité pour s'affirmer comme un pôle à part entière entre les agglomérations voisines.

> ENJEUX FONDAMENTAUX :

» Connexion aux pôles voisins
» Valorisation de la Gare des Achards
» Développement du réseau et des usages du numérique
» Renforcement du rôle de porte d'entrée du territoire de la zone d'Activités des Achards
» Diversification agricole
» Promotion touristique
» Développement de l'offre en logements

AXE 2 : Développer un cadre de vie attractif pour tous les habitants

Le territoire bénéficie d'une forte attractivité résidentielle due à l'effet combiné de son cadre rural préservé et son marché foncier relativement accessible à distance raisonnables de deux pôles d'emplois importants de Vendée que sont les agglomérations de La Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne. Le territoire a ainsi gagné près de 6 000 habitants entre 1999 et 2015, principalement en lien avec les migrations résidentielles. Cela a permis à la plupart des communes de maintenir un niveau d'équipements satisfaisant.

Cependant, l'absence de solutions alternatives à la voiture renforce le besoin de proposer une diversité d'offres au sein des centres-bourgs et de travailler à la compacité des bourgs.

> ENJEUX FONDAMENTAUX :

» Armature urbaine
» Offre en logements sociaux
» Réponses aux publics spécifiques, notamment les publics les plus âgés
» Maintien des équipements de proximité
» Développement des mobilités actives
» Préservation de la dynamique commerciale
» Accompagnement de la mixité fonctionnelle dans les centres-bourgs

AXE 3 : Préserver le cadre naturel, agricole et patrimonial du Pays des Achards

Le cadre environnemental et patrimonial relativement préservé fait partie des nombreux atouts du territoire. Cependant, les effets de l'urbanisation et l'agriculture intensive fragilisent cet écrin qualitatif.

Le territoire ambitionne de construire un projet respectueux de l'environnement afin de limiter l'impact des activités humaines..

> ENJEUX FONDAMENTAUX :

» Consommation d'espace

» Préservation de la Trame Verte et Bleue

» Préservation des éléments patrimoniaux

» Performance énergétique du bâti

» Protection des paysages

» Développement des énergies renouvelables

La prise en compte des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national

Utilisation économe des espaces naturels

La modération de la consommation d'espace, recherchée par le modèle de développement du territoire, répond aux objectifs d'utilisation économe des espaces naturels via les orientations suivantes :

» Lutter contre l'étalement urbain périphérique en réduisant de 50 % la consommation d'espace par rapport à la période précédente. Limiter les extensions urbaines liées à l'habitat à une consommation moyenne de 7,8 ha par an. Concentrer l'effort de développement économique prioritairement sur la zone des Achards. Adapter les réserves dédiées aux équipements publics en fonction des besoins identifiés

» Limiter le développement des hameaux. Permettre ponctuellement de nouvelles constructions au sein des hameaux en capacité de se densifier (raccordement aux réseaux d'assainissement collectif, absence d'exploitation agricole, accès sécurisés) en travaillant à leur intégration paysagère et architecturale

» Trouver un équilibre entre préservation des terres agricoles et développement urbain

» Lutter contre le mitage urbain. Limiter notamment l'implantation de logements de fonction liés à l'activité agricole selon le besoin avéré de présence continue sur l'exploitation et en l'intégrant à l'exploitation existante pour éviter la dispersion du bâti

» Développer une part significative des nouveaux logements à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, en moyenne 30 % des nouvelles constructions du Pays des Achards

Protection des sites, des milieux et paysages naturels

La préservation des sites, des milieux et des paysages naturels fait partie des piliers de l'ambition du territoire, qui souhaite préserver son cadre de vie. Cela passe par les orientations suivantes :

» Préserver et mettre en valeur les vues emblématiques du territoire.

» Maintenir les milieux naturels ouverts par la mise en place de solutions douces comme le pâturage.

» Préserver les milieux humides de toute artificialisation des sols en s'appuyant sur l'inventaire des zones humides du SAGE.

» Favoriser les démarches d'économie de la ressource en eau par des mesures de mutualisation et d'optimisation des infrastructures (réseau d'eau potable, irrigation...).

» Préserver ou recréer des corridors écologiques entre la ville et les espaces agricoles périphériques en tenant compte de l'économie rurale

» Renforcer l'intégration des structures agricoles dans les paysages

» Préserver l'identité bocagère du Pays des Achards

Prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques miniers, des risques technologique, des pollutions et des nuisances de toutes natures

Le territoire est relativement préservé des risques et des nuisances. Il est cependant exposés de façon plus appuyée au risque Inondation et aux nuisances liées à l'activité agricole et industrielle. Le territoire souhaite en limiter les effets par les orientations suivantes :

» Réduire la vulnérabilité des secteurs à risques en limitant leur constructibilité

» Permettre l'intégration des activités artisanales dans le tissu mixte si elles ne créent pas de nuisances pour l'habitat

» Maintenir une distance entre les bâtiments agricoles et zones d'habitat, afin de limiter les conflits d'usage et de préserver le bon fonctionnement de l'activité agricole

Préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en état des continuités écologiques

Le territoire souhaite préserver les composantes de sa Trame Verte et Bleue et limiter l'impact des activités humaines sur les continuités écologiques. Cela passe par les orientations suivantes :

» Maintenir les milieux naturels ouverts par la mise en place de solutions douces comme le pâturage.

» Préserver ou recréer des corridors écologiques entre la ville et les espaces agricoles périphériques en tenant compte de l'économie rurale

» Conserver et développer la végétation existante en centre bourg.

» Créer de petits espaces verts alliant espace de nature et de rencontre.

» Préserver les poumons verts des bourgs.

» Valoriser et développer les continuités écologiques au sein des parcelles d'activité et le long des axes routiers des ZA.

» Reproduire les venelles et petits passages piétonniers des centres bourgs anciens dans les futurs aménagements afin de créer du lien entre le centre et les périphéries.

LES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

Les pièces réglementaires

Le règlement écrit et graphique

Les dispositions générales

Avant de se rendre aux dispositions concernant la zone où se situe son projet, il faut prendre connaissance des législations nationales ainsi que des règles s'appliquant à l'ensemble de la communauté de communes.

On peut les trouver dans les DISPOSITIONS GÉNÉRALES du PLUi ainsi qu'en ANNEXE.

Le PLUi prévoit notamment des dispositions relatives à:

- la qualité architecturale, paysagère et environnementale du bâti.
- aux conditions de dessertes des terrains

Ces dispositions sont à prendre en compte pour chaque projet sur les neuf communes du territoire.

Les dispositions spécifiques à chaque zone

Le règlement divise le territoire intercommunal en quatre grands types de zones et fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune d'elles.

Les zones urbaines (U)

« Peuvent être classés en zone urbaine les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter ». -Article R151-18 du Code de l'Urbanisme-

Les zones urbaines mixtes: Les centres bourgs (UA)

Une zone UA favorisant la densité et la densification (implantation des constructions, hauteur...) avec un sous-secteur UAa permettant d'aller plus loin sur le centre de la Mothe-Achard

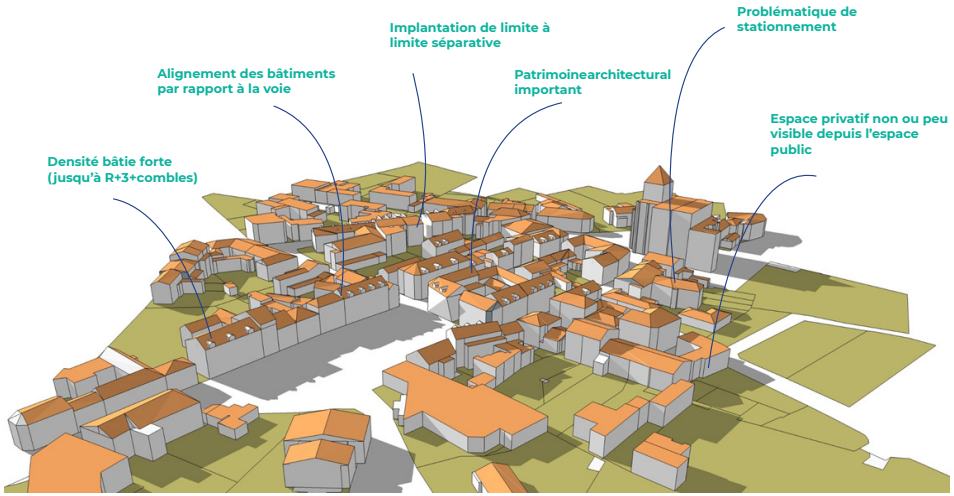

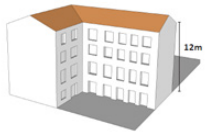

Des hauteurs de bâtiment pouvant aller jusqu'à R+3+combles

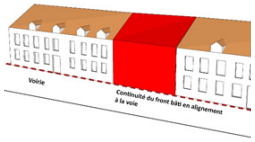

Implantation partiellement ou en limite de voie. Des exceptions permises en cas de décroché.

Un coefficient de pleine-terre d'un minimum de 20% de l'emprise de la parcelle

Les zones urbaines mixtes: les extensions récentes (UB)

Une zone UB permettant d'optimiser l'implantation foncière sur les extensions récentes et d'encadrer les divisions parcellaires en drapeau

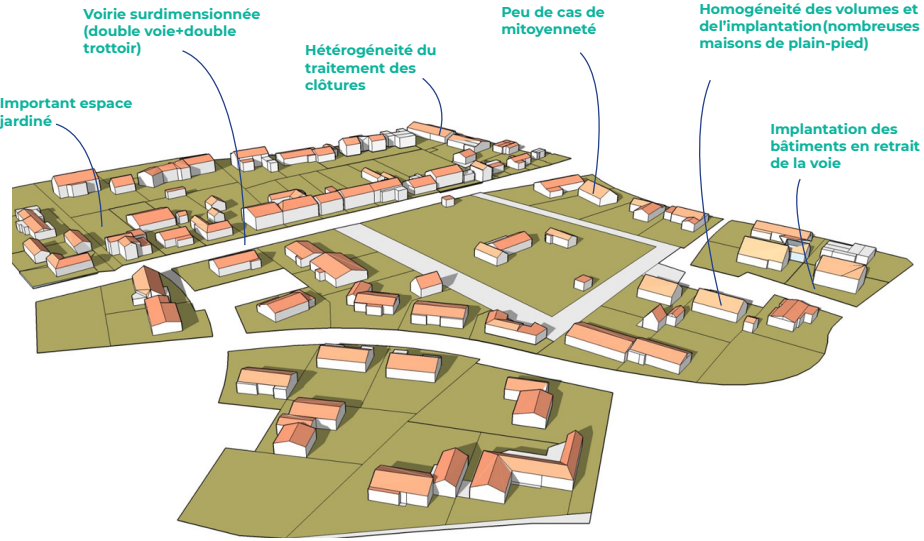

Une hauteur de construction poussée à 1 étage.

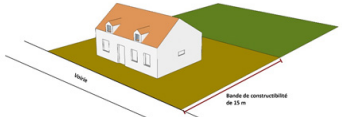

Une bande de constructibilité de 15m par rapport à la voie pour favoriser la création de front de rue

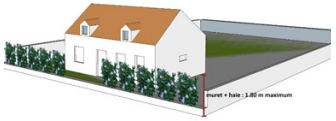

Des traitements de clôture variés n'excedant pas les 1.80m de haut.

Les zones urbaines mixtes: les hameaux (UC)

Une zone UC pour les hameaux raccordés à l'assainissement collectif ou en prolongement du bourg limitant les divisions parcellaires.

Des hameaux non-desservis par les réseaux et isolés du bourg ne permettant pas l'accueil de population supplémentaire zonés en A ou N (possibilité de faire évoluer les logements existants sans création de nouveau logement).

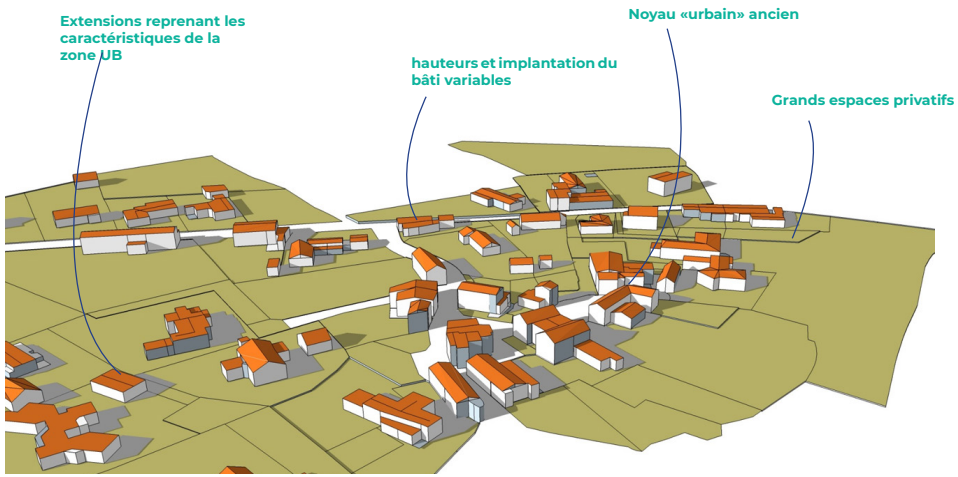

Les zones urbaines spécifiques

Les zones économiques (UE): les zones d'activités dont le cas particulier des Achards (UEa) et des zones commerciales (UEc).. Identifiable par leur positionnement en périphérie ou isolé du bourg, ces secteurs économiques ont une forte hétérogénéité architecturale.

Les zones d'équipement et de loisirs (US): Ponctuel ou groupé, le tissu urbain accueillant des équipements est plus ou moins imposant selon la typologie de commune. Périphériques et de grande dimension, les équipements prennent différentes formes (terrain de sport, bâtiment, etc.)

Les zones touristiques (UT): Ces espaces touristiques accueillent des constructions liés à l'accueil temporaire de population au sein d'infrastructures importantes.

Les zones à urbaniser (AU)

> *«Peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation.»* Article R151-20 du Code de l'Urbanisme

Les différentes zones AU sont composées de zones d'urbanisation futures qui peuvent être à vocation mixte ou spécialisée. Chaque secteur sera soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation spécifiques.

Zone AU/2AU : Secteurs de développement urbain résidentiel. Elle correspond aux zones de développement des centres-bourgs pour répondre à une croissance démographique soutenue. Ces secteurs doivent s'intégrer à la trame urbaine existante, en travaillant notamment sur la continuité des formes urbaines et architecturales mais aussi sur les cheminements doux vers le cœur de bourg.

Zone AUe : Secteur de développement économique. Elle correspond aux zones de développement des zones d'activités, pour répondre à la forte demande des industriels sur le secteur, principalement sur la zone d'activités des Achards. Ces secteurs sont des vitrines importantes pour l'attractivité du territoire. Les aménagements doivent rechercher l'optimisation du foncier en favorisant la hauteur et la mutualisation des usages, la qualité paysagère par le soin des matériaux et des aménagements paysagers et la performance énergétique.

Zone AUs/2AUs : Secteur de développement pour les services et les loisirs. Elle correspond aux zones de développement pour les activités de loisirs et de services pour répondre aux besoins d'une population toujours plus nombreuse. Ces secteurs, souvent de maîtrise publique, doivent être exemplaires dans la durabilité de leur aménagement, l'optimisation du foncier et de l'énergie, ainsi que la production d'énergie renouvelable.

Zones AUt :Zones d'urbanisation de court terme à vocation touristique. Elle correspond aux projets d'évolution des équipements touristiques structurant situés autour du lac du Jaunay.

Les zones agricoles (A)

«Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.» Article R151-22 du Code de l'Urbanisme

Zone A : Elle correspond aux zones cultivées ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs. L'enjeu principal de cette zone est de faciliter l'activité agricole en accompagnant l'évolution des exploitations.

Zone Ap : Zones agricoles protégées
Les zones agricoles protégées correspondent aux secteurs cultivés plus sensibles sur la question paysagère et environnementale. Pour ces secteurs, il s'agit de permettre l'exploitation tout en prévenant d'éventuelles problématiques.

Les zones naturelles sensibles (N)

«Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :
1° Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
2° Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
3° Soit de leur caractère d'espaces naturels ;
4° Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
5° Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues. »
Article R151-24 du Code de l'Urbanisme

Zone N: Zone naturelle sensible. Elle correspond aux zones cultivées ou non présentant des enjeux environnementaux majeurs. L'enjeu principal de cette zone est la protection des milieux sensibles qui la composent. Les nouvelles constructions y sont interdites pour préserver les milieux et le paysage local.

Zone Nl: Zone naturelle de loisir. Elle correspond aux secteurs de taille et de capacité limitée (STECAL) dédiées aux activités de loisirs et de tourisme isolés. Leur position géographique rend les nouveaux aménagements sensibles tant du point de vue environnemental et paysager

Zone Nx : Activités isolés. Elle correspond aux secteurs de taille et de capacité limitée (STECAL) dédiées aux activités économiques isolées se situant en zone agricole ou naturelle.

Zone NGv : Aire de Grand Passage

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

En complément du règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques sont un outil de conception et de vision du territoire à long terme sur les grands enjeux du territoire. Ces dispositions seront à respecter pour chaque projet d'aménagement.

Les centres-bourgs, territoires de projet(s)

1. Intégrer les nouveaux projets à la trame urbaine existante
2. Améliorer le traitement de l'espace public
3. Garantir l'animation des centres-bourgs

Exemple de principes à respecter accompagné de schéma illustratif:
Intégrer le projet dans la trame urbaine en termes de traitement des espaces publics et de circulation

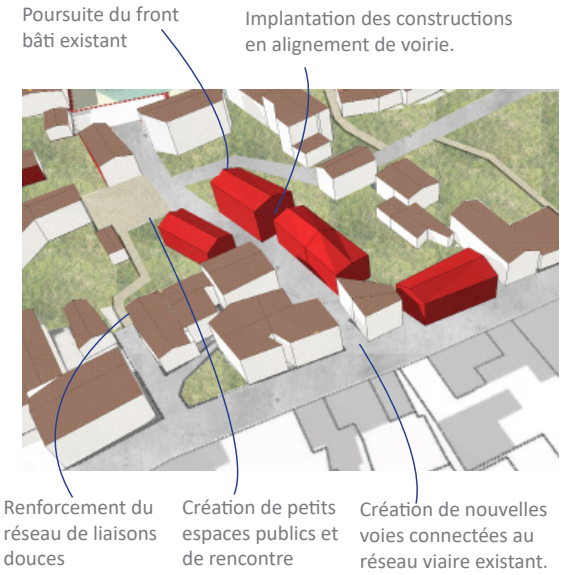

La densification : fonctionnalité et anticipation

1. Conforter le traitement des dents creuses
2. Optimiser la trame urbaine pour permettre des divisions parcellaires qui n'entament pas la qualité de vie

Bon exemple de densification : optimisation d'une parcelle en «dent creuse»

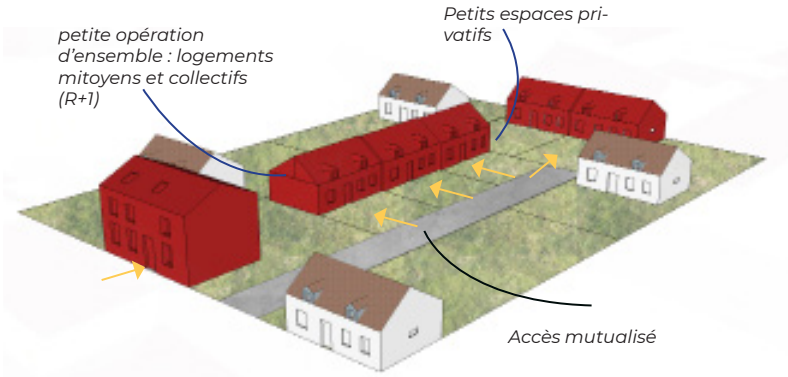

Mauvais exemple de non optimisation d'une parcelle en «dent creuse»

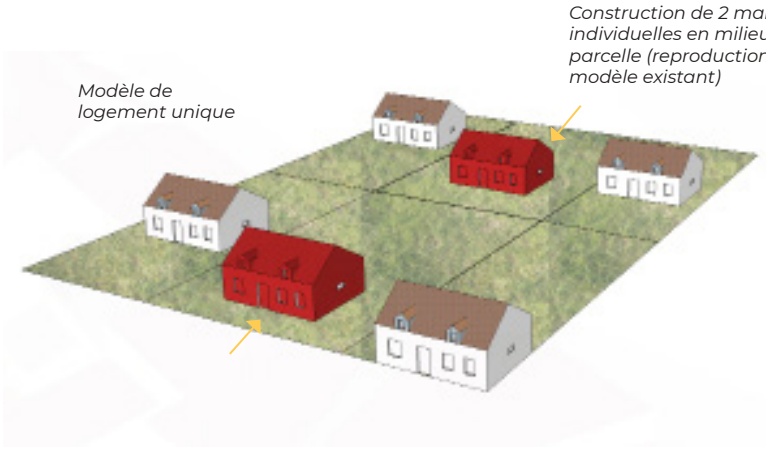

Les mobilités : outil de la performance énergétique du territoire

1. Accompagner la pratique des modes doux
2. Valoriser la gare des Achards
3.Optimiser le stationnement

Par exemple l'objectif 2 prend la forme d'un schéma détaillant les principes d'aménagement à mettre en place sur ce secteur.

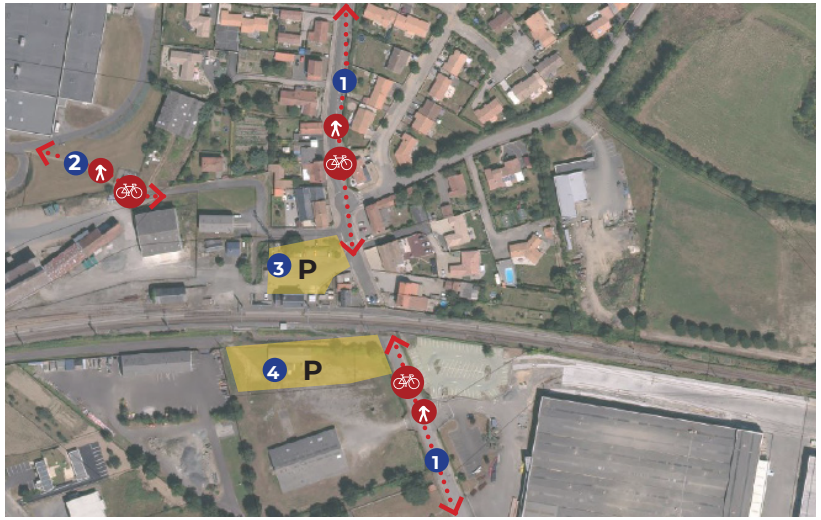

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Orientations liées aux accès, à la desserte et au stationnement

1. - Création de liaisons douces sécurisées pour rejoindre les centre-bourg et la zone d'activités
2. - Création d'un accès piéton vers la zone commerciale
3. - Optimisation du stationnement existant au Nord de la gare
4. - Mise en place d'une aire de stationnement au sud de la gare

Encadrer l'aménagement des secteurs stratégiques

Ces OAP s'appliquent sur des zones repérées sur les documents graphiques. Elles accompagnent de plus systématiquement les zones à urbaniser AU, AUe et AUs.

Un aménagement encadré:

- L'accès au site : principes de desserte et liaisons douces
- La gestion de l'eau et des réseaux : économie d'eau potable, évacuation des eaux pluviales, de l'assainissement
- Un parti d'aménagement à respecter a minima
- La description de l'espace public souhaité : espaces de rencontre, éléments de paysage et de patrimoine à mettre en valeur
- Les espaces naturels à préserver

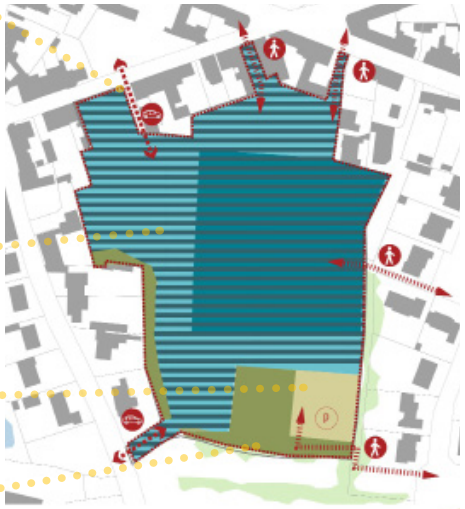

Une programmation minimale

·Le respect d'une densité moyenne variant selon les communes : 15, 17 ou 25 logements par hectare

Le programme d'orientation et d'action

Qu'est ce que le POA?

Un document non opposable qui forme l'aboutissement du Programme Local de l'Habitat élaboré en complément du PLUi. Il planifie sur 6 ans des moyens financiers et humains en vue d'approfondir des orientations du PADD.

Un dispositif d'observation

- Conjoncture du marché immobilier
- Suivi de la demande de logement locatif social
- Suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés. Article R302-1-4 Code de la Construction et de l'Habitation

Un programme d'actions

- Objectifs quantifiés et localisés de logements/places d'hébergement par commune.
- Amélioration et la réhabilitation du parc de logements publics ou privés existant.
- Interventions en matière foncière permettant la réalisation des actions du programme. Article R302-1-3 Code de la Construction et de l'Habitation
- Production attendue de logements locatifs sociaux et offre privée conventionnée.
- Actions auprès de publics spécifique : personnes dites gens du voyage, personnes mal logées, défavorisées, étudiants, perte d'autonomie. Article L302-1 Code de la Construction et de l'Habitation

Les cinq axes du POA:

1. Initier une politique intercommunal de l'habitat
2. Développer la connaissance et la maîtrise du foncier
3. Répondre aux besoins de tous les habitants
4 Favoriser le renouvellement urbain pour plus de mixité et de densité
5. Développer le renouvellement urbain pour plus de mixité et de densité

Ces cinq axes sont déclinés dans un ensemble de fiches-actions déclinants les objectifs, les moyens à mettre en place suivant un calendrier, les modalités de suivi ainsi que le coût de la mesure.

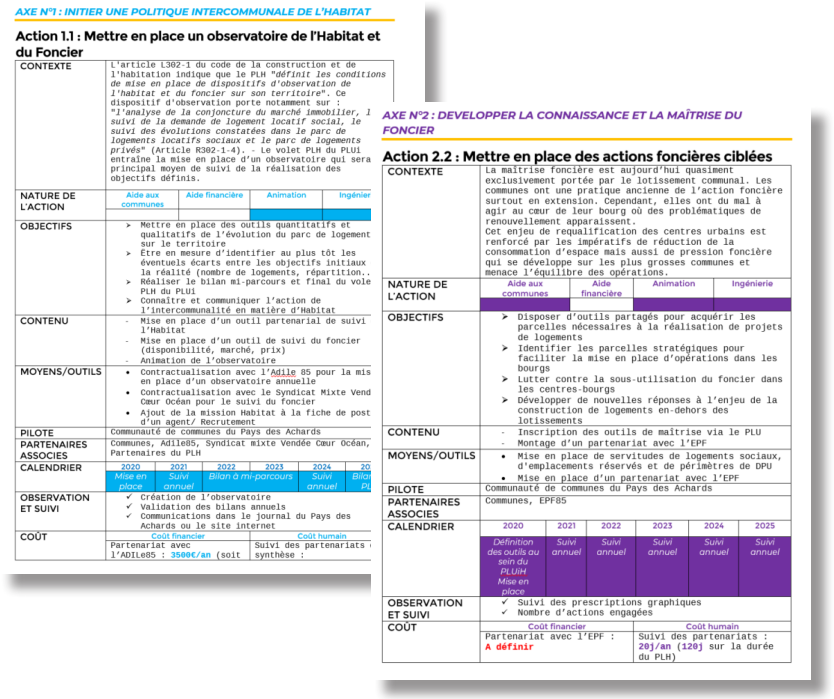

AXE N°1 : INITIER UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE L'HABITAT

Action 1.1 : Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier

CONTEXTE	L'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation indique que le PLH *"définit les conditions de mise en place de dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier sur son territoire"*. Ce dispositif d'observation porte notamment sur : *"l'analyse de la conjoncture du marché immobilier, le suivi de la demande de logement locatif social, le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés"* (Article R302-1-4). - Le volet PLH du PLUi entraîne la mise en place d'un observatoire qui sera principal moyen de suivi de la réalisation des objectifs définis.
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes / Aide financière / Animation / Ingénier
OBJECTIFS	➢ Mettre en place des outils quantitatifs et qualitatifs de l'évolution du parc de logement sur le territoire ➢ Être en mesure d'identifier au plus tôt les éventuels écarts entre les objectifs initiaux la réalité (nombre de logements, répartition.. ➢ Réaliser le bilan mi-parcours et final du vole PLH du PLUi ➢ Connaître et communiquer l'action de l'intercommunalité en matière d'Habitat
CONTENU	- Mise en place d'un outil partenarial de suivi l'Habitat - Mise en place d'un outil de suivi du foncier (disponibilité, marché, prix) - Animation de l'observatoire
MOYENS/OUTILS	• Contractualisation avec l'Adile 85 pour la mis en place d'un observatoire annuelle • Contractualisation avec le Syndicat Mixte Vend Cœur Océan pour le suivi du foncier • Ajout de la mission Habitat à la fiche de post d'un agent/ Recrutement
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Adile85, Syndicat mixte Vendée Cœur Océan, Partenaires du PLH
CALENDRIER	2020 Mise en place / 2021 Suivi annuel / 2022 Bilan à mi-parcours / 2023 Suivi annuel / 2024 Suivi annuel / 20 Bilan PL
OBSERVATION ET SUIVI	✓ Création de l'observatoire ✓ Validation des bilans annuels ✓ Communications dans le journal du Pays des Achards ou le site internet
COÛT	Coût financier : Partenariat avec l'ADILe85 : 3500€/an (soit / Coût humain : Suivi des partenariats synthèse :

AXE N°2 : DEVELOPPER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DU FONCIER

Action 2.2 : Mettre en place des actions foncières ciblées

CONTEXTE	La maîtrise foncière est aujourd'hui quasiment exclusivement portée par le lotissement communal. Les communes ont une pratique ancienne de l'action foncière surtout en extension. Cependant, elles ont du mal à agir au cœur de leur bourg où des problématiques de renouvellement apparaissent. Cet enjeu de requalification des centres urbains est renforcé par les impératifs de réduction de la consommation d'espace mais aussi de pression foncière qui se développe sur les plus grosses communes et menace l'équilibre des opérations.
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes / Aide financière / Animation / Ingénierie
OBJECTIFS	➢ Disposer d'outils partagés pour acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation de projets de logements ➢ Identifier les parcelles stratégiques pour faciliter la mise en place d'opérations dans les bourgs ➢ Lutter contre la sous-utilisation du foncier dans les centres-bourgs ➢ Développer de nouvelles réponses à l'enjeu de la construction de logements en-dehors des lotissements
CONTENU	- Inscription des outils de maîtrise via le PLU - Montage d'un partenariat avec l'EPF
MOYENS/OUTILS	• Mise en place de servitudes de logements sociaux, d'emplacements réservés et de périmètres de DPU • Mise en place d'un partenariat avec l'EPF
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, EPF85
CALENDRIER	2020 Définition des outils au sein du PLUiH Mise en place / 2021 Suivi annuel / 2022 Suivi annuel / 2023 Suivi annuel / 2024 Suivi annuel / 2025 Suivi annuel
OBSERVATION ET SUIVI	✓ Suivi des prescriptions graphiques ✓ Nombre d'actions engagées
COÛT	Coût financier : Partenariat avec l'EPF : A définir / Coût humain : Suivi des partenariats : 20j/an (120j sur la durée du PLH)

Analyse de l'impact du PLUi-H

Incidences notables probables de la mise en oeuvre du PLUi-H

Le rapport de présentation doit présenter les incidences du projet sur l'environnement de trois façons :

1 / La description et l'évaluation des incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement (L104-4 du Code de l'Urbanisme)

2 / Une analyse des incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement (R104- 18 3a du code de l'urbanisme)

3 / Une analyse des problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement (R104-18 3b du code de l'urbanisme)

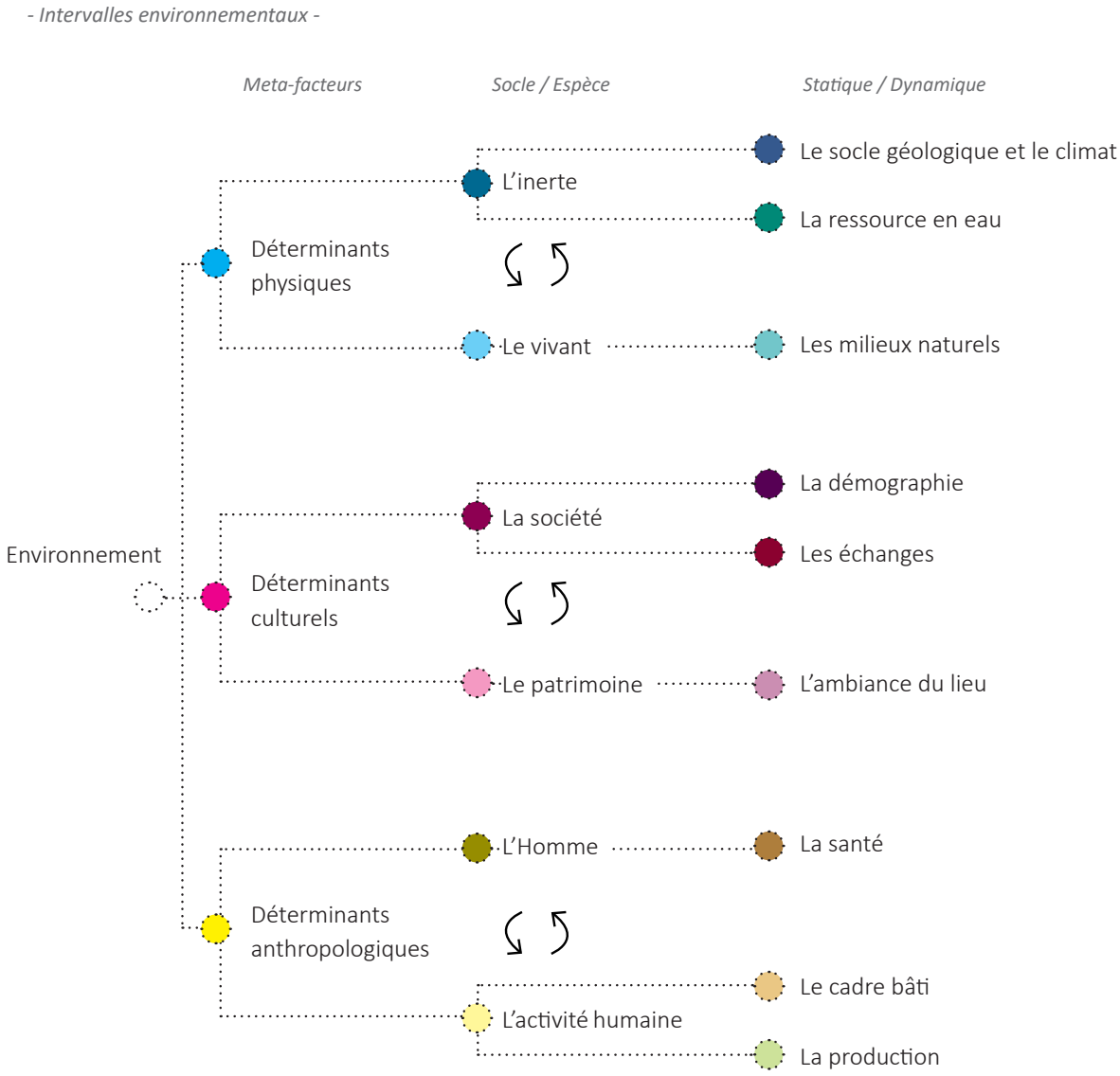

Ainsi, la présente évaluation environnementale s'attache dans un premier temps à établir les incidences du projet sur l'environnement, puis à les caractériser pour déterminer leur probabilité et leur importance.

Elles sont également analysées plus spécifiquement au regard des zones susceptibles d'être affectées. Les incidences sur l'environnement sont analysées en considérant la complexité de l'environnement, et les interactions inhérentes à ce système complexe.

On distingue trois familles de facteurs d'évolution de l'environnement : les déterminants physiques (liés à l'activité terrestre), les déterminants culturels (construit collectif) et anthropiques (les caractéristiques et l'évolution de l'établissement humain).

Pour chacune de ces familles, on distingue ensuite le l'individu et son contexte (l'animal et le socle naturel / l'Homme et son cadre de vie / la Société et sa structure).

Enfin, le dernier niveau de raffinement distinguent les facteurs d'évolution du territoire selon une dichotomie statique (paramètres à évolution relativement plus lente) / dynamique (paramètres à évolution relativement plus rapide).

Les incidences probables

Conformément au paragraphe 3a de l'article R104-8 du code de l'urbanisme, l'évaluation environnementale présente les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement.

Les incidences présentées ci-dessous seraient consécutives, soit au prolongement de tendances actuelles, soit à une inflexion apportée par le projet.

L'impact sur les milieux sensibles est précisée pour chaque incidence. Les zones pertinentes sont donc à chaque fois différentes. Les zones Natura 2000 n'apparaissent pas comme étant les milieux les plus sensibles à la politique locale de l'urbanisme du territoire : elles sont situées à plus de 7 km et l'impact, même indirect, est négligeable vis-à-vis de milieux sur le territoire de la collectivité. Les mesures du projet permettant d'éviter / réduire / compenser les dommages sont alors précisées.

Localisation des zones NATURA 2000 les plus proches du territoire de la communauté de communes du Pays des Achards

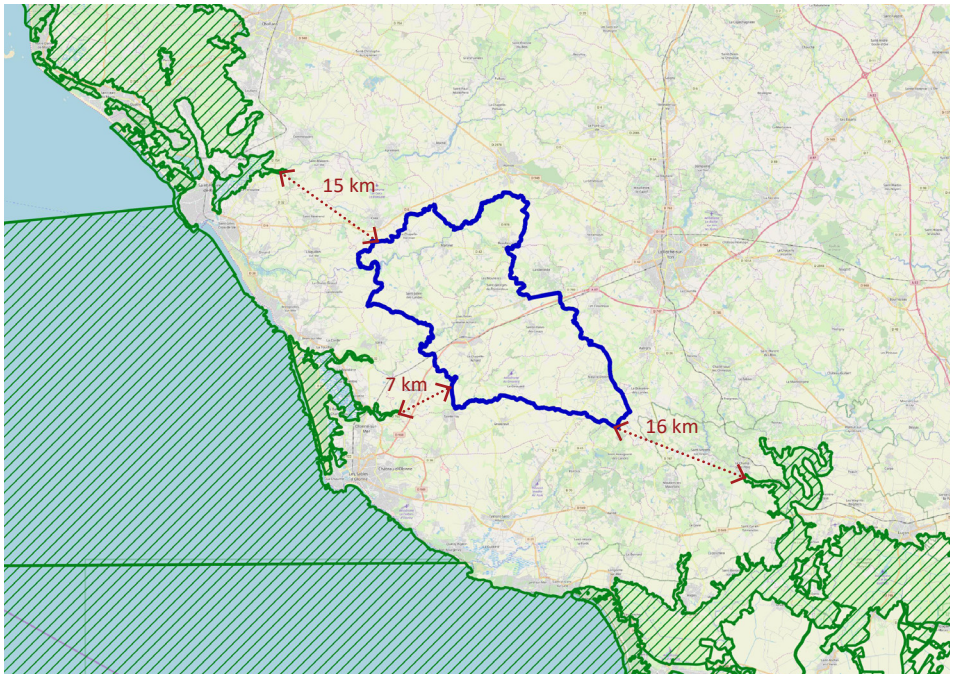

Synthèse des incidences

Le tableau suivant synthétise les incidences négatives prévisibles, engendrées directement ou non par le projet, qui ont fait l'objet d'une analyse sur les secteurs les plus sensibles, notamment s'agissant de l'altération de la qualité de l'eau.

- *Probable amélioration de la tendance constatée*
- *Stabilisation de la tendance*
- *Probable aggravation de la tendance.*

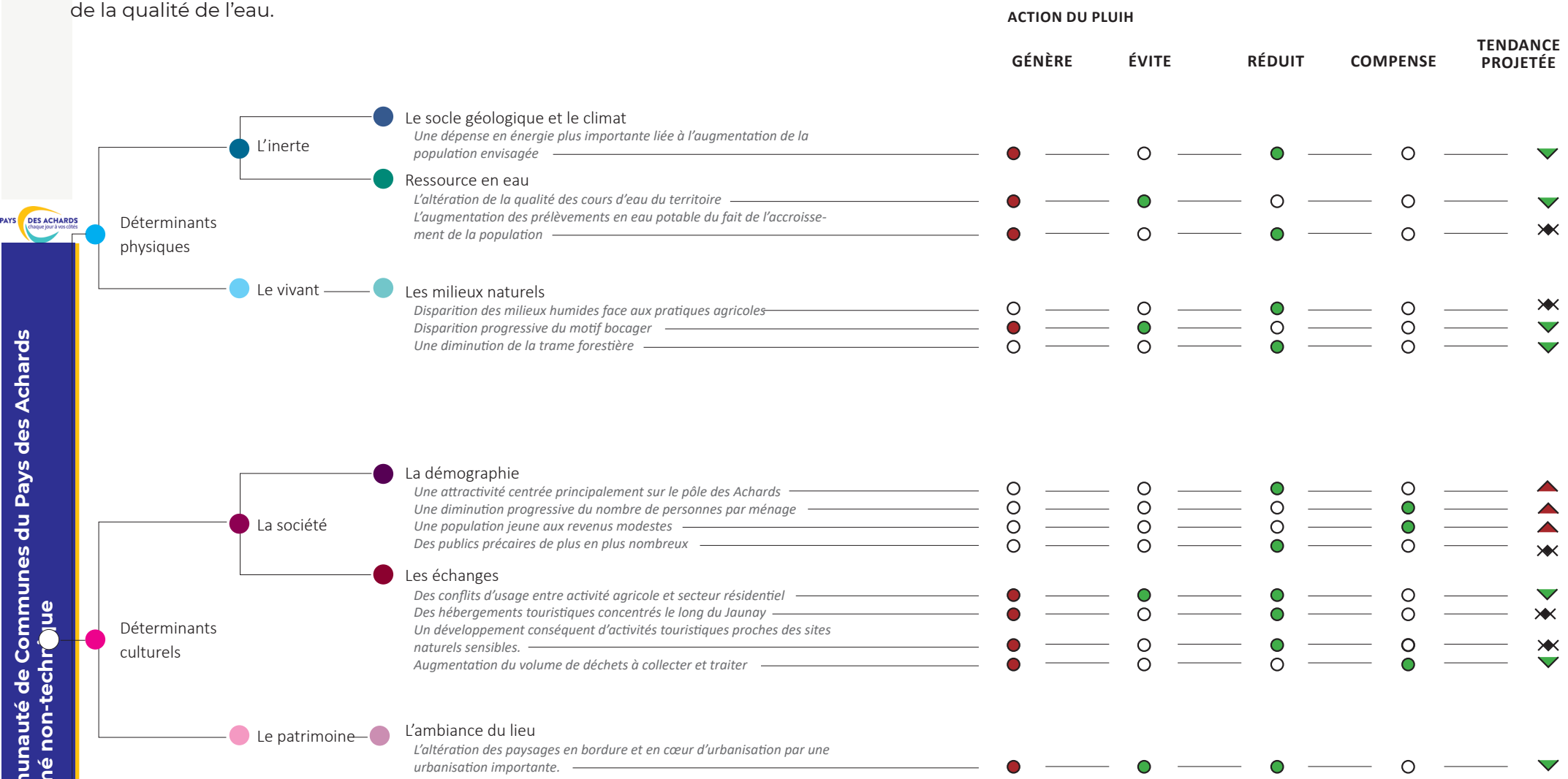

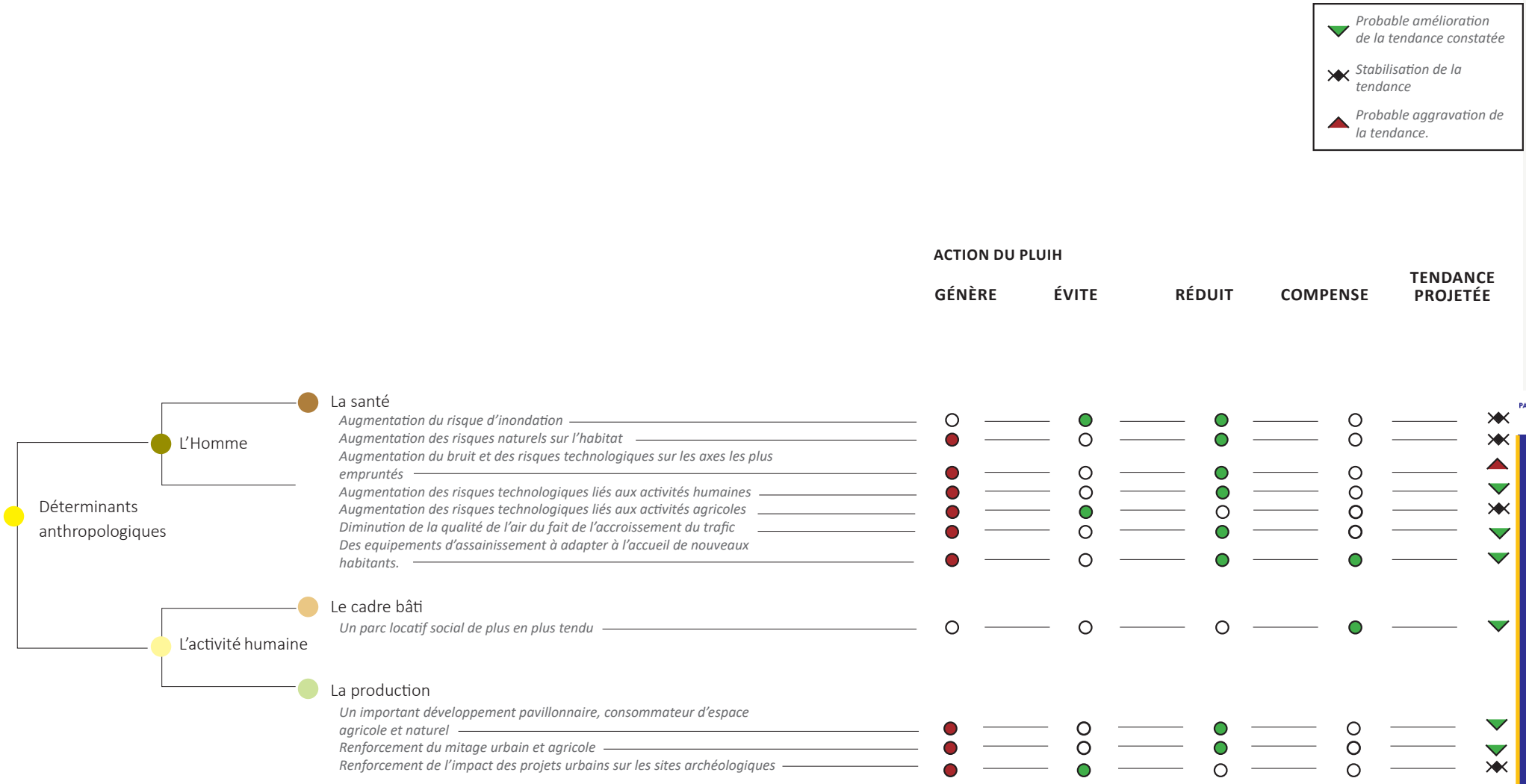
Probable amélioration de la tendance constatée
Stabilisation de la tendance
Probable aggravation de la tendance.
ACTION DU PLUIH
GÉNÈRE
ÉVITE
RÉDUIT
COMPENSE
TENDANCE PROJETÉE
Déterminants anthropologiques
L'Homme
La santé
Augmentation du risque d'inondation
Augmentation des risques naturels sur l'habitat
Augmentation du bruit et des risques technologiques sur les axes les plus empruntés
Augmentation des risques technologiques liés aux activités humaines
Augmentation des risques technologiques liés aux activités agricoles
Diminution de la qualité de l'air du fait de l'accroissement du trafic
Des equipements d'assainissement à adapter à l'accueil de nouveaux habitants.
L'activité humaine
Le cadre bâti
Un parc locatif social de plus en plus tendu
La production
Un important développement pavillonnaire, consommateur d'espace agricole et naturel
Renforcement du mitage urbain et agricole
Renforcement de l'impact des projets urbains sur les sites archéologiques

PAYS DES ACHARDS
chaque jour à vos côtés

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Communauté de communes du Pays des Achards

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Programme d'orientations et d'actions

PIÈCE DU PLU

6

ARRETE LE

Le 12/06/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 12 juin 2019

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS des ACHARDS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Patrice PAGEAUD

APPROUVE LE

Le 26/02/2020

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 26 février 2020

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS des ACHARDS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Patrice PAGEAUD

Cittànova

CADRE : LE RÔLE DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le **diagnostic** du volet Programme Local de l'Habitat est intégré dans le diagnostic territorial du PLUi. Il comprend un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat.

Le **document d'orientations** est intégré au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (document politique). Il énonce, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du PLH et indique notamment (article R302-1-2 du code de la construction et de l'habitation) :

" a) Les principes retenus pour permettre, dans le respect des objectifs de mixité sociale dans l'habitat, une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des différents types de logements sur le territoire couvert par le programme local de l'habitat ;

b) Les principes retenus pour répondre aux besoins et, notamment, à ceux des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières ;

c) Les Orientations principaux susceptibles de guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux ;

d) Les communes et, le cas échéant, secteurs géographiques et les catégories de logements sur lesquels des interventions publiques sont nécessaires ;

e) La politique envisagée en matière de requalification du parc public et privé existant, de lutte contre l'habitat indigne et de renouvellement urbain, en particulier les actions de rénovation urbaine au sens des chapitres II et II bis de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 et les actions de requalification des quartiers anciens dégradés au sens de l'article 25 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

f) Les principaux Orientations d'une politique d'adaptation de l'habitat en faveur des personnes âgées et handicapées ;

g) Les réponses apportées aux besoins particuliers de logement des jeunes, et notamment des étudiants ;

h) Les principaux Orientations d'une stratégie foncière en faveur du développement de l'offre de logement dans le respect des objectifs de lutte contre l'étalement urbain définis par le schéma de cohérence territoriale."

Le **programme d'actions** du PLH est, quant à lui, traduit dans les OAP (document opérationnel). Au titre de l'article R302-1-3 du code de la construction et de l'habitation, il doit indiquer :

" a) Les modalités de suivi et d'évaluation du programme local de l'habitat et les conditions de mise en place des dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier ;

b) Les objectifs quantifiés par typologie de logement à réaliser ou à mobiliser et notamment ceux destinés aux personnes mentionnées au II de l'article L. 301-1, la localisation de l'offre nouvelle de logement et d'hébergement dans chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini au sein du territoire couvert par le programme local de l'habitat. Dans les établissements publics de coopération intercommunale comportant une ou plusieurs communes soumises aux dispositions des articles L. 302-5 et suivants, il précise, pour chacune des communes du territoire, le nombre de logements à réaliser ou à mobiliser sur la durée du programme, en ap-

plication des dispositions de l'article L. 302-8 ;

c) La liste des principales actions envisagées pour l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements publics ou privés existant ainsi que, le cas échéant, les dispositifs opérationnels auxquels il est envisagé de recourir, dans chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini au sein du territoire couvert par le programme local de l'habitat ;

d) La description des opérations de rénovation urbaine et des opérations de requalification des quartiers anciens dégradés en précisant, pour les opérations de rénovation urbaine, les modalités de reconstitution de l'offre de logement social

e) Les interventions en matière foncière permettant la réalisation des actions du programme.

Le programme d'actions indique, le cas échéant, les incidences de la mise en œuvre des actions retenues sur les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, dans chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini au sein du territoire couvert par le programme local de l'habitat.

Il évalue les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre et indique, pour chaque type d'actions, à quelles catégories d'intervenants incombe sa réalisation.

RAPPEL : LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'HABITAT

Les 3 grandes orientations du PLUi en matière d'Habitat :

> Maintenir une offre en logements attractive

- en accompagnant la dynamique démographique (viser environ 2,1 % de croissance démographique annuelle, soit un besoin de production d'environ 205 logements par an),

- en maîtrisant le foncier à bâtir par la planification des projets en extension pour limiter les effets spéculatifs, par l'optimisation de l'usage du foncier pour réduire la pression foncière et par le développement d'outils fonciers spécifiques (outils fiscaux, droits de préemption, emplacements réservés...) pour valoriser le bâti existant et la densification de l'enveloppe urbaine existante

- en développant une offre diversifiée (social, petits logements...) pour répondre à tous les besoins

> Accueillir de nouveaux habitants aux profils diversifiés

- en confortant l'armature urbaine par l'accueil de nouvelles populations en développant prioritairement la construction de nouveaux logements à proximité des services (32 % des nouveaux logements sur le pôle central des Achards, 40 % sur les pôles secondaires et 28 % sur les communes rurales)

- en renforçant la mixité sociale et générationnelle du territoire par l'intégration de logements sociaux dans les nouvelles opérations (20 % sur le pôle central des Achards, 17% sur les pôles secondaires et 15 % sur les communes rurales) et par le développement d'offres spécifiques pour les personnes âgées en centre-bourg

> Développer un parc de logements respectueux de l'environnement et de l'identité des Achards

- en réinvestissant le patrimoine architectural local par la protection du patrimoine existant et par une meilleure intégration des nouvelles constructions au tissu urbain

- en développant un parc de logements plus sobre pour lutter contre la précarité énergétique par l'accompagnement à la rénovation thermique des logements les plus anciens et par une meilleure conception des nouveaux logements

ACTIONS ET MESURES

ORIENTATION 1 : INITIER UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE L'HABITAT p.8

Action 1.1 : Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier p.10
Action 1.2 : Identifier, créer et mobiliser un réseau de personnes ressources p.12
Action 1.3 : Consolider la gouvernance politique et technique du PLH p.14

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LA MAÎTRISE DU FONCIER p.15

Action 2.1 : Coordonner et améliorer l'action foncière de l'intercommunalité p.16
Action 2.2 : Mettre en place des actions foncières ciblées p.17

ORIENTATION 3 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES HABITANTS p.18

Action 3.1 : Territorialiser les besoins en logement p.20
Action 3.2 : Développer l'offre en logements sociaux p.22
Action 3.3 : Accompagner l'accession à la propriété en centre-bourg p.24
Action 3.4 : Améliorer les réponses aux situations d'urgence p.25
Action 3.5 : Développer une offre adaptée/accessible pour les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie p.26
Action 3.6 : Développer une offre de logement dédiée aux jeunes p.28
Action 3.7 : Entretenir l'aire de Grand Passage pour répondre aux besoins des Gens du Voyage p.29

ORIENTATION 4 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR PLUS DE MIXITÉ ET DE DENSITÉ p.30

Action 4.1 : Développer de nouvelles formes urbaines en centralité pour travailler la densité tout en ménageant la qualité de vie p.32
Action 4.2 : Travailler la mixité sociale des opérations p.34

ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER UN PARC DE LOGEMENT PLUS VERTUEUX p.35

Action 5.1 : Améliorer la qualité du parc de logements p.36

RAPPEL ORIENTATIONS DU PADD	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ACTIONS DU PLH
> MAINTENIR UNE OFFRE EN LOGEMENTS ATTRACTIVE > ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS AUX PROFILS DIVERSIFIÉS > DÉVELOPPER UN PARC DE LOGEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'IDENTITÉ DES ACHARDS	**INITIER UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE L'HABITAT**	**Action 1.1 :** Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier **Action 1.2 :** Identifier, créer et mobiliser un réseau de personnes ressources **Action 1.3 :** Consolider la gouvernance politique et technique du PLH
> S'APPUYER SUR LA DENSIFICATION ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR LIMITER LES EXTENSIONS > DÉVELOPPER LES OUTILS FONCIERS AFIN DE VALORISER LE BÂTI EXISTANT ET D'ENCOURAGER LA DENSIFICATION DE L'ENVELOPPE URBAINE EXISTANTE > ORGANISER ET PLANIFIER LES PROJETS EN EXTENSION POUR LIMITER LES EFFETS SPÉCULATIFS > OPTIMISER LE FONCIER POUR RÉDUIRE LA PRESSION FONCIÈRE > S'APPUYER SUR LA DENSIFICATION ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR LIMITER LES EXTENSIONS	**DÉVELOPPER LA MAÎTRISE DU FONCIER**	**Action 2.1 :** Coordonner et améliorer l'action foncière de l'intercommunalité **Action 2.2 :** Mettre en place des actions foncières ciblées

> DÉVELOPPER PRIORITAIREMENT LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS À PROXIMITÉ DES SERVICES
> DÉVELOPPER DES OFFRES POUR LES MÉNAGES À BAS REVENUS
> INTÉGRER DAVANTAGE DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES NOUVELLES OPÉRATIONS
> DÉVELOPPER UNE OFFRE EN PETITS LOGEMENTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES SEULES (PERSONNES ÂGÉES, JEUNES, ETC.).
> DÉVELOPPER LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE PRIORITAIREMENT DANS LES CENTRES-BOURGS
> DÉVELOPPER UNE OFFRE EN PETITS LOGEMENTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES SEULES (PERSONNES ÂGÉES, JEUNES, ETC.).
> DÉVELOPPER UNE OFFRE DÉDIÉE AUX JEUNES TRAVAILLEURS À PROXIMITÉ DE LA ZA DES ACHARDS OU DE LA GARE.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES HABITANTS

Action 3.1 : Territorialiser les besoins en logement
Action 3.2 : Développer l'offre en logements sociaux
Action 3.3 : Accompagner l'accession à la propriété en centre-bourg
Action 3.4 : Améliorer les réponses aux situations d'urgence
Action 3.5 : Développer une offre adaptée/accessible pour les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie
Action 3.6 : Développer une offre de logement dédiée aux jeunes
Action 3.7 : Entretenir l'aire de Grand Passage pour répondre aux besoins des Gens du Voyage

> EN RENOUVELLEMENT URBAIN, VISER UNE DENSITÉ ET DES FORMES PROCHES DE CELLES DU CENTRE-BOURG (30 LOGEMENTS/HA, MAISONS INDIVIDUELLES MITOYENNES AVEC POSSIBILITÉ DE R+1 VOIRE PLUS).
> INTÉGRER DAVANTAGE DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES NOUVELLES OPÉRATIONS

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR PLUS DE MIXITÉ ET DE DENSITÉ

Action 4.1 : Développer de nouvelles formes urbaines en centralité pour travailler la densité tout en ménageant la qualité de vie
Action 4.2 : Travailler la mixité sociale des opérations

> DÉVELOPPER UN PARC DE LOGEMENTS PLUS SOBRE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

DÉVELOPPER UN PARC DE LOGEMENT PLUS VERTUEUX

Action 5.1 : Améliorer la qualité du parc de logements

A
VENDRE

ORIENTATION 1 : INITIER UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE L'HABITAT

Action 1.1 : Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier
Action 1.2 : Identifier, créer et mobiliser un réseau de personnes ressources
Action 1.3 : Consolider la gouvernance politique et technique du PLH

ACTION 1.1 : METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER

CONTEXTE	L'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation indique que le PLH «*définit les conditions de mise en place de dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier sur son territoire*». Ce dispositif d'observation porte notamment sur : «*l'analyse de la conjoncture du marché immobilier, le suivi de la demande de logement locatif social, le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés*» (Article R302-1-4). - Le volet PLH du PLUi entraîne la mise en place d'un observatoire qui sera le principal moyen de suivi de la réalisation des objectifs définis.			
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie
			■	■
OBJECTIFS	> Mettre en place des outils quantitatifs et qualitatifs de l'évolution du parc de logement sur le territoire > Être en mesure d'identifier au plus tôt les éventuels écarts entre les objectifs initiaux et la réalité (nombre de logements, répartition…) > Réaliser le bilan mi-parcours et final du volet PLH du PLUi > Connaître et communiquer l'action de l'intercommunalité en matière d'Habitat			
CONTENU	- Mise en place d'un outil partenarial de suivi de l'Habitat - Mise en place d'un outil de suivi du foncier (disponibilité, marché, prix) - Animation de l'observatoire			
MOYENS/ OUTILS	· Contractualisation avec l'Adile 85 pour la mise en place d'un observatoire annuel de l'Habitat · Contractualisation avec le Syndicat Mixte Sud-Ouest Vendéen pour le suivi du foncier · Ajout de la mission Habitat à la fiche de poste d'un agent/ Recrutement			
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards			
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Adile85, Syndicat mixte Sud-ouest Vendéen, Partenaires du PLH, EPF et Département de Vendée (via l'Observatoire départemental de l'Habitat)			

<table>
<tr><td rowspan="2">CALENDRIER</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Mise en place</td><td>Suivi annuel</td><td colspan="2">Bilan à mi-parcours</td><td>Suivi annuel</td><td>Bilan du PLH</td></tr>
<tr><td>OBSERVATION ET SUIVI</td><td colspan="6">▯ Création de l’observatoire Habitat
▯ Pérennisation de l’observatoire du foncier
▯ Validation des bilans annuels
▯ Communications dans le journal du Pays des Achards ou le site internet</td></tr>
<tr><td rowspan="2">COÛT</td><td colspan="3">Coût financier</td><td colspan="3">Coût humain</td></tr>
<tr><td colspan="3">Partenariat avec l’ADILe85 : 4200€/an (soit 25 200€ sur la durée du PLH)
Partenariat avec le SM Sud-Ouest Vendéen : Inscription à la mission dans le cadre du suivi du SCoT</td><td colspan="3">Suivi des partenariats et synthèse :
20j/an (120j sur la durée du PLH)</td></tr>
</table>

Action 1.2 : Identifier, créer et mobiliser un réseau de personnes ressources

CONTEXTE	Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays des Achards est la première démarche lancée par la collectivité en matière de politique de l'Habitat. Des partenariats existent déjà à l'échelle communale ou intercommunale mais les actions menées sont rarement partagées et sont mal connues. Ils nécessitent donc d'être approfondis pour mieux connaître le rôle de chacun. Cette démarche s'inscrit dans une volonté exprimée par tous les partenaires et la communauté de communes de travailler davantage ensemble.			
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie
			■	
OBJECTIFS	> Identifier les référents institutionnels en charge du logement, faire le bilan de leur cadre d'intervention, des aides financières et techniques qu'ils peuvent apporter à la réalisation de projet de logements > Identifier les différentes familles de porteurs de projets de logements intervenant ou pouvant intervenir sur le territoire, en fonction des types d'opérations et de logements envisagés dans le cadre du PLUi > Identifier les personnes-ressources pour connaître les demandes et les besoins en logements existants sur le territoire (détenteurs de statistiques, notaires, agents immobiliers, élus locaux, etc.). Collecter leurs informations et analyses pour alimenter l'observatoire			
CONTENU	- Pilotage de la démarche partenariales (rencontres...) - Mise en place d'une démarche de partage d'informations et d'analyses - Référencement et mise en place d'un relais des aides existantes (vers un guichet unique)			
MOYENS/ OUTILS	· Constitution d'un répertoire de personnes ressources · Ajout de la mission Habitat à la fiche de poste d'un agent / Recrutement · Mise en place d'un guichet unique pour l'amélioration de l'Habitat			
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards			
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Partenaires du PLH			

<table>
<tr><td rowspan="2">CALENDRIER</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Mise en place</td><td>Animation du réseau</td><td colspan="2">Bilan à mi-parcours</td><td>Animation du réseau</td><td>Bilan du PLH</td></tr>
<tr><td>OBSERVATION ET SUIVI</td><td colspan="6">▯ Nombre de personnes ressources inscrites dans le réseau (actives/non-actives)
▯ Nombre de réunions partenariales
▯ Nombre de partenariats mis en place</td></tr>
<tr><td rowspan="2">COÛT</td><td colspan="3">Coût financier</td><td colspan="3">Coût humain</td></tr>
<tr><td colspan="3">Pas de coûts externes</td><td colspan="3">Suivi des partenariats :
35j/an (210j sur la durée du PLH)
Coût du guichet unique en action 5.1</td></tr>
</table>

ACTION 1.3 : CONSOLIDER LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET TECHNIQUE DU PLH

CONTEXTE	La politique du logement est encore peu formalisée aujourd'hui à l'échelle de la Communauté de Communes (pas de vice-président identifié, pas de commissions formalisées, pas de chargé de mission dédié…). Or, la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale appelle la définition d'un mode de fonctionnement au sein de la collectivité pour prendre des décisions relatives au logement et piloter cette politique					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
			■			
OBJECTIFS	> Renforcer le portage communautaire de la politique de l'Habitat > Favoriser le partage d'expériences et de connaissance entre les élus communautaires et municipaux > Mettre en relation cette instance avec les élus et instances qui, à d'autres échelles, sont en charge de la question de l'habitat > Valider les bilans annuels et le bilan mi-parcours du volet PLH					
CONTENU	- Animation et alimentation de la Commission Habitat					
MOYENS/ OUTILS	· Création d'une commission chargée de la politique de l'Habitat et de l'Hébergement et de l'Aménagement du territoire sur la base du Comité de Pilotage du PLUiH · Intégration de la mission de suivi du PLH à la fiche de poste d'un agent de la communauté de communes · Mise en place de temps d'échanges dédiés avec les territoires voisins sur la thématique Habitat					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	///					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en place	*Fonctionnement de la commission*				
OBSERVATION ET SUIVI	▯ Nombre de commissions animées					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Pas de coûts externes			**Animation de la commission :** 15j/an (90j sur la durée du PLH)		

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LA MAÎTRISE DU FONCIER

Action 2.1 : Coordonner et améliorer l'action foncière de l'intercommunalité
Action 2.2 : Mettre en place des actions foncières ciblées

ACTION 2.1 : COORDONNER ET AMÉLIORER L'ACTION FONCIÈRE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

CONTEXTE	Le Foncier et sa gestion sont jusque-là des compétences communales. Les communes sont des acteurs-clés avec une forte tradition d'intervention, notamment pour la mise en place de lotissements. La mise en place du PLUiH interroge la stratégie collective en matière de maîtrise foncière dans un contexte de pression croissante sur certains secteurs (notamment sur la commune centre des Achards).					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
	■	■	■	■		
OBJECTIFS	> Clarifier le rôle de l'intercommunalité et des communes en matière d'action foncière > Assurer une veille foncière sur les secteurs à enjeux > Anticiper l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de projets intercommunaux > Suivre les projets actuels et à venir pour constituer une base de référence en matière de densité d'opérations					
CONTENU	- Renforcement des échanges entre les communes et la CCPA - Identification des secteurs à enjeux - Montée en compétence dans le montage des opérations foncières					
MOYENS/ OUTILS	· Ajout de la mission Habitat/Foncier à la fiche de poste d'un agent / Recrutement · Mise en place d'une méthode commune de suivi des DIA à l'échelle intercommunale · Mise en place d'une OAP thématique « Densification » pour cadrer l'usage du foncier sur le territoire (PLUi) · Mise en place d'OAP sectorielles sur les secteurs à enjeux avec un phasage temporel (PLUi) · Mise en place d'une aide à l'ingénierie mutualisée pour le portage foncier					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, EPF85, Syndicat Mixte Sud-Ouest Vendéen					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en place	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*
OBSERVATION ET SUIVI	☐ Nombre de réunions organisées entre les communes ☐ Nombre de démarches engagées d'acquisition foncière					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Pas de coûts externes			**Suivi des partenariats :** 35j/an (210j sur la durée du PLH) **Aide à l'ingénierie :** 30j/an (180j sur la durée du PLH)		

ACTION 2.2 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS FONCIÈRES CIBLÉES

CONTEXTE	La maîtrise foncière est aujourd'hui quasiment exclusivement portée par le lotissement communal. Les communes ont une pratique ancienne de l'action foncière surtout en extension. Cependant, elles ont du mal à agir au cœur de leur bourg où des problématiques de renouvellement apparaissent. Cet enjeu de requalification des centres urbains est renforcé par les impératifs de réduction de la consommation d'espace mais aussi de pression foncière qui se développe sur les plus grosses communes et menace l'équilibre des opérations.					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
OBJECTIFS	> Disposer d'outils partagés pour acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation de projets de logements > Lutter contre la sous-utilisation du foncier dans les centres-bourgs et contre la vacance > Développer de nouvelles réponses à l'enjeu de la construction de logements en-dehors des lotissements					
CONTENU	- Inscription des outils de maîtrise via le PLU - Montage d'un partenariat avec l'EPF - Aides à la sortie de vacance					
MOYENS/ OUTILS	· Mise en place d'un effort de production de locatif social à produire au sein des OAP sectorielles · Mise en place d'un partenariat avec l'EPF · Participation au programme d'aide départemental à la sortie de vacance					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, EPF85, Département de la Vendée					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Définition des outils au sein du PLUiH Mise en place	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*
OBSERVATION ET SUIVI	▯ Suivi des prescriptions graphiques ▯ Nombre d'actions engagées ▯ Nombre d'aides distribuées					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Partenariat avec l'EPF : A définir **Aides à la sortie de vacance :** 1 500€ / dossier (objectif : 3 logements par an : 4 500€ par an)			**Suivi des partenariats :** 20j/an (120j sur la durée du PLH)		

Buton 150 places
EE-809-PM

ORIENTATION 3 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES HABITANTS

Action 3.1 : Territorialiser les besoins en logement
Action 3.2 : Développer l'offre en logements sociaux
Action 3.3 : Accompagner l'accession à la propriété en centre-bourg
Action 3.4 : Améliorer les réponses aux situations d'urgence
Action 3.5 : Développer une offre adaptée/accessible pour les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie
Action 3.6 : Développer une offre de logement dédiée aux jeunes
Action 3.7 : Entretenir l'aire de Grand Passage pour répondre aux besoins des Gens du Voyage

Action 3.1 : Territorialiser les besoins en logement

CONTEXTE	La production de logements est aujourd'hui peu polarisée sur le territoire avec une contribution importante des communes rurales à l'effort de construction. 170 nouveaux logements sont construits sur le territoire en moyenne par an pour répondre à la croissance démographique appuyée que connait le territoire depuis les années 1990, notamment par l'arrivée de jeunes familles aux revenus modestes.					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
OBJECTIFS	> Conforter l'armature territoriale en accueillant les nouvelles populations de façon privilégiée auprès des services et des pôles d'emploi > Définir pour chaque commune des objectifs de production à atteindre					
CONTENU	- Définition du besoin en logements au sein du PLUiH - Identification du potentiel de production en renouvellement urbain - Calibrage des surfaces en extension					
MOYENS/ OUTILS	· Mise en place d'un zonage et d'un règlement adapté (PLUi)					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Définition des outils au sein du PLUiH	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*
OBSERVATION ET SUIVI	▯ Nombre de logements neufs ▯ Part des constructions en renouvellement urbain ▯ Surfaces consommées pour l'Habitat					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Pas de coûts externes			**Pas de coûts internes**		

Déclinaison territoriale des besoins en logements dans le PLUiH :

Les élus ont souhaité prolonger le rythme démographique observé ces dernières années, en cherchant une plus grande maîtrise. Ils misent donc sur une augmentation moyenne de + 2,1 % par an, soit l'accueil d'environ 6 500 habitants supplémentaires.
La production de logements est pratiquement exclusivement tournée vers l'accueil de nouveaux habitants. Environ 2 050 nouveaux logements seraient donc nécessaires pour répondre aux besoins de ces nouveaux habitants.
Ces objectifs s'inscrivent dans la lignée de ceux définis à l'échelle du SCoT Sud-Ouest Vendéen : production de 205 log/an environ dont 40 % en renouvellement urbain.
Le PLUi souhaite affirmer le rôle des polarités, déjà décliné par le SCoT. Celui-ci décline ses objectifs de production de logements : 32 % sur le pôle des Achards, entre 36 et 44 % pour les pôles secondaires et entre 24 et 32 % pour les communes rurales.

	Production potentielle de logements PLUi (2020-2030)	Objectifs de construction de logements PLH (2020-2025)	Potentiel identifié en renouvellement urbain (densification)	Programmation de logements en extension
Pôle central des Achards	**570 (29 %)**	**342**	**267 (47 %)**	**303**
Les Achards	570	342	267 (47 %)	303
Pôles secondaires	**882 (44 %)**	**529**	**346 (39 %)**	**536**
Beaulieu-sous-la-Roche	243	146	140 (58 %)	103
Nieul-le-Dolent	245	147	91 (37 %)	154
Sainte-Flaive-des-Loups	178	107	40 (23 %)	138
Saint-Julien-des-Landes	216	130	75 (35 %)	141
Communes rurales	**542 (27 %)**	**325**	**171 (32 %)**	**371**
La Chapelle Hermier	122	73	29 (28 %)	93
Le Girouard	118	71	65 (55 %)	53
Martinet	141	85	36 (30 %)	105
Saint-Georges-de-Pointindoux	161	97	41 (35 %)	120
Pays des Achards	**1994**	**1196**	**814 (41 %) - incluant les changements de destination**	**1180**

ACTION 3.2 : DÉVELOPPER L'OFFRE EN LOGEMENTS SOCIAUX

CONTEXTE	Avec 340 logements sociaux recensés sur le territoire, le Pays des Achards ne compte que 4,5 % de son parc de logement tourné vers le locatif social, contre 7% pour la moyenne vendéenne. Pour autant, sa population est constituée principalement de jeunes ménages aux revenus modestes, éligibles à du logement social.					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
	■		■	■		
OBJECTIFS	> Atteindre les 7 % de logements sociaux visés par le SCoT Sud-Ouest Vendéen dans le parc de logements en 2032 > Faire correspondre l'offre et la demande de logements sociaux > Diversifier l'offre de logements entre logements locatifs sociaux et accession à la propriété > Améliorer et valoriser le parc existant					
CONTENU	- Territorialisation des objectifs de production - Réunion annuelle de programmation pour organiser le travail avec les bailleurs et le Département - Rénovation du parc public ancien					
MOYENS/ OUTILS	· Mise en place d'un zonage et d'un règlement adapté · Mise en place d'une commission annuelle dédiée · Utilisation du programme départemental en faveur production de Logements Locatifs très Sociaux · Intervention pour la rénovation thermique via le Fond communautaire pour la rénovation énergétique					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Bailleurs sociaux, Conseil Départemental					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en place	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*
OBSERVATION ET SUIVI	☐ Nombre de logements sociaux réalisés / conventionnés ☐ Nombre de programmation aboutie avec les bailleurs ☐ Nombre d'aides distribuées					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Rénovation thermique via le Fond communautaire pour la rénovation énergétique : 30 000 € sur la durée du PLH			**Organisation des commissions :** 5/an (30j sur la durée du PLH)		

Déclinaison territoriale des besoins en logements sociaux dans le PLUiH :

Afin de répondre aux enjeux sociaux du territoire, les élus ont souhaité intégrer la mixité sociale dans les réflexions autour de leurs projets urbains.

L'objectif poursuivi est de renforcer l'effort de construction de logements sociaux dans les opérations de toutes les communes en fonction du niveau de services :

- 20 % des nouveaux logements de la commune des Achards
- 17 % des nouveaux logements sur les pôles secondaires
- 15 % des nouveaux logements dans les communes rurales

Entre 2010 et 2016 inclus, 62 logements sociaux ont été financés sur le territoire de l'EPCI, dont 2 seulement en location-accession, 3 seulement en PLAI et 57 en PLUS. Il s'agit donc de rééquilibrer en faveur des financements en PLAI et en accession aidée en visant les objectifs recommandés par le département de 30% de PLAi et de 70 % de PLUs.

Afin de répondre à une demande diversifiée principalement orientée vers l'accession à la propriété, il s'agit aussi de développer l'accession aidée pour les ménages modestes.

	Objectifs de production de logements PLH (2020-2025)	Objectifs de LLS (et conventionnement parc privé) 2020-2025	Dont logement prêt PLUS	Dont logement Prêt PLAI	Objectif de logements en accession aidée 2020-2025
Pôle central des Achards	342	68 (20 %)	44 (65 % des LLS)	24 (35 % des LLS)	24 (7 % de la production totale)
Pôles secondaires	529	90 (17 %)	63 (70 % des LLS)	27 (30 % des LLS)	32 (6 % de la production totale)
Communes rurales	325	49 (15 %)	38 (77 % des LLS)	11 (23 % des LLS)	13 (4 % de la production totale)
Pays des Achards	**1 196**	**207 (17 %)**	**145 (70 % des LLS)**	**62 (30 % des LLS)**	**69 (6 % de la production totale)**

Ces objectifs poursuivis s'inscrivent dans les ambitions visées par le SCoT. Dans le cadre du PLH, le territoire s'est engagé dans un dialogue avec les bailleurs pour tendre vers ces objectifs. Le contexte de la production de logements sociaux, tendu à l'échelle nationale (réforme de la loi ELAN) et locale (impact du rattrapage SRU sur les agglomérations), pourrait cependant ralentir la production de LLS sur le Pays des Achards

ACTION 3.3 : ACCOMPAGNER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ EN CENTRE-BOURG ET DANS L'ANCIEN

CONTEXTE	Le territoire est composé majoritairement de propriétaires (73 %), plutôt composés de jeunes actifs attirés par des coûts de foncier et d'immobilier relativement bas par rapport aux territoires voisins : 35 % des nouveaux propriétaire entre 2010 et 2015 ont moins de 35 ans. Le Pays des Achards est d'ailleurs le territoire vendéen qui compte proportionnellement le plus d'opérations liées au Prêt à Taux Zéro en 2016.					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
		■				
OBJECTIFS	> Accompagner le parcours résidentiel des ménages > Renforcer l'attractivité de certains secteurs centraux en diminuant les coûts d'accession à la propriété pour certains publics > Renforcer l'attractivité de l'ancien vis-à-vis du neuf					
CONTENU	- Aide à l'accession dans le neuf sur des secteurs stratégiques - Aide à l'accession dans l'ancien					
MOYENS/ OUTILS	· Appui à l'Eco-Pass 85 · Mise en place d'un passeport-accession sur certains secteurs à enjeux					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Bailleurs sociaux, Conseil Départemental, ADiLe85					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en place	*Action continue*				
OBSERVATION ET SUIVI	▯ Nombre d'aides distribuées selon leur localisation et leur type					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Passeport-accession : 12 000 € / an (3 dossiers /an) (72 000€ sur la durée du PLH) **Abondement de l'Eco-Pass :** 19 000€/an (114 000€ sur la durée du PLH)			**Temps imputé au Guichet unique**		

ACTION 3.4 : AMÉLIORER LES RÉPONSES AUX SITUATIONS D'URGENCE

CONTEXTE	Sur les 130 demandes enregistrées en 2017 pour du logement social sur le territoire, une trentaine correspondaient à des situations d'urgence : sans abris, violences familiales, sinistres... Aujourd'hui le territoire ne dispose pas d'une offre bien identifiée, même s'il existe quelques logements communaux qui peuvent répondre ponctuellement à ce besoin.					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
			■	■		
OBJECTIFS	> Améliorer la lisibilité de l'offre en hébergement d'urgence > Identifier et faire connaitre les solutions proposées par le territoire					
CONTENU	- Répertoire des solutions locales - Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Participation au Programme départemental de lutte contre l'Habitat Indigne					
MOYENS/ OUTILS	· Recensement des solutions pour les situations d'urgence · Communication · Adhésion au FSL · Participation au Programme départemental de lutte contre l'Habitat Indigne					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Bailleurs sociaux, Conseil Départemental, Communes, Etat					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Lancement étude	*Identification des dispositifs existants*	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*
OBSERVATION ET SUIVI	☐ Répertoire des solutions					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Adhésion au FSL : 4 350€ / an (26 100€ sur la durée du PLH)			**Recensement des dispositifs existants :** 2j/an (12j sur la durée du PLH)		

ACTION 3.5 : DÉVELOPPER UNE OFFRE ADAPTÉE/ACCESSIBLE POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

CONTEXTE	Même si le territoire fait partie des intercommunalités les plus jeunes de Vendée, il est lui-aussi concerné par le vieillissement rapide d'une partie de sa population. Aujourd'hui on compte près de 1400 personnes de plus de 75 ans sur le territoire, un chiffre en rapide augmentation. Face au vieillissement de la population, le maintien à domicile se présente comme la solution la plus satisfaisante pour tous. Sur le Pays des Achards, 48 % des plus de 80 ans vivent seuls à domicile, avec des revenus souvent faibles. Il existe des réponses aujourd'hui avec 3 EHPAD sur le territoire, une maison MARPA à Sainte Flaive des Loups et une résidence séniors à Saint Julien des Landes. Des projets émergent en centralité (Saint-Julien-des-Landes) pour proposer des solutions intermédiaires. Sur le territoire, la réponse aux besoins des handicapés se passent souvent aussi au domicile : il n'existe en effet pas d'équipements spécifiques en-dehors d'accueil de jour.			
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie
	■	■	■	■
OBJECTIFS	> Développer une offre de petits logements accessibles en cœur de bourg > Accompagner les structures existantes > Renforcer la mixité intergénérationnelle dans les cœurs de bourgs > Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie > Développer une offre satisfaisante de logements pour les personnes en situation de handicap			
CONTENU	- Lancement d'une enquête auprès des séniors pour connaître leurs besoins - Soutien à la création de logements adaptés en cœur de ville dans les nouvelles opérations - Diffusion des informations concernant les dispositions existantes à destination des Séniors et des personnes en situation de handicap - Renforcement des aides existantes dans le cadre de l'OPAH			
MOYENS/ OUTILS	· Enquête auprès des Séniors · Identification des secteurs propices à accueillir de tels équipements (mutation immobilière, dents creuses…) · Mise en place d'un point « Séniors » dans les discussions annuelles avec les bailleurs · Communication (Internet, Guichet Unique…) sur les aides existantes · OPAH + Programme départemental d'aide d'adaptation des logements			
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards			

PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Bailleurs sociaux, Conseil Départemental, Communes, ANAH, Conseil Départemental					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Lancement étude	*Identification des dispositifs adaptés et des secteurs stratégiques*	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*	*Commission annuelle*
OBSERVATION ET SUIVI	▯ Nombre de séniors enquêtés ▯ Nombre de logements créés ▯ Nombre de logements adaptés					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Intégrés à l'OPAH (cf 5.1)			**Suivi des dispositifs existants :** 2j/an (12j sur la durée du PLH)		

Action 3.6 : Développer une offre de logement dédiée aux jeunes

CONTEXTE	Près de 25 % de la population du Pays des Achards a moins de 20 ans. Cela est principalement dû à l'arrivée de jeunes ménages avec enfants sur le territoire. Le territoire n'accueille pas d'offres de formation mais propose un tissu économique dynamique qui recrute stagiaires et jeunes diplômés. Pour autant, aucune offre ne répond aux besoins de cette population, notamment à proximité de la zone d'activités des Achards.					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
	■	■	■	■		
OBJECTIFS	> Répondre aux besoins des jeunes travailleurs et apprentis en développant une offre de logements à proximité de la ZA du Pays des Achards et de la Gare					
CONTENU	- Développement de l'offre locative privée avec un conventionnement ANAH (en lien avec l'OPAH) - Lancement d'une enquête auprès des entreprises de la zone d'activités des Achards					
MOYENS/ OUTILS	· Rencontre avec l'association d'entreprises de la zone des Achards · Mise en relation avec Action Logement pour communiquer autour des dispositifs existants · Communication sur les dispositifs existants (bail mobilité, visale, programme départemental écopass...) · OPAH · Accompagnement de l'opération intergénérationnelle · Adhésion au Fonds de Solidarité Logement par l'intercommunalité					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, ANAH, Conseil Départemental, Association d'entreprises de la zone d'activités des Achards, Action Logement					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Recensement et communication autour des aides existantes	*OPAH*	*OPAH*	*OPAH*	*OPAH*	*OPAH*
OBSERVATION ET SUIVI	▯ Nombre de logements produits en locatif privé conventionné ▯ Nombre d'entreprises enquêtées					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Intégrés à l'OPAH (cf 5.1)			**Suivi des aides existantes :** 20j/an (120j sur la durée du PLH)		

Action 3.7 : Entretenir l'aire de Grand Passage pour répondre aux besoins des Gens du Voyage

CONTEXTE	La communauté de communes du Pays des Achards n'est l'objet d'aucune obligation réglementaire en matière d'accueil des Gens du Voyage. Cependant, elle fait partie d'un territoire rétro-littoral très sollicité en amont des grands rassemblements organisés sur la côte. Pour répondre à cette pression, le territoire a mis en place une aire de Grand Voyage sur la commune des Achards. Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2017-2022 demande aux communes de plus de 5 000 habitants auxquelles appartient la commune des Achards de mener une étude auprès des Gens du Voyage pour connaitre les besoins en matière d'accueil permanent.					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
				■		
OBJECTIFS	> Sécuriser l'accueil des Gens du Voyage dans les meilleures conditions en assurant l'aménagement de l'Aire de Grand Passage > Connaitre les besoins en matière d'accueil permanent sur le territoire					
CONTENU	- Mise en place d'un zonage adapté au sein du PLUi - Étude sur le besoin d'une solution permanente d'accueil dédié aux Gens du Voyage					
MOYENS/ OUTILS	· Mise en place d'un STECAL dédié à l'accueil des Gens du Voyage sur le règlement graphique du PLUi · Etude sur le besoin d'une solution permanente d'accueil dédié aux Gens du Voyage					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	///					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Inscription dans le PLUi	*Suivi annuel*	*Étude sur les besoins d'accueil permanent*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*	*Suivi annuel*
OBSERVATION ET SUIVI	▯ Nombre de familles accueillies					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Etude sur les besoins d'accueil permanent : à budgétiser			**Pas de coûts internes**		

ORIENTATION 4 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR PLUS DE MIXITÉ ET DE DENSITÉ

Action 4.1 : Développer de nouvelles formes urbaines en centralité pour travailler la densité tout en ménageant la qualité de vie
Action 4.2 : Travailler la mixité sociale des opérations

ACTION 4.1 : DÉVELOPPER DE NOUVELLES FORMES URBAINES EN CENTRALITÉ POUR TRAVAILLER LA DENSITÉ TOUT EN MÉNAGEANT LA QUALITÉ DE VIE

<table>
<tr><td>CONTEXTE</td><td colspan="4">Le parc de logements du Pays des Achards est composé pratiquement exclusivement de maisons individuelles, ce qui se retrouve dans la typologie des constructions neuves. Pour autant, le territoire est confronté à deux paradoxes : la forme des constructions neuves est en rupture avec le bâti traditionnel (maison individuelle mitoyennes pouvant comporter jusqu'à deux étages) et la demande en petits logements est très importante alors que les logements produits sont pour la plupart plus grands que du T3. De plus, les opérations doivent gagner en densité pour répondre à la forte dynamique démographique ce qui nécessite de réinterroger les formes pavillonnaires récentes.
La diversité des formes urbaines dans l'époque contemporaine s'est traduite par une baisse importante de la densité des opérations. Par exemple, sur Sainte-Flaive-des-Loups, le centre-bourg compte 35 logements à l'hectare, ses hameaux une moyenne de 15, les lotissements des années 1960-1980 une moyenne de 8 et les lotissements récents environ 11.
L'objectif est donc de rechercher une densité qualitative en se rapprochant des formes développées en centralité. Les nouvelles opérations doivent donc poursuivre une densité de :
- 25 logements par hectare sur la commune des Achards
- 17 logements à l'hectare pour les pôles secondaires
- 15 logements à l'hectare pour les communes rurales</td></tr>
<tr><td rowspan="2">NATURE DE L'ACTION</td><td>Aide aux communes</td><td>Aide financière</td><td>Animation</td><td>Ingénierie</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>OBJECTIFS</td><td colspan="4">> Diversifier l'offre de logements pour répondre à l'évolution des besoins
> Rapprocher les nouvelles constructions des bâtis historiques des centres-bourgs
> Gagner en densité dans les opérations sans entamer la qualité de vie des habitants
> Communiquer et sensibiliser autour de la densité
> Faire des habitants des acteurs de la densité
> Développer les initiatives privées en faveur de la densité</td></tr>
<tr><td>CONTENU</td><td colspan="4">- Assouplissement et harmonisation des règles de hauteur dans le règlement du PLUi
- Réflexion sur les formes urbaines dans les OAP
- Mise en place d'une démarche Bimby sur des quartiers-cibles
- Suivi de la construction dans les démarches Bimby
- Intégration de la problématique de la densification au sein du PLUi</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>MOYENS/
OUTILS</td><td colspan="6">· Mise en place d'un zonage et d'un règlement adapté (PLUi)
· Planification à travers les OAP (PLUi)
· Mise en place d'une OAP thématique « Densification » (PLUi)
· Communication autour de la démarche Bimby
· Rendez-vous conseils avec un architecte pour les particuliers intéressés</td></tr>
<tr><td>PILOTE</td><td colspan="6">Communauté de communes du Pays des Achards</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES
ASSOCIES</td><td colspan="6">Communes, CAUE, Département de la Vendée, Services de l'Etat</td></tr>
<tr><td rowspan="3">CALENDRIER</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Inscription dans le PLUi</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Démarche Bimby</td><td>Suivi de chantier</td><td>Suivi de chantier</td><td>Suivi de chantier</td><td>Suivi de chantier</td><td>Suivi de chantier</td></tr>
<tr><td>OBSERVATION
ET SUIVI</td><td colspan="6">☐ Nombre de logements construits par types
☐ Nombre d'entretiens réalisés
☐ Nombre de chantiers suivis</td></tr>
<tr><td rowspan="2">COÛT</td><td colspan="3">Coût financier</td><td colspan="3">Coût humain</td></tr>
<tr><td colspan="3">Démarche Bimby :
10 000€ sur la durée du PLH</td><td colspan="3">Pas de coûts internes</td></tr>
</table>

ACTION 4.2 : TRAVAILLER LA MIXITÉ SOCIALE DES OPÉRATIONS

CONTEXTE	La construction se fait principalement sous la forme d'opérations groupées au sein de lotissements portés par les communes. Une habitude de travail est déjà engagée de façon bilatérale avec les bailleurs sociaux. Il s'agit donc de pérenniser ces pratiques à l'échelle de la communauté de communes en intégrant un volet mixité social à toutes les nouvelles opérations					
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie		
OBJECTIFS	> Favoriser l'intégration des ménages les plus modestes > Développer l'offre en locatif social					
CONTENU	- Mise en place de seuils minimaux de constructions de logements sociaux dans les opérations groupées (OAP et prescriptions graphiques)					
MOYENS/ OUTILS	· Mise en place d'un règlement graphique et écrit adapté					
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards					
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Bailleurs sociaux					
CALENDRIER	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Inscription dans le PLUi					
OBSERVATION ET SUIVI	▯ Part des logements sociaux dans les nouvelles opérations					
COÛT	Coût financier			Coût humain		
	Pas de coûts externes			**Pas de coûts internes**		

ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER UN PARC DE LOGEMENT PLUS VERTUEUX

Action 5.1 : Améliorer la qualité du parc de logements

ACTION 5.1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DU PARC DE LOGEMENTS

CONTEXTE	Le parc de logements du Pays des Achard est relativement récent du fait de la dynamique démographique mais voit déjà apparaitre les lacunes en matière de performance des constructions des années 1970. 60 % du parc date d'avant 1990 et les questions se posent principalement pour le bâti ancien des cœurs de bourg et celui des premiers lotissements. La problématique de la performance énergétique est d'autant plus forte sur le logement social.			
NATURE DE L'ACTION	Aide aux communes	Aide financière	Animation	Ingénierie
OBJECTIFS	> Lutter contre la précarité énergétique liée au logement > Lutter contre l'habitat insalubre > Entretenir le parc ancien pour limiter la périurbanisation			
CONTENU	- Mise en place d'un guichet unique OPAH/plateforme de rénovation de l'Habitat - Mise en place d'une plateforme de rénovation de l'Habitat - Mise en place d'une OPAH - Abondement du dispositif Eco-Pass pour la rénovation dans l'ancien des primo-Accédants			
MOYENS/ OUTILS	· Lancement d'une OPAH : étude pré-opérationnelle, dispositif d'accompagnement · Mise en place d'une plateforme de rénovation de l'Habitat · Mise en place d'un Plan Climat Air Energie · Recrutement d'un agent pour le guichet unique de l'Habitat			
PILOTE	Communauté de communes du Pays des Achards			
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, ANAH, Conseil Départemental, ADEME, Région Pays de la Loire, Chambre des Métiers...			

<table>
<tr><td>CALENDRIER</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td></td><td>Calibrage de l'OPAH
Mise en place de la plateforme</td><td>Guichet unique + OPAH</td><td>Guichet unique + OPAH</td><td>Guichet unique + OPAH</td><td>Guichet unique + OPAH</td><td>Guichet unique + OPAH</td></tr>
<tr><td>OBSERVATION ET SUIVI</td><td colspan="6">Nombre de projets soutenus</td></tr>
<tr><td>COÛT</td><td colspan="3">Coût financier</td><td colspan="3">Coût humain</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Mise en place d'une OPAH + plateforme de rénovation de l'Habitat :
25 000€/an (150 000€ sur la durée du PLH) pour l'animation + 25 000€ pour l'étude pré-opérationnelle + 100 à 150 000€ par an d'aides (500 à 750 000€ sur la durée de l'OPAH)</td><td colspan="3">Guichet unique de l'Habitat :
Mi-temps</td></tr>
</table>

SYNTHÈSE

ELEMENTS FINANCIERS ET ORGANISATIONNELS

	Coûts financiers (€) 2020-2025	Coûts humains (jour/homme) Annuel
ORIENTATION 1 : INITIER UNE POLITIQUE INTER-COMMUNALE DE L'HABITAT	**25 200€**	**70j**
Action 1.1 : Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier	**25 200€**	**20j**
Action 1.2 : Identifier, créer et mobiliser un réseau de personnes ressources	///	**35j**
Action 1.3 : Consolider la gouvernance politique et technique du PLH	///	**15j**
ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LA MAÎTRISE DU FONCIER	**27 000€**	**60j**
Action 2.1 : Coordonner et améliorer l'action foncière de l'intercommunalité	///	**40j**
Action 2.2 : Mettre en place des actions foncières ciblées	**27 000€**	**20j**
ORIENTATION 3 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES HABITANTS	**242 100€**	**11j**
Action 3.1 : Territorialiser les besoins en logement	///	///
Action 3.2 : Développer l'offre en logements sociaux	**30 000 €**	**5j**
Action 3.3 : Accompagner l'accession à la propriété en centre-bourg	**186 000€**	///
Action 3.4 : Améliorer les réponses aux situations d'urgence	**26 100€**	**2j**
Action 3.5 : Développer une offre adaptée/accessible pour les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie	///	**2j**
Action 3.6 : Développer une offre de logement dédiée aux jeunes	///	**2j**

	Coûts financiers (€) 2020-2025	Coûts humains (jour/homme) Annuel
Action 3.7 : Entretenir l'aire de Grand Passage pour répondre aux besoins des Gens du Voyage	///	///
ORIENTATION 4 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR PLUS DE MIXITÉ ET DE DENSITÉ	**10 000€**	**///**
Action 4.1 : Développer de nouvelles formes urbaines en centralité pour travailler la densité tout en ménageant la qualité de vie	10 000 €	///
Action 4.2 : Travailler la mixité sociale des opérations	///	///
ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER UN PARC DE LOGEMENT PLUS VERTUEUX	**750 000€**	**1/2 ETP**
Action 5.1 : Améliorer la qualité du parc de logements	**750 000€**	**1/2 ETP**
TOTAL	**1 054 k€**	**1 ETP**

Cittànova

PAYS DES ACHARDS
chaque jour à vos côtés

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
2021-2026

STRATEGIE, OBJECTIFS CHIFFRES ET PLAN D'ACTIONS

JANVIER 2021

ad 3e conseil
Siège Social : 2 Bis Boulevard de la Paix
13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SOMMAIRE

1 Cadre reglementaire : du contexte aux enjeux 3

1.1 Les engagements nationaux et européens 3

1.2 Le cadre d'engagement national 4

1.3 Le contexte régional : le SRCAE Pays de la Loire 6

2 Cadre d'élaboration du PCAET 8

2.1 Le cadre méthodologique règlementaire 8

2.2 Le pilotage du PCAET 8

2.3 Le calendrier d'élaboration du PCAET 10

3 Synthèse des enjeux climat air énergie du territoire 11

3.1 Les émissions atmosphériques 11

3.2 La consommation d'énergie 13

3.3 Le développement des énergies renouvelables 14

3.4 La vulnérabilité au changement climatique 15

4 Elaboration de la stratégie territoriale 18

4.1 Le cadre de réflexion 18

4.2 Les objectifs ajustés au territoire 21

5 Concertation des acteurs du territoire 25

5.1 L'organisation de la concertation 25

5.2 La concertation avec les services internes 25

5.3 La concertation avec les partenaires du territoire 25

5.4 La communication et la sensibilisation 26

6 Plan d'actions du PCAET 27

6.1 La structuration du plan d'actions 27

6.2 La déclinaison des fiches actions 28

7 Démarche d'amélioration continue 30

Table des figures **31**

ANNEXES : Fiches actions PCAET **32**

1 CADRE REGLEMENTAIRE : DU CONTEXTE AUX ENJEUX

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète, fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelle). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12 000 ans), est d'environ 5°C.
Or, les relevés de température (effectifs depuis le début du XXème siècle) permettent d'estimer à environ 0,85°C l'élévation de la température moyenne planétaire en moins d'un siècle. De plus, selon les projections les plus récentes[1], le climat pourrait se réchauffer de 1,1 à 6,4°C d'ici à la fin du XXIème siècle.
Cet enjeu est fortement corrélé à la combustion des énergies fossiles qui participe à plus de 80% aux rejets de gaz à effet de serre mondiaux. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires via notamment la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques se développe peu à peu à différentes échelles de compétence.

1.1 Les engagements nationaux et européens

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

Elaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans climat-énergie territoriaux (PCET), proches du terrain, et ce, à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays, parcs naturels régionaux).

En 2005, la France renforce son engagement en inscrivant dans la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de 75% ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990.

Cet objectif est complété en 2008 par l'adoption au niveau européen du paquet climat-énergie ou « 3x20 » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005)
- L'amélioration de 20% l'efficacité énergétique,
- L'intégration de 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%)

[1] Cinquième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)

En 2007, la France s'engage dans le Grenelle de l'environnement qui aboutit à la loi dite « Grenelle » du 3 août 2009, une loi programmatique, suivie d'une loi « boîte à outils » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Ce nouveau cadre juridique bouleverse la place des questions environnementales dans notre société, en particulier pour les politiques publiques et inscrit la France dans cette volonté de mise en œuvre d'un développement durable. Les collectivités sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 incite les administrations à engager de telles dynamiques et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) les y contraint dans certains domaines.

Le Grenelle de l'environnement a notamment instauré :

- La création d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Celui-ci assure la cohérence territoriale des actions menées par les collectivités territoriales dans ce domaine du climat et de l'énergie, et articule les objectifs nationaux aux objectifs territoriaux (*Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011*)
- La rédaction d'un rapport annuel, bilan de la situation des collectivités de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable (*décret n°2011-687 du 17 juin 2011*)
- L'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan d'émissions de GES au plus tard le 31 décembre 2012 et l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (*Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011*)

1.2 Le cadre d'engagement national

Dans la cadre de l'accueil de la Conférence des parties COP21 à Paris en 2015, la France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant le 17 août 2015, la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Cette loi constitue la pierre angulaire de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) engagée par la France. Cette stratégie fixe les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activités, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle réaffirme ainsi 6 grands objectifs de lutte contre les changements climatiques :

- Réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

De plus, la Stratégie Nationale Bas-Carbone va plus loin en termes d'engagements, en définissant la feuille de route de la France en matière de réduction de ses émissions GES, déclinée par secteur et dans le temps. Elle a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des Ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015.

La France s'est engagée à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le facteur 4).

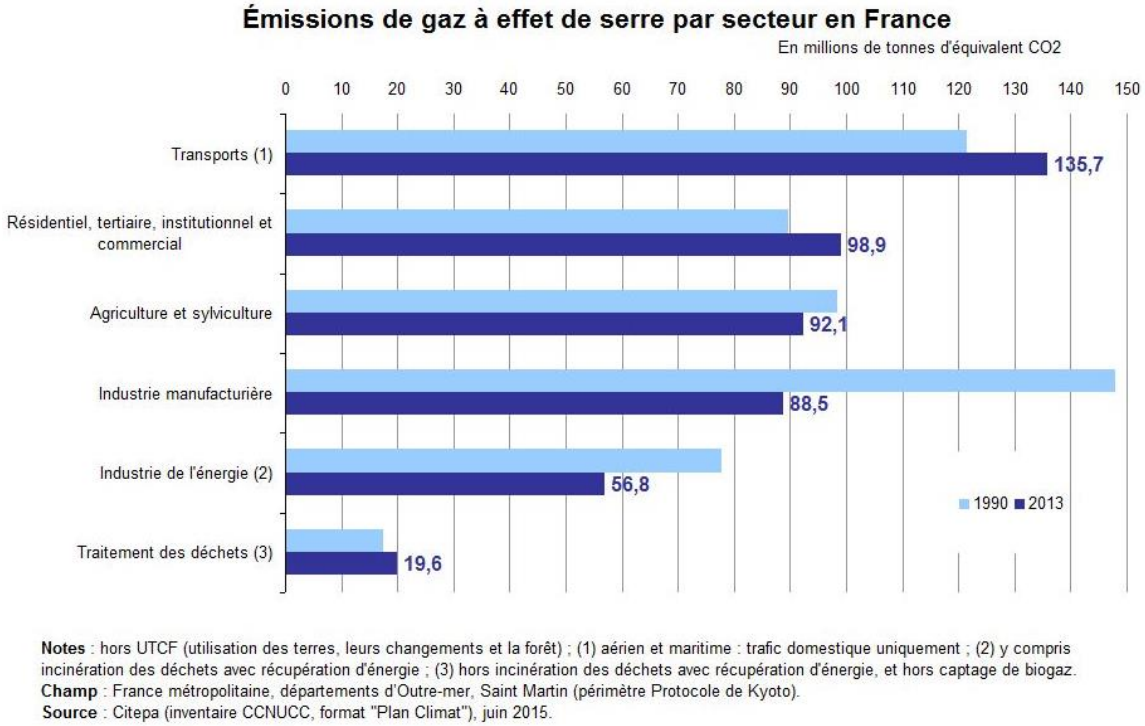

Figure 1 : Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013 - Source : CITEPA format Plan Climat

La SNBC impose une réduction de l'empreinte carbone de la France selon 3 axes :

- Une baisse de l'intensité carbone de l'économie : développer les énergies renouvelables, mobiliser les matériaux bio-sourcés (ex. : bois dans la construction), encourager une mobilité maîtrisée et moins polluante, notamment grâce aux technologies bas-carbone et à l'information des consommateurs
- Un développement majeur des économies d'énergie dans l'ensemble des secteurs, notamment l'industrie, les bâtiments et les transports
- Le développement de l'économie circulaire : éco-conception, recyclage, réemploi

Cela ne pourra se faire qu'avec une sensibilisation des citoyens en particulier sur :

- Privilégier les produits durables et réparables
- S'engager dans une dynamique d'économie circulaire en privilégiant les services à la propriété : la location, l'emprunt (recours aux plates-formes collaboratives), le covoiturage, etc.
- Réduire le gaspillage alimentaire et encourager les consommations en phase avec la saisonnalité des productions

- Diminuer les émissions de leur bâtiment (gestes simples, comportements vertueux, développement du service public de la performance énergétique, déploiement du passeport rénovation énergétique, …)

La LTECV renforce également le rôle des EPCI en tant qu'animateurs territoriaux de la politique énergie air climat ; ils sont identifiés par la SNBC comme les lieux où les élus, les citoyens, les entreprises et les associations sont réunis pour agir. Ainsi, aujourd'hui seuls les EPCI[2] sont soumis à la réalisation d'un plan climat énergie air territorial (PCAET).

Le décret n°2016-849 relatif au plan climat air énergie territorial paru le du 28 juin 2016 définit le champ couvert par le PCAET et précise son contenu, ses modalités d'élaboration, de consultation, d'approbation et de mise à jour du plan.

1.3 Le contexte régional : le SRCAE Pays de la Loire

Le SRCAE (schéma régional climat-air-énergie) est un document stratégique prospectif qui sert de cadre stratégique à l'Etat, aux collectivités territoriales, au monde économique et à la société civile afin de faciliter et de renforcer la cohérence des actions régionales de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Adopté le 18 avril 2014, le SCRAE de la région Pays de la Loire est articulé autour de 29 orientations qui articulent la stratégie d'action territoriale. Les domaines d'actions sont :

- Instaurer la gouvernance régionale énergie-climat
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- Améliorer les connaissances régionales en matière de climat et d'énergie
- Suivre et évaluer le SRCAE
- Développer les exploitations à faible dépendance énergétique
- Inciter au changement des pratiques agricoles et de l'élevage
- Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles
- Réhabiliter le parc de logements existant
- Développer les énergies renouvelables dans ce secteur
- Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments.
- Inciter à l'engagement d'actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel.
- Renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle
- Développer les modes alternatifs au routier
- Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport
- Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique
- Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois énergie
- Maîtriser la demande en bois-énergie
- Promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles

[2] D'ici le 31 décembre 2016 pour les collectivités de + de 50 000 habitants et d'ici le 31 décembre 2018 pour celles de + de 20 000 habitants

- Soutenir le développement d'une filière régionale et le déploiement d'unités de méthanisation adaptée aux territoires
- Développer de manière volontariste l'éolien terrestre dans les Pays de la Loire dans le respect de l'environnement
- Favoriser le déploiement de la géothermie et l'aérothermie lors de construction neuve et lors de travaux de rénovation
- Optimiser et réhabiliter les installations hydroélectriques existantes en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques
- Faciliter l'émergence d'une filière solaire photovoltaïque
- Améliorer les connaissances et l'information régionale sur la qualité de l'air
- Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air
- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique
- Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants
- Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme

Ces orientations décrivent les leviers qu'entend actionner la Région pour attendre les objectifs qu'elle s'est fixée à l'horizon 2020 et 2050 :

Objectifs SCRAE Pays de la Loire	Horizon 2020	Horizon 2050
Consommation d'énergie	-23% par rapport au scénario tendanciel	-47% par rapport au scénario tendanciel
Production d'énergies renouvelables	21% de la consommation finale	55% de la consommation finale
Emissions de GES	Stabilisation par rapport à la situation de 1990	Non estimé

Figure 2 : Objectifs du SCRAE Pays de la Loire – Source : SCRAE Pays de la Loire

Le PCAET de la Communauté de communes Pays des Achards doit être compatible avec les objectifs du SRCAE de la Région des Pays de la Loire.

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), instauré par la loi NOTRe du 7 août 2015, obligatoire pour les nouvelles régions, a pour objectifs de fusionner les SRCAE, les PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets) et les SRI (schéma régional intermodalité) du territoire.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Pays de la Loire devrait être adopté fin 2020.

2 CADRE D'ELABORATION DU PCAET

2.1 Le cadre méthodologique règlementaire

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « climat-air-énergie » d'une collectivité sur son territoire.

La démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- Un diagnostic réalisé sur le territoire et portant sur :
  - Les émissions territoriales de gaz à effet de serre
  - Une analyse des consommations énergétiques du territoire
  - La présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergie
  - Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques,
  - Une évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone
  - Un état de la production des énergies renouvelables
  - Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme…) ;
- La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des objectifs sectoriels chiffrés portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique
- Un programme d'actions qui « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés
- Un dispositif de suivi et d'évaluation

La loi du 17 aout 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'air au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Le territoire de la CC Pays des Achards n'est, à ce jour, pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le volet air sera donc progressivement étoffé au cours de la mise en œuvre du programme.

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité tous les 6 ans. La révision tous les 3 ans du bilan des émissions de gaz à effet de serre, tel que prévu par la loi constituera, une étape intermédiaire d'actualisation du PCAET.

2.2 Le pilotage du PCAET

L'élaboration d'un PCAET nécessite une gouvernance structurée afin d'assurer la bonne réalisation de la mission. De plus, elle doit permettre la meilleure articulation possible avec les collectivités membres qui seront porteuses du projet au travers de leurs propre compétences et sur leur propre territoire.

La Communauté de communes du Pays des Achards a mis en place une gouvernance et un pilotage selon un schéma classique pour ce type de démarche :

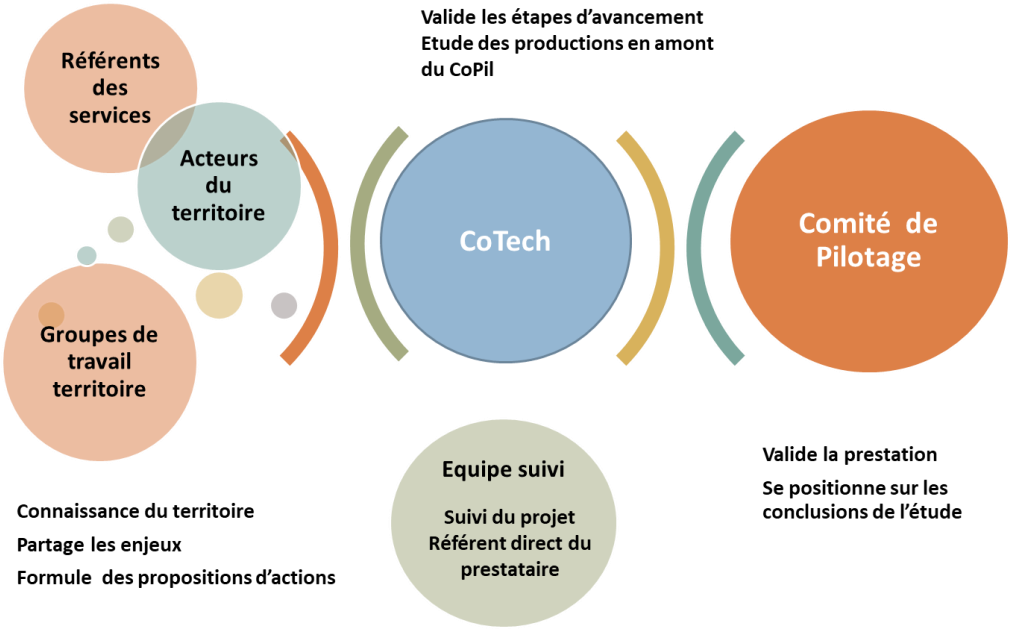

Figure 3 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET de la CCPA

Ces instances sont composées comme suit :

Comité de pilotage (COPIL) du PCAET de la CC Pays des Achards :

- Elus :

- Président de la communauté de communes : M. Patrice PAGEAUD
- Vice-président en charge du PCAET : M. Dominique DURAND
- Maires
- Membres de la Commission Environnement

- Techniciens :

- Directeur Général des Services : M. Yann THOMAS
- Responsable Pôle Urbanisme : M. Franck BOUSSEAU
- Chargée de mission PCAET (mise à disposition) : Mme Emilie GANTIER

Comité technique (COTECH) du PCAET de la CC Pays des Achards :

- Président de la communauté de communes : M. Patrice PAGEAUD
- Vice-président en charge du PCAET : M. Dominique DURAND
- Directeur Général des Services : M. Yann THOMAS
- Responsable Pôle Urbanisme : M. Franck BOUSSEAU
- Chargée de mission PCAET (mise à disposition) : Mme Emilie GANTIER

2.3 Le calendrier d'élaboration du PCAET

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Pays des Achards s'est déroulée de juin 2017 à juin 2019.

La CC Pays des Achards associée à la CC Vendée Grand Littoral constituent le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan. Ainsi, pour bénéficier d'une dynamique et d'une cohérence territoriale appuyée, les deux communautés de communes ont pris le parti de réaliser les diagnostics et de définir les axes et orientations stratégiques en commun. Cependant, chacune dispose d'un rapport de diagnostic, d'objectifs stratégiques chiffrés et d'un plan d'actions propres à son territoire.

Figure 4 : Etapes de la construction du PCAET de la CCPA

Le PCAET de la CC Pays des Achards s'est construit en trois temps :

1. La première phase visait à définir une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du Profil Climat Air Energie qui a été réalisée par le Syndicat mixte Vendée Coeur Océan.

Afin d'affiner les enjeux du territoire, des ateliers de concertation « Enjeux » ont été réalisés en Novembre 2017 avec les acteurs du territoire. A partir de ce travail collectif, le Syndicat mixte Vendée Coeur Océan a pu préciser les enjeux climat-air-énergie du territoire à intégrer au diagnostic.

2. La seconde phase consistait à organiser une deuxième vague de concertation avec les acteurs et les partenaires du territoire. Cette étape a permis de rassembler des propositions/idées d'actions pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire tout en mobilisant les services internes comme les multiples partenaires territoriaux.

3. La dernière phase consistait à élaborer le 1er programme d'actions pluriannuel et à le chiffrer pour la période 2020-2026. Les différentes actions déjà engagées ou en cours ont été articulées et mises en cohérence avec les propositions issues de la concertation et retenues par le comité de pilotage. Un cadre stratégique a été défini et décliné en actions concrètes analysées au regard de critères stratégiques et de faisabilité technique, financière et organisationnelle.

Le premier plan d'actions vise à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir.

3 SYNTHESE DES ENJEUX CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

Le profil Climat Air Energie du territoire de la CC Pays des Achards a fait l'objet de 3 études (les rapports sont joints en annexes) :

- Le profil Climat Air Energie (diagnostic réalisé par le SM Vendée Cœur Océan)
- L'étude de potentiel de développement d'énergie renouvelable (intégrée au profil Climat Air Energie)
- Les enjeux environnementaux du territoire face au changement climatique (Etat initial de l'environnement).

Ces diagnostics ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, synthétisés dans le tableau suivant :

Emissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs émetteurs : agriculture (58%), transport routier (20%), résidentiel (10%)
Stockage de carbone	Le stock de carbone représente 4% des émissions annuelles
Consommation d'énergie finale	3 principaux secteurs consommateurs : transport routier (38%), résidentiel (32%), industrie (15%)
Production d'énergie renouvelable	1% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire (71% solaire photovoltaïque, 28% bois-énergie)
Polluants atmosphériques	Bonne qualité de l'air due à la ruralité du territoire et à l'influence océanique : les concentrations des polluants atmosphériques y sont généralement inférieures aux seuils réglementaires
Réseaux énergétiques	Une identification fine des capacités de soutirage et d'injection
Vulnérabilité au changement climatique	La lutte contre les inondations et la prévention face aux phénomènes extrêmes L'adaptation des cultures agricoles L'anticipation sanitaire des canicules Le risque de tension estivale sur la ressource en eau

Figure 5 : Les principaux enjeux climat-air-énergie de la CCPA

3.1 Les émissions atmosphériques

3.1.1 Les gaz à effet de serre

Les émissions de GES sur le territoire de la Communauté de communes Pays des Achards correspondent à 9,5 tCO2e par habitant en 2014.

Ce ratio est supérieur à celui constaté sur le département (8,1 tCO2e/an.hab) et la région (8,3 tCO2e/an.hab). Ceci peut notamment s'expliquer par le caractère rural du territoire : des distances plus grandes pour se déplacer, une activité agricole importante. Ainsi, les principaux secteurs émetteurs des GES sont à 58% l'agriculture, à 20% le transport routier et à 10% l'habitat.

Figure 26 : Contribution des secteurs aux émissions de GES en 2014 (en %)

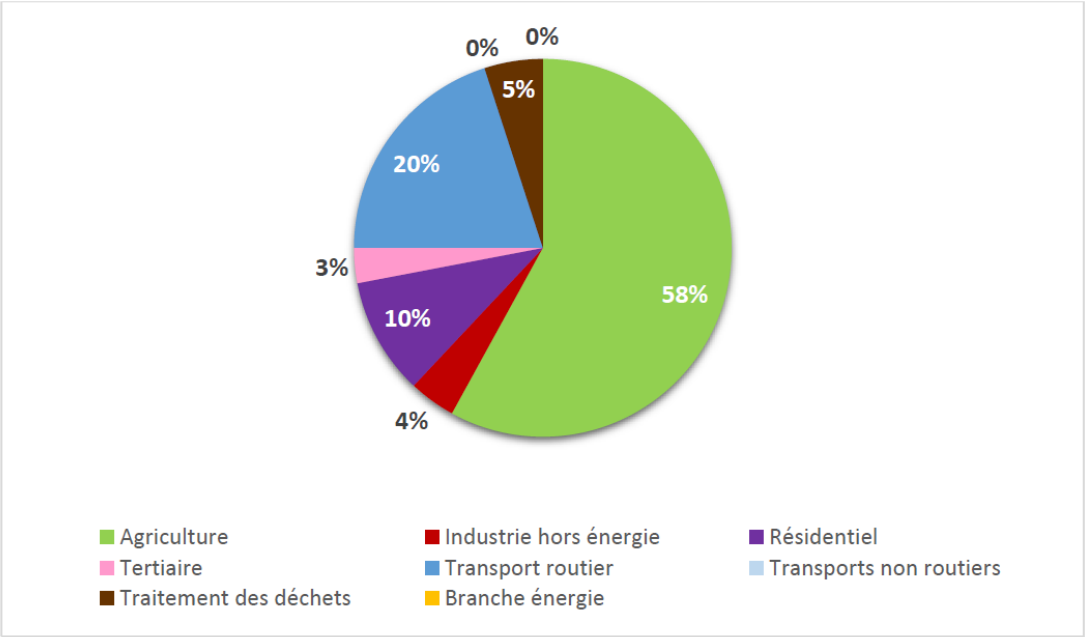

Figure 6 : Emissions de gaz à effet de serre par secteur en 2014 sur le territoire de la CCPA

Ces émissions de GES peuvent avoir deux origines :

- énergétiques, c'est-à-dire liées à la combustion d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). C'est le cas notamment pour le transport routier, l'habitat (chauffage) et l'agriculture (engins agricoles). Le principal marqueur de GES est le CO2 ;
- non énergétiques, c'est-à-dire liées à des activités non consommatrices d'énergie, comme l'utilisation d'engrais azotés et l'élevage pour l'agriculture. Les principaux marqueurs sont le CH4 et le N2O.

Au regard de l'organisation du territoire, la voiture individuelle est un mode de transport quasi incontournable. Cependant, il existe des solutions alternatives pour réduire l'usage de la voiture thermique individuelle (covoiturage, autostop, déploiement de bornes électriques.), voire repenser la mobilité du territoire (aménagement piétons et cyclables, développement du numérique, …).

De même la limitation de l'usage des énergies fossiles dans le bâti passera à la fois par l'évolution des comportements de chacun, la rénovation du bâti, mais aussi par l'intégration des énergies renouvelables dans l'habitat (bois-énergie individuel, solaire thermique et géothermie).

3.1.2 Les polluants atmosphériques

Un diagnostic spécifique sur la pollution atmosphérique du territoire a été réalisé par le Syndicat mixte de Vendée Cœur Océan lors de la réalisation de l'état initial du SCOT. Il a permis de disposer, d'une part, d'estimations d'émissions par polluant à l'échelle du territoire, et d'autre part de cartes d'exposition des populations aux concentrations de ces polluants.

Les principaux polluants émis sur le territoire de la CCPA sont :

- L'ammoniac (NH3), lié à l'activité agricole intensive
- Les oxydes d'azote (NOx) émis par le transport routier, les zones les plus exposées en termes de concentration étant les abords des axes routiers

- Les composés organiques volatiles (COV) provenant en grande majorité du transport routier et du secteur résidentiel (modes constructifs)
- Les particules en suspension PM10 et PM2,5 principalement émises par le transport routier et le secteur résidentiel comme le chauffage au bois
- Le dioxyde de souffre (SO2), essentiellement lié au chauffage domestique et aux véhicules à moteur.

Le territoire de la CCPA présente un enjeu limité sur cette thématique. La question de la qualité de l'air est abordée de manière transversale, en lien notamment avec l'orientation vers une mobilité décarbonée et le renouvellement des équipements de chauffage au bois-énergie notamment.

Figure 29 : Emissions de polluants atmosphériques par habitant en 2014 (en kg)

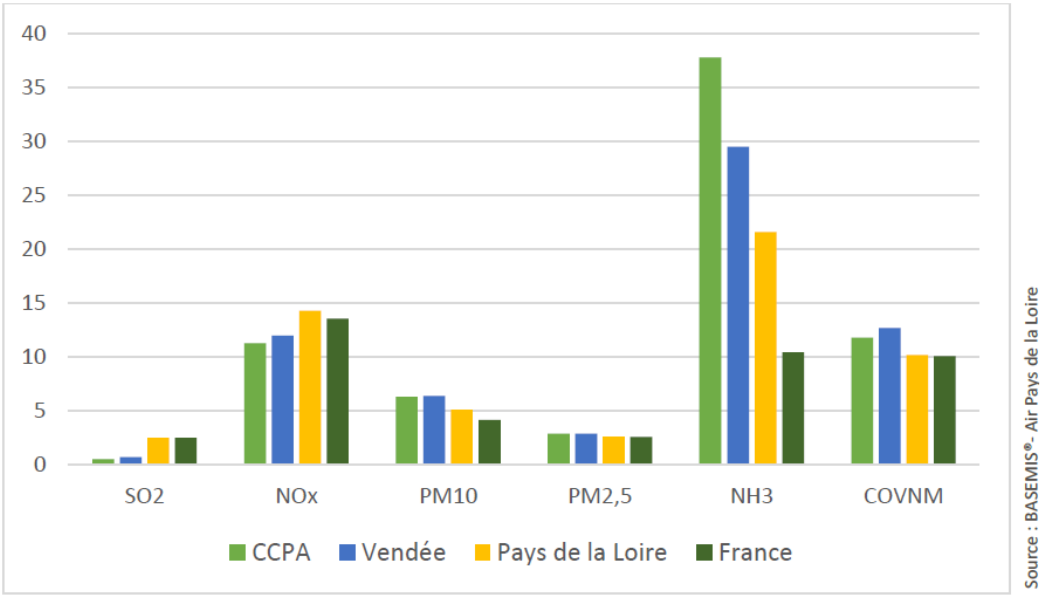

Figure 7: Emissions de polluants atmosphériques par habitant en 2014 sur le territoire de la CCPA

3.2 La consommation d'énergie

En 2014, le territoire de la CC Pays des Achards a consommé 357 GWh. Le secteur du transport est prépondérant (38%) ; le secteur résidentiel arrive en deuxième position (32%), suivi du secteur industriel (15%). A noter que la consommation des deux premiers secteurs sont en constante augmentation au niveau régional.

Figure 1 : Consommation d'énergie finale du territoire par secteur en 2014 (en %)

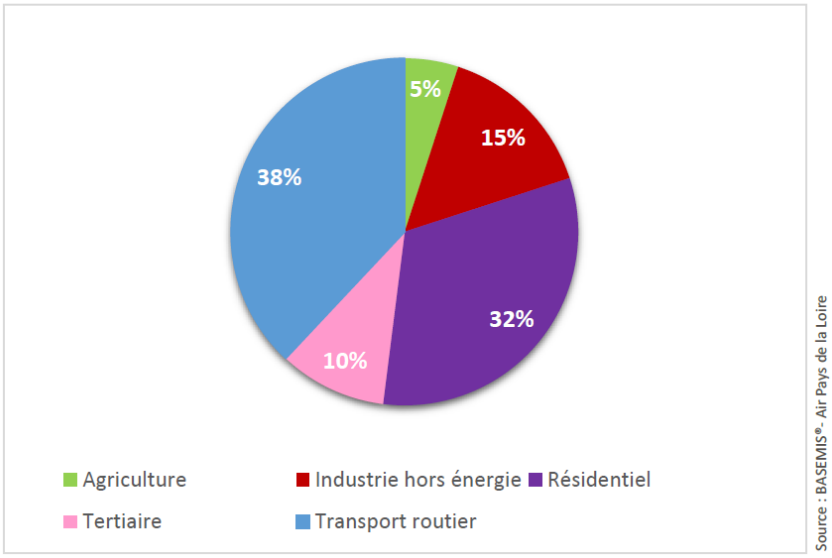

Figure 8 : Consommation d'énergie finale par secteur en 2014 sur le territoire de la CCPA

La maitrise de la demande en énergie est primordiale puisqu'elle touche directement au pouvoir d'achat des habitants du Pays des Achards. Cela passe notamment par la sobriété énergétique du bâti (public et privé) et l'évolution de la mobilité au sein du territoire.

3.3 Le développement des énergies renouvelables

Le territoire de la CC Pays des Achards produit environ 4 GWh soit 1 % de ce qu'il consomme. Cette production est essentiellement assurée par le solaire photovoltaïque et le bois-énergie.

La production locale d'énergie est essentielle dans une démarche de PCAET pour répondre aux objectifs de consommation, notamment dans le bâti.

De plus, le territoire dispose de potentialités fortes pour assurer le déploiement d'une filière de bois énergie locale ainsi que la filière solaire (solaire thermique et photovoltaïque sur toiture notamment) grâce à un ensoleillement remarquable.

Figure 6 : Production d'énergie renouvelable par commune en 2016

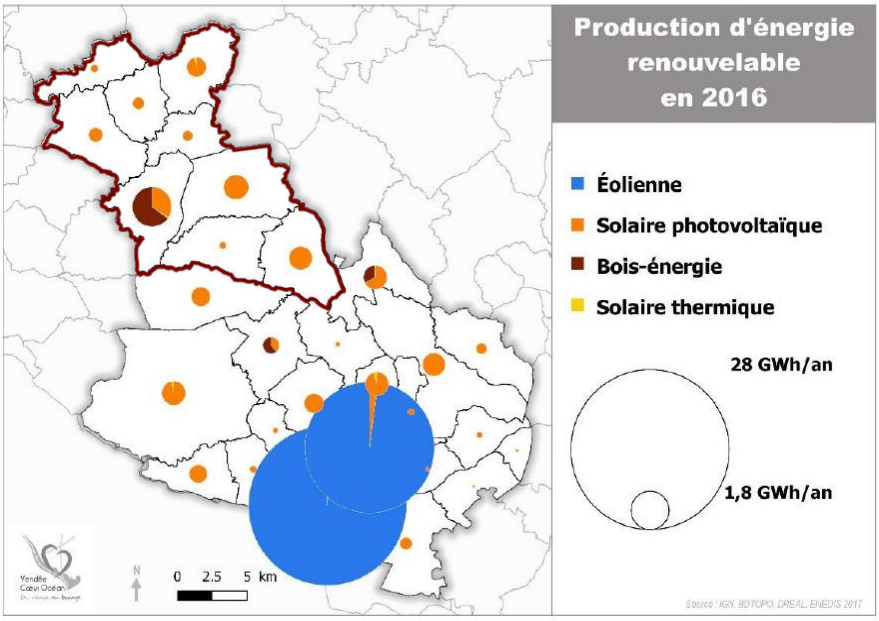

Figure 9 : Production d'énergie renouvelable en 2016 sur le territoire de la CCPA

3.4 La vulnérabilité au changement climatique

3.4.1 La vulnérabilité climatique

Situé sur la façade Atlantique, le territoire de la CC Pays des Achards se caractérise par un climat océanique tempéré. Il est sous l'influence d'un flux à dominante Ouest qui apporte douceur et humidité : les hivers y sont doux et pluvieux, les étés frais et relativement humides.

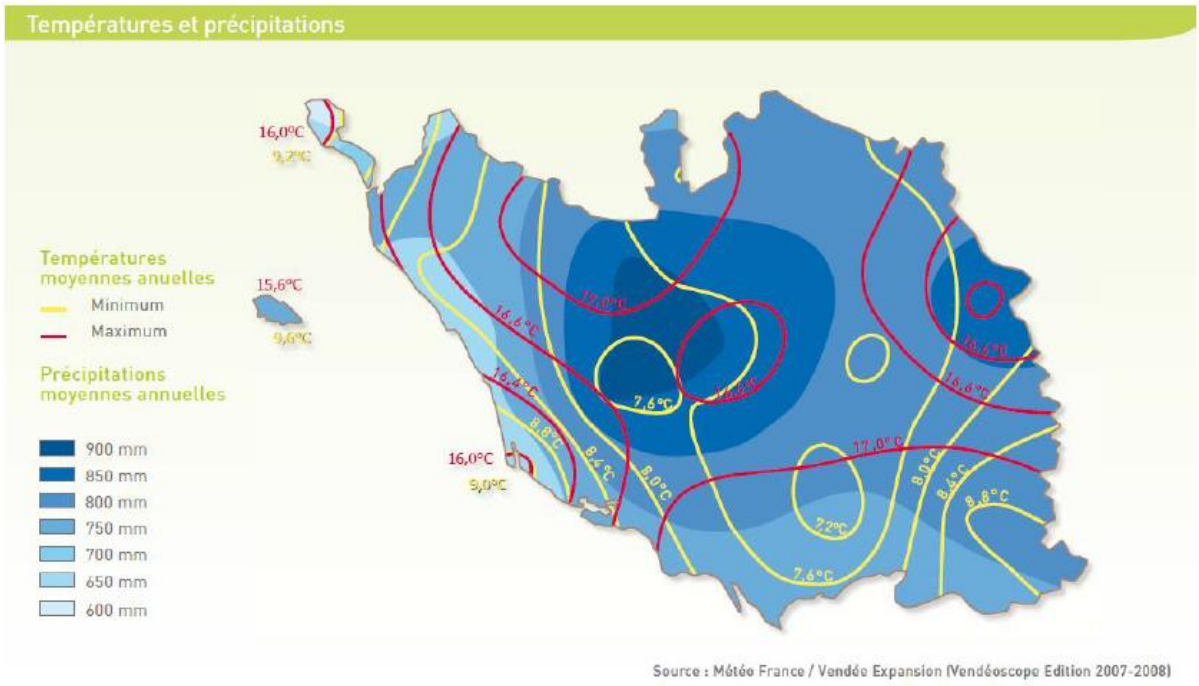

Figure 10 : Températures et précipitations moyennes annuelles 2007-2008 en Vendée - Source : Météo France

Depuis une trentaine d'années, un réchauffement est observé sur l'ensemble des implantations géographiques de la Région. Ce phénomène est plus marqué au printemps et en été avec des hausses de température moyenne de 1,2 à 1,4°C.

En s'appuyant sur les scénarios construits par le GIEC, l'évolution du climat ligérien a été établie. Elle identifie trois tendances principales :

	A horizon 2030	A horizon 2050	A horizon 2080
Températures : une augmentation des moyennes	Hausse des températures moyennes annuelles de +0,8 à +1,8°C plus marquée en été	Poursuite de la hausse jusqu'à +3°C Augmentation du nombre de jours de canicule	Hausse des températures moyennes estivales jusqu'à +5,5°C et en hiver entre +1,4 et +3°C environ Augmentation du nombre de jours de canicule
Des précipitations e n baisse	Diminution modérée des précipitations annuelles moyennes	Poursuite de la baisse des précipitations, accrue en été et sur le littoral	Diminution des précipitations annuelles moyennes, particulièrement en Vendée et sur le littoral
Sécheresse : un état qui se généralise	Augmentation des épisodes de sécheresse : passage de 10 à 30 % voire 40 % du temps en état de sécheresse	Augmentation du temps passé en période de sécheresse	Généralisation des périodes de sécheresse, de 40 à 80 % du temps selon les scénarios

3.4.2 Les composantes du territoire impactées par le changement climatique

A l'échelle du territoire, plusieurs vulnérabilités et enjeux sont à prendre en compte dès aujourd'hui :

- Impacts et conséquences sur les ressources naturelles :
  - > Baisse de la ressource en eau disponible : situations déficitaires d'approvisionnement en eau potable avec la naissance de conflits d'usage notamment entre l'irrigation agricole et les activités touristiques ; baisse de la qualité de l'eau (concentration des polluants) et problèmes d'irrigation.
  - > Evolution du paysage et de la biodiversité locale : apparition de nouvelles essences parfois invasives, évolution des conditions de cultures, dépérissement de la forêt (effets déjà constatés sur le châtaignier et dans une moindre mesure sur le chêne).

- Impacts et conséquences sur les activités économiques :
  - > Avancée des dates de maturation des récoltes : vers une évolution de la typicité des cultures ?
  - > Modification des rendements agricoles : pour les cultures les plus dépendantes de l'irrigation notamment.
  - > Allongement des saisons touristiques (avant/arrière-saison) : possible diversification des produits touristiques, évolution des besoins (hébergement, restauration, loisirs).

- Impacts et conséquences sur les populations et l'attractivité du territoire (santé, urbanisme) :
  - > Accentuation des évènements naturels (ruissellement, inondations, …) : impacts économiques liées aux inondations essentiellement, risques de sécheresses.

> Des risques sanitaires émergents : exposition des personnes sensibles aux fortes chaleurs (10.4 % de la population a plus de 75 ans), allongement des périodes de pollinisation (allergènes), apparition des ravageurs dans les cultures.

4 ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

L'élaboration de ce premier PCAET doit permettre avant tout à la CC Pays des Achards et à ses communes membres de s'engager à leur niveau dans la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité énergétique portée au niveau régional et national.

La démarche de transition énergétique et durable engagée par la communauté de communes Pays des Achards a été élaborée dans un esprit de transversalité. Au-delà de la diffusion des enjeux climat-air-énergie au sein des politiques portées par la collectivité, il s'agit également de créer des ponts entre les services et de structurer un réseau de partenaires actifs.

La volonté de la CC Pays des Achards concernant l'élaboration de son PCAET vise à :

- Mener un projet de territoire pour mettre en place une dynamique collective, tant au sein de ses services qu'entre les communes membres
- Engager plus en avant le principe de mutualisation en promouvant des méthodes de travail communes et transverses
- Créer un réseau partenarial pour faciliter la collecte d'information, la diffusion des messages et essaimer la réalisation d'actions concrètes et complémentaires.

Ainsi, la communauté de communes a positionné la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique comme un des piliers de son projet de territoire.

4.1 Le cadre de réflexion

Un premier travail d'application des ambitions régionales et nationales a permis de donner un cadre à l'action à engager par le territoire.

La déclinaison territoriale de ces objectifs régionaux et nationaux mène donc à l'élaboration de scénarios qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

4.1.1 Application des objectifs « Consommation d'énergie » et « Production ENR » à viser

Concernant les projections de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable pour son territoire à l'horizon 2050, le Pays des Achards se base sur les objectifs régionaux du SRCAE Pays de la Loire.

Pour rappel, le SCRAE Pays de la Loire fixe les ambitions suivantes :

- Consommation d'énergie : -23% en 2020 et -47% en 2050 (par rapport au scénario tendanciel), soit -16% en 2020 et -26% en 2050 (par rapport à l'année de référence 2008) ;
- Production d'énergie renouvelable : taux de couverture de la consommation d'énergie de 21% en 2020 et de 55% en 2050.

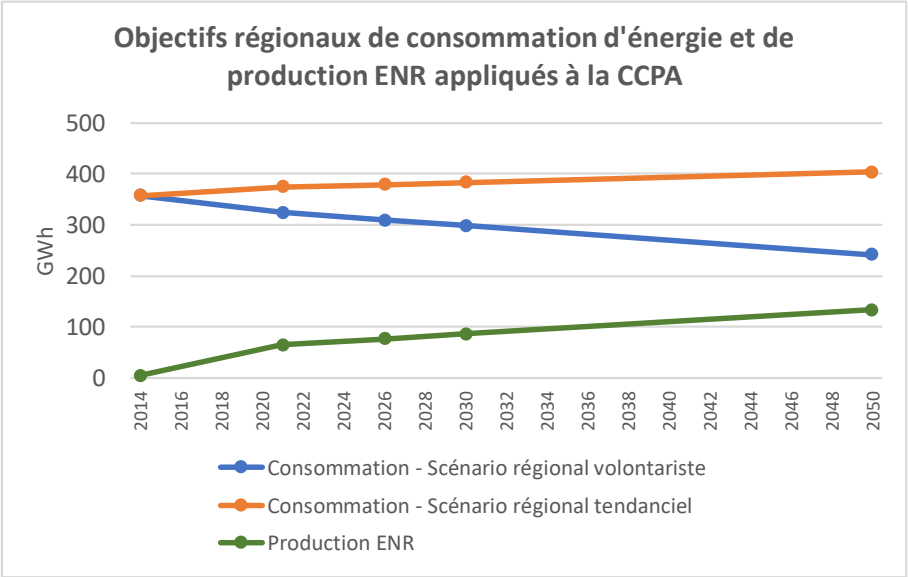

Figure 11 : Application des objectifs globaux du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCPA

Le scénario volontariste de consommation d'énergie est ensuite décliné par secteur d'activité pour quantifier les efforts à réaliser et apprécier leur faisabilité sur le territoire. La traduction des objectifs régionaux du SRCAE Pays de la Loire appliqués au profil du territoire permet d'obtenir les résultats sectoriels suivants (année de référence 2014) :

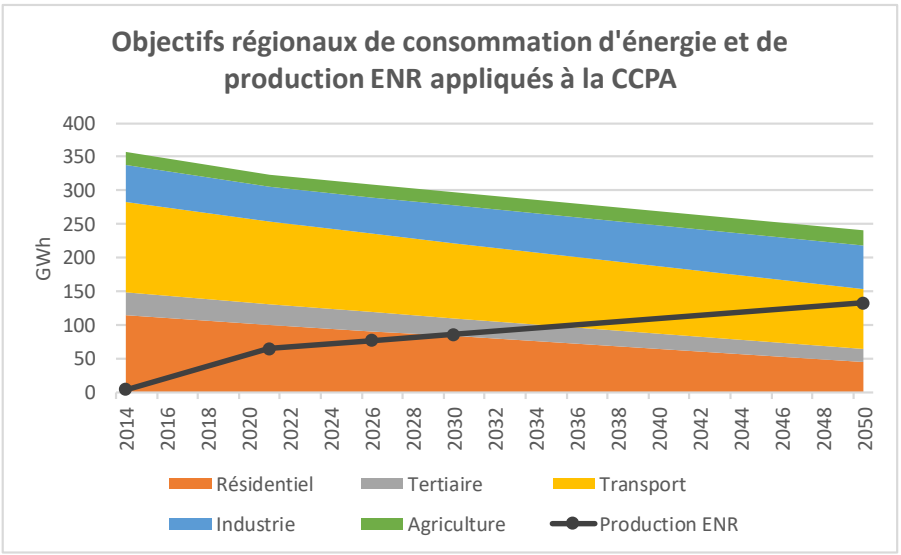

Figure 12 : Application des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCPA

	2030		2050	
	Réduction en GWh	Effort sectoriel	Réduction en GWh	Effort sectoriel
Résidentiel	31	-27%	68	-60%
Tertiaire	7	-22%	15	-44%
Transport routier	22	-16%	46	-34%
Industrie hors énergie	-1	1%	-10	18%
Agriculture	0	1%	-3	17%
TOTAL	59	-17%	116	-32%

Figure 13: Traduction des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCPA

4.1.2 Application des objectifs « Emissions de GES » à viser

Concernant les émissions de GES, le cadre de réflexion de la CC Pays des Achards se positionne au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone.

A noter que le SRCAE Pays de la Loire se fixe des ambitions de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020. Se baser sur le cadre national pour la communauté de communes semble alors davantage pertinent, puisque la SNBC permet une projection en 2050 avec des échéances intermédiaires à 2021, 2026 et 2030.

Pour mémoire, la Stratégie nationale bas carbone visent les objectifs nationaux suivants :

- Emissions de GES : -30% en 2030 et -75% en 2050 (année de référence 1990)

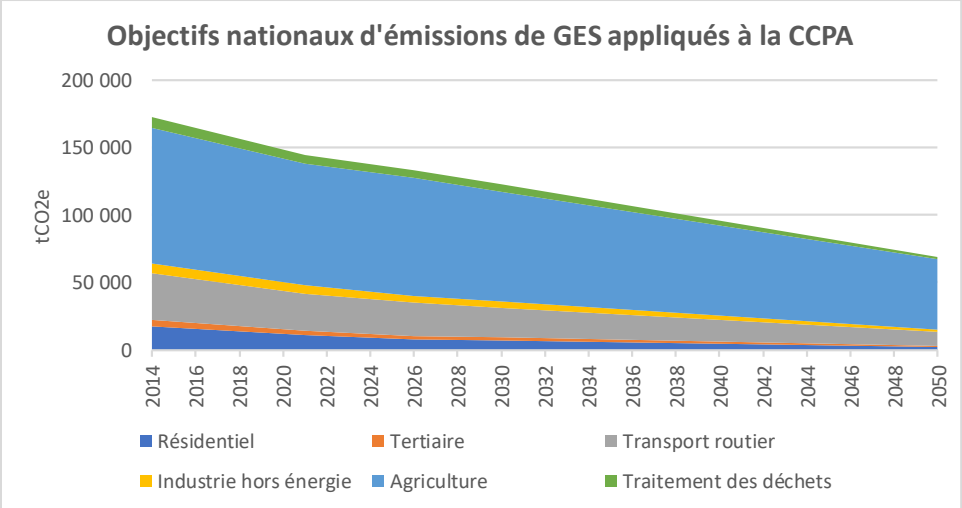

Figure 14 : Application des objectifs sectoriels de la SNBC sur le territoire de la CCPA

La traduction des objectifs nationaux appliqués au profil du territoire permet d'obtenir les résultats sectoriels suivants en 2030 et 2050 (année de référence 2014) :

	2030		2050	
	Réduction en tCO2e	Effort sectoriel	Réduction en tCO2e	Effort sectoriel
Résidentiel	10 204	-59%	14 887	-86%
Tertiaire	3 061	-59%	4 466	-86%
Transport routier	12 524	-36%	24 234	-70%
Industrie hors énergie	2 177	-31%	5 193	-75%
Agriculture	18 945	-19%	48 191	-48%
Traitement des déchets	3 678	-43%	6 924	-80%
TOTAL	50 589	-29%	103 894	-60%

Figure 15 : Traduction des objectifs sectoriels de la SNBC en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCPA

4.2 Les objectifs ajustés au territoire

L'application des objectifs nationaux SNBC et régionaux SRCAE Pays de la Loire au profil du territoire mène à la définition d'ambitions spécifiques pour la CC Pays des Achards. Des scénarios relatifs à la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et aux émissions de GES peuvent alors être construits sur cette base d'objectifs locaux SNBC/SRCAE. Les répartitions sectorielles, quant à elles, permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs nationaux/régionaux définis pour le territoire de la CC Pays des Achards.

Ensuite, un travail de croisement entre les atouts et les contraintes du territoire, ainsi que la quantification du plan d'actions, ont permis de proposer un ajustement des objectifs sectoriels pour le territoire. Ainsi, le positionnement du territoire, au regard des ces objectifs nationaux/régionaux définis, et en fonction de ses potentialités d'actions, de la maturité de ses projets et de son expérience est facilité.

Sur la base de ces éléments méthodologique, la CC Pays des Achards s'est positionnée sur les objectifs suivants à l'horizon 2030 (année de référence 2014) :

	Objectifs CCPA	Objectifs SNBC/SRCAE
Consommation d'énergie	-13%	-17%
Production ENR (GWh)	62	86
Tx de couverture	*20%*	*29%*
Emissions GES	-20%	-29%

Figure 16 : Ambitions de la CCPA en 2030 par rapport aux objectifs nationaux et régionaux appliqués

Le territoire du Pays des Achards a choisi de concentrer ses efforts sur la maîtrise de la demande en énergie, mais également sur le développement de la production d'énergie renouvelable.

En effet, l'intercommunalité a pleinement conscience de la nécessité de prendre en considération et prioritairement ce volet sur les besoins en énergie. C'est donc en fonction de son contexte et de son expérience, mais aussi de ses potentialités et de ses moyens d'actions, que la CC Pays des Achards se fixe comme objectifs -13% sur la consommation d'énergie en 2030.

D'autre part, le territoire de la CCPA souhaite intensifier son effort sur les énergies renouvelables, pour atteindre un ratio ENR / consommation en 2030 de 20%. Deux principales raisons expliquent ce choix : plusieurs projets existants sur le territoire et un potentiel de développement important.

A noter que ces objectifs sont aujourd'hui dépendants non seulement de la mise en œuvre des actions inscrites dans le PCAET, mais aussi de la dynamique de l'ensemble des acteurs, partenaires et citoyens qui s'inscriront activement dans la démarche. Ainsi, si la collectivité peut engager des réalisations concrètes et visibles sur le territoire (pistes cyclables, évènement de sensibilisation, …), une partie des paramètres d'atteinte des objectifs lui échappe (évolution technologique et diffusion sur le territoire : parc automobile, process industriel, …). Un bilan sera réalisé à mi-parcours, afin d'identifier les effets quantifiables du plan d'actions. La collectivité pourra ainsi ajuster son action.

D'autre part, les projections de croissance démographique fortes du territoire (+0,8%/an jusqu'en 2050, soit +20% d'ici 2040 d'après l'INSEE) sont prises en compte dans les objectifs spécifiques du territoire.

4.2.1 Objectifs de réduction de la consommation d'énergie pour la CC Pays des Achards

Ainsi, le choix a été fait d'orienter vers une montée plus progressive des objectifs du territoire par rapport aux ambitions régionales et nationales (année de référence 2014).

Année référence 2014	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	-5%	-8%	-11%	-25%
Tertiaire	-6%	-11%	-12%	-20%
Transport	-7%	-13%	-17%	-38%
Industrie	-4%	-7%	-9%	-15%
Agriculture	-3%	-5%	-8%	-20%
TOTAL	**-6%**	**-10%**	**-13%**	**-28%**
Rappel objectifs SRCAE	*-9%*	*-13%*	*-16%*	*-32%*
Rappel objectifs LTECV			*-20%*	*-50%*

Figure 17 : Objectifs sectoriels de réduction de la consommation d'énergie du territoire de la CCPA

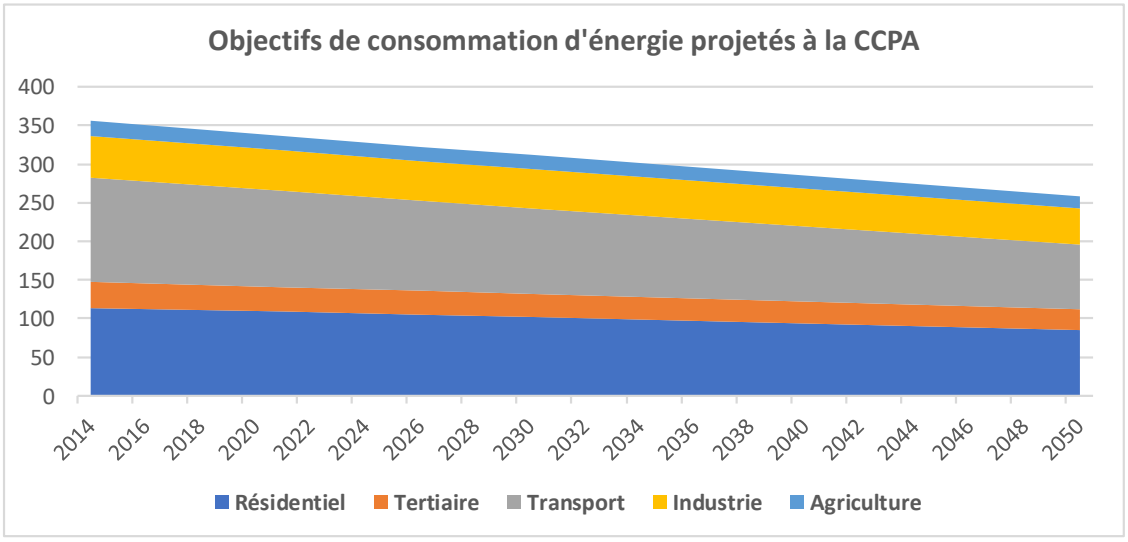

Figure 18 : Projections de la consommation d'énergie par secteur sur le territoire de la CCPA

Les efforts du territoire tendent vers les objectifs régionaux et nationaux sans pour autant les atteindre.

Il est important de rappeler que les consommations d'énergie du territoire sont majoritairement portées par le secteur du transport (38%) et le secteur résidentiel (32%), mais également que le profil du territoire est marqué par sa ruralité. La voiture individuelle occupe une place prépondérante dans les déplacements quotidiens des habitants.

D'autre part, l'action de la CC Pays des Achards sur ces deux secteurs structurants (par ex. : rénovation de logements à grande échelle, développement des mobilité douces et partagées) nécessite un temps de réflexion et de préfiguration préalable à la mise en place effective des actions, pour ensuite garantir une montée en puissance efficace.

La CC Pays des Achards et ses communes membres peuvent s'appuyer techniquement et financièrement sur le SYDEV, le syndicat départemental d'énergie de la Vendée. En effet, ce dernier

apporte son soutien sur de nombreuses thématiques telles que celles citées en exemple ci-dessus, mais également sur la rénovation des bâtiments publics, la mobilité décarbonée, etc.

Ainsi, les ambitions sectorielles sur lesquelles reposent les objectifs de consommation d'énergie du PCAET de la CC Pays des Achards sont les suivantes :

Thème	Ambitions, objectifs et actions prioritaires
Résidentiel	- Inciter directement et indirectement la rénovation thermique de 65 logements par an
	- Sensibiliser les ménages avec le défi Familles à Energie Positive
Tertiaire	- Réduire la consommation du patrimoine public (25% de gain énergétique)
	- Installer des systèmes de chauffage biomasse sur les bâtiments publics
	- Encourager la sobriété énergétique auprès des entreprises (ORACE)
Transports	- Inciter à la pratique du covoiturage (5% des actifs)
	- Porter à 10% les déplacements en vélo ou à pied pour les courtes distances (< 5 km)
	- Inciter les entreprises à optimiser leurs déplacements
Industrie	- Accompagner à la mise en place de pratiques et de procédés économes en énergie (ORACE)
Agriculture	- Inciter au changement des pratiques agricoles

Figure 19 : Ambitions sectorielles du PCAET de la CCPA pour la consommation d'énergie

4.2.2 Objectifs de production d'énergie renouvelable pour la CC Pays des Achards

La CC Pays des Achards a retenu un objectif de développement des énergies renouvelables sur son territoire sur la base de la production actuelle d'énergies renouvelables.

Ainsi, pour atteindre un taux de couverture de la consommation d'énergie par les ENR de 20% en 2030, l'intercommunalité doit produire 58 GWh supplémentaire par rapport à la situation actuelle (4 GWh soit 1% en 2014). A noter que le taux de couverture en 2030 prend en compte la consommation d'énergie de la même année ; les gains énergétiques réalisés entre 2030 et 2014 sont donc intégrés dans le calcul.

	2014	2021	2026	2030	2050
Production ENR (GWh)	**4**	**10**	**32**	**62**	**129**
Taux de couverture	1%	3%	10%	20%	50%
ENR à produire (GWh)		6	28	58	125

Figure 20 : Objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPA

Deux principaux éléments sont à prendre en compte dans ce positionnement.

D'une part, des projets ENR en développement : deux projets solaires PV en ombrières sur des parkings de la CCPA (piscine et siège), deux projets éoliens sur les communes de Beaulieu et Nieul le Dolent, le projet méthanisation porté par une association d'agriculteurs. S'y ajoutent les installations solaires photovoltaïques en toiture sur l'habitat, avec la poursuite de la tendance de développement de ces dernières années.

D'autre part, le potentiel ENR du territoire est important pour plusieurs technologies :

- le solaire avec un ensoleillement fort lié à la proximité du littoral et à des surfaces artificialisées importantes
- l'éolien, une source renouvelable majeure pour le territoire
- la méthanisation avec des facteurs locaux incitatifs (exploitations d'élevage, industries agroalimentaires, …)
- le bois-énergie avec une ressource forestière abondante.

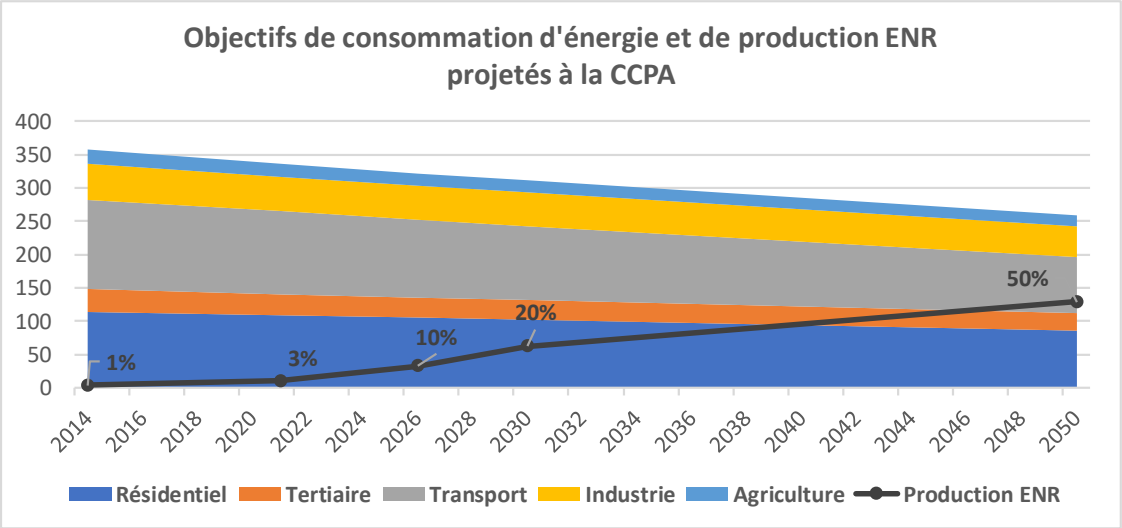

Figure 21: Projections de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPA

4.2.3 Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la CC Pays des Achards

Les objectifs visés sur la réduction des émissions de GES sont très fortement corrélés à la quantification des réductions de la consommation d'énergie.

Année référence 2014	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	-9%	-15%	-24%	-70%
Tertiaire	-8%	-13%	-23%	-75%
Transport	-12%	-21%	-29%	-70%
Industrie	-6%	-10%	-13%	-30%
Agriculture	-6%	-11%	-17%	-45%
Déchets	-3%	-5%	-13%	-50%
TOTAL	**-8%**	**-13%**	**-20%**	**-53%**
Rappel objectifs SNBC	*-16%*	*-23%*	*-29%*	*-60%*

Figure 22 : Objectifs sectoriels de réduction des émissions GES sur le territoire de la CCPA

Ainsi, et pour les mêmes raisons que les objectifs relatifs à la consommation d'énergie, les efforts du territoire tendent vers les objectifs nationaux sans pour autant les atteindre.

5 CONCERTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

5.1 L'organisation de la concertation

La démarche PCAET s'attache à questionner puis à agir à la fois sur les compétences propres à la collectivité et dans le fonctionnement de ses services, ainsi que sur l'ensemble des secteurs de territoire.

Le PCAET de la CC Pays des Achards étant réalisé en parallèle de celui de la CC Vendée Grand Littoral, les concertations des acteurs du territoire ont été jumelées, comme les phases de réalisation des diagnostics climat-air-énergie et de définition des axes et orientations stratégiques.

Ainsi, la concertation a été menée en quatre temps, entre décembre 2017 et juillet 2018 :

- Un partage des éléments du diagnostic, réalisé en décembre 2017 et sous forme d'ateliers participatifs. Ces ateliers ont regroupé de nombreux acteurs locaux et ont permis d'identifier et de formuler certains enjeux du territoire, enjeux ensuite intégrés à la stratégie du territoire.
- Une mobilisation des services de la CCPA, organisée entre mai et juillet 2018, sous forme de réunions thématiques et transversales avec les directions et les agents communautaires. Ces réunions ont permis de faire ressortir les leviers d'actions et d'identifier des propositions d'actions en lien avec les compétences intercommunales.
- Un temps de concertation des acteurs du territoire, en mai 2018, par une approche sectorielle en groupes de travail. Les participants (élus, agents, partenaires, associations) ont échangé sur leur implication, actuelle et/ou à venir, sur les différentes thématiques du PCAET. Cela a permis de faire émerger des propositions d'actions sur les thématiques du bâti, de la mobilité de la consommation d'énergie, l'adaptation aux changements climatiques, l'exemplarité de la collectivité, etc.

Les deux derniers temps de concertation autour d'ateliers techniques et thématiques, ont conduit à la construction du plan d'actions du PCAET de la CC Pays des Achards.

5.2 La concertation avec les services internes

Après une présentation générale des enjeux du diagnostic du territoire, des entretiens bilatéraux avec les services de la CC Pays des Achards ont permis d'échanger sur les projets en cours, de faire émerger les marges de manœuvre dont la collectivité dispose sur ses compétences et de formuler des préconisations d'actions.

Un atelier a permis de mettre en évidence la transversalité des thématiques énergie et climat, ainsi que l'impact de ces dernières sur les services administratifs.

5.3 La concertation avec les partenaires du territoire

Cinq groupes de travail ont été organisé courant mai 2018. Ils ont notamment permis de mettre autour de la table des élus et des agents, mais surtout une trentaine de partenaires techniques et associations citoyennes, et de travailler sur cinq thématiques.

Après un rappel des principaux éléments de diagnostic, de quelques données de cadrage et des actions déjà existantes sur le territoire, les participants ont été invités à débattre et à présenter leur implication.

1. Adapter le territoire aux changements climatiques – Mardi 29 Mai 2018 de 9H00 à 12h00
   Comment anticiper au mieux les évolutions du changement climatique ? Les enjeux de la ressource en eau, la prévention face aux risques naturels, les impacts positifs et négatifs sur les activités économiques…

2. Repenser la mobilité – Mardi 29 Mai 2018 de 14h00 à 17h00
   Comment optimiser les politiques de mobilités ? Evolution de l'usage de la voiture individuelle, mode de transports alternatifs, …

3. Vers un territoire autonome énergétiquement – Mercredi 30 Mai 2018 de 9h00 à 12h00
   Quelle stratégie de développement des énergies renouvelables ? Pour quelles filières ? Incitation et accompagnement des porteurs de projets, leviers techniques et financiers existants, …

4. Vers une économie plus locale et plus durable – Jeudi 31 Mai de 9h00 à 12h00
   Comment maintenir et développer les emplois territoriaux, permettre le développement des usages numériques, favoriser le développement d'un tourisme éco responsable ?

5. La performance énergétique du bâti – Jeudi 31 Mai 2018 de 14h00 à 17h00
   Comment inciter les habitants à la rénovation de leurs logements, comment travailler avec les professionnels de la construction pour faire évoluer les techniques et matériaux utilisés ?

5.4 La communication et la sensibilisation

La CC Pays des Achards s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche via son site internet avec une page dédiée au PCAET (https://www.cc-paysdesachards.fr/?r=vivre-au-pays-des-achards&m=urbanisme&c=plan-climat-energie-territorial-(pcaet)).

Par ailleurs, l'intercommunalité a organisé un évènement de sensibilisation du grand public : un forum de présentation du diagnostic climat-air-énergie du territoire, en janvier 2018, avec une table-ronde spécifique sur la mise en place d'une plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat.

6 PLAN D'ACTIONS DU PCAET

6.1 La structuration du plan d'actions

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2020-2026). Ce programme se compose de 6 axes stratégiques et 20 orientations opérationnelles.

Le PCAET étant le premier document de planification de transition énergétique et climatique de la CC Pays des Achards, l'objectif de sa mise en œuvre s'inscrit dans la nécessité de structurer la politique climat-air-énergie de son territoire.

Grâce à ses actions structurantes, la CC Pays des Achards souhaite conserver la dynamique de mobilisation et poursuivre la montée en compétence des services communaux et intercommunaux sur les enjeux énergie climat et accentuer la transversalité des missions.

D'un point de vue territorial, cette démarche doit également permettre de favoriser davantage la communication et l'animation du territoire pour renforcer les synergies avec les acteurs locaux. Il s'agit notamment de diffuser les informations, de fédérer les acteurs, de promouvoir les initiatives et d'inciter au passage à l'action.

Ce socle est indispensable pour garantir la réussite du PCAET et atteindre les objectifs stratégiques climat-air-énergie que le territoire de la CC Pays des Achards s'est fixé.

AXE 0 : Stabiliser et améliorer la qualité de l'air
AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat
ACTION 1.1 Inciter les professionnels du bâtiment à l'éco-construction et à la mise en place d'ENR
ACTION 1.2 Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants
ACTION 1.3 Encourager la sobriété énergétique sur le bâti
AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire
ACTION 2.1 Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables
ACTION 2.2 Accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable
AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités
ACTION 3.1 Maîtriser les consommations d'énergie sur le patrimoine et les transports
ACTION 3.2 Promouvoir l'éco-responsabilité au sein de la communauté de communes
ACTION 3.3 Sensibiliser les scolaires et le grand public aux problématiques énergie-climat
ACTION 3.4 Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire
AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements
ACTION 4.1 Accompagner la mobilité alternative à la voiture individuelle
ACTION 4.2 Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité
ACTION 4.3 Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements
AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques
ACTION 5.1 Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie
ACTION 5.2 Maintenir et développer de la séquestration carbone
ACTION 5.3 Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité
ACTION 5.4 Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire
ACTION 5.5 Adapter l'agriculture aux changements climatiques
AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable
ACTION 6.1 Développer et maintenir les emplois et services de proximité
ACTION 6.2 Favoriser la "croissance verte" et les actions d'économie circulaire
ACTION 6.3 Promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques

Figure 23 : Synthèse du plan d'actions du PCAET de la CCPA

6.2 La déclinaison des fiches actions

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET ont fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif est qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Présentation du contexte de l'action et lien avec les

Résultats attendus qualitatifs et quantitatifs

Etapes de mise en œuvre de l'action, calendrier, coûts prévisionnels

Pilotage politique et technique

Suivi et Évaluation / Gains attendus

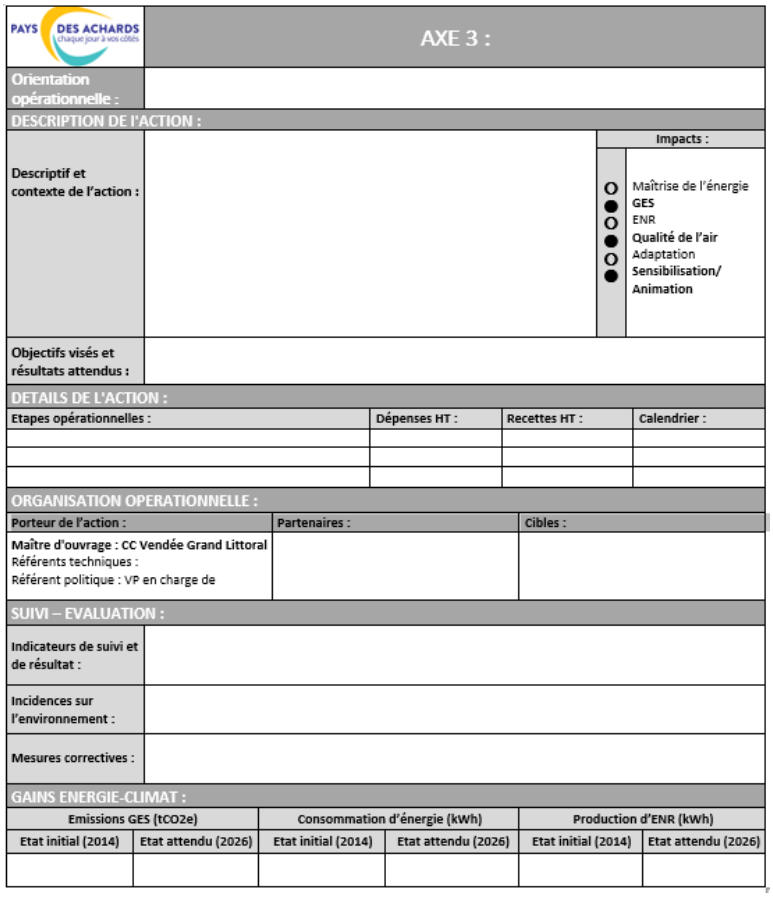

PAYS DES ACHARDS	AXE 3 :
Orientation opérationnelle :	

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Descriptif et contexte de l'action :	Impacts :
	Maîtrise de l'énergie **GES** ENR **Qualité de l'air** Adaptation **Sensibilisation/ Animation**

Objectifs visés et résultats attendus :	

DETAILS DE L'ACTION :

Etapes opérationnelles :	Dépenses HT :	Recettes HT :	Calendrier :

ORGANISATION OPERATIONNELLE :

Porteur de l'action :	Partenaires :	Cibles :
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référents techniques : Référent politique : VP en charge de		

SUIVI – EVALUATION :

Indicateurs de suivi et de résultat :	
Incidences sur l'environnement :	
Mesures correctives :	

GAINS ENERGIE-CLIMAT :

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (kWh)		Production d'ENR (kWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)

Figure 24 : Présentation du contenu d'une fiche-action

Les fiches-actions du PCAET de la CC Pays des Achards sont présentées en annexe.

Il est à noter que l'axe stratégique « Stabiliser et améliorer la qualité de l'air » est un axe transversal : il ne comprend pas d'actions lui étant propres. Néanmoins, plusieurs orientations opérationnelles du PCAET concourent à cette thématique, en transversalité avec les autres axes stratégiques :

- ACTION 1.3 : Encourager la sobriété énergétique sur le bâti
- ACTION 2.1 : Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables
- ACTION 2.2 : Accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable
- ACTION 3.1 : Maîtriser les consommations d'énergie sur le patrimoine et les transports
- ACTION 3.2 : Promouvoir l'éco-responsabilité au sein de la Communauté de communes
- ACTION 3.3 : Mobiliser et accompagner les communes sur les sujets du PCAET
- ACTION 3.4 : Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire
- ACTION 4.1 : Encourager la mobilité alternative à la voiture individuelle
- ACTION 4.2 : Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité
- ACTION 4.3 : Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements
- ACTION 5.1 : Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie
- ACTION 6.1 : Développer et maintenir les emplois et services de proximité
- ACTION 6.2 : Favoriser la "croissance verte" et les actions d'économie circulaire
- ACTION 6.3 : Promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques

7 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'une part d'un suivi de la démarche et du plan d'actions, et d'une évaluation régulière au cours des différentes étapes, permettant les ajustements indispensables, et d'autre part d'une stratégie de communication.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation parfaitement adapté, ou plus exactement « sur mesure ». La remontée d'informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont nécessaires pour assurer la bonne marche de la mise en œuvre. Des temps de bilan et d'ajustement sont également indispensables pour connaitre l'avancée de l'atteinte des objectifs et prendre les décisions techniques et politique afférentes.

Ce travail de suivi et d'évaluation sera mené sur différents axes :

- Le suivi du rythme et de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial
- Le suivi des budgets alloués
- Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions sur les destinataires ciblés.

Pour réaliser ce suivi, la CC Pays des Achards a mis en place les outils nécessaires :

- Le suivi des fiches actions par les porteurs de projet
- La centralisation des informations auprès du chargé de mission Plan Climat
- Le renseignement d'un outil de suivi/évaluation sous format tableau de bord.

AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS ASSOCIEES			CALENDRIER							AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026			Budget prévisionnel	Financement à étudier	Budget consommé
AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat														
ACTION 1.1 Inciter les professionnels du bâtiment à l'éco-construction et à la mise en place d'ENR														
Promouvoir les nouveaux matériaux et les techniques innovants auprès des professionnels du bâtiment (construction, rénovation)	Encourager les chambres consulaires (CAPEB) à tenir un rôle d'accompagnateur pour la rénovation énergétique et le développement des ENR dans l'habitat	CCPA	X	X	X	X	X	X	X					
	Organiser des événements pour réunir les acteurs concernés	CCPA	X	X	X	X	X	X	X			2 000 €		
	Valoriser les artisans locaux utilisant des matériaux et techniques innovants (visites de sites pour les élus et le grand public, ...)	CCPA	X	X	X	X	X	X	X					
Accompagner les professionnels du bâtiment pour être performants en écoconstruction et sur la mise en place des ENR	Travailler avec les chambres consulaires et les organismes de formation pour développer la formation initiale/continue sur l'écoconstruction, les matériaux biosourcés et les ENR	CCPA	X	X	X	X	X	X	X					
Mettre en place un circuit sécurisé de valorisation des déchets de chantier	Développer le recyclage des déchets de chantiers en mettant en place des lieux de stockage et de traitement	CCPA, communes	X	X	X	X	X	X	X					
ACTION 1.2 Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants														
Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH) à destination du grand public	Réaliser une étude préalable à la mise en place d'une PTREH	CCPA, communes	X											
	Mettre en place une PTREH	CCPA, communes	X	X	X	X	X	X	X			135 000 €		
	Développer une plateforme de sensibilisation et d'information à destination de tous les acteurs du territoire	CCPA, communes	X	X	X	X	X	X	X			5 000 €		
Developper un observatoire du parc bâti à l'échelle de la CCPA (ou du SCOT Vendée Coeur Océan)	Réaliser un état des lieux et un suivi du parc bâti (augmenter le nombre de logements sociaux dans les centres bourgs (rachat et réhabilitation par les communes ou la CC de logements vacants)	CCPA, SCOT Vendée Coeur Océan	X	X	X	X	X	X	X					
ACTION 1.3 Encourager la sobriété énergétique sur le bâti														
Faire évoluer les systèmes de chauffages vers des appareils plus performants	Inciter les particuliers au changement des appareils de chauffage en biomasse : passage des foyers ouverts vers des foyers fermés	CCPA	X	X	X	X	X	X	X					
	Accompagner les communes pour le changement de leurs chaudières fioul vers de la biomasse	CCPA	X	X	X	X	X	X	X					
AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire														
ACTION 2.1 Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables														
Améliorer la connaissance des projets existants et du potentiel ENR	Réaliser une étude de planification du développement des ENR sur le territoire	CCPA / SYDEV	X									40 000 €		
Encourager le développement de la biomasse sur le territoire	Mettre en place une charte forestière	CCPA, communes	X	X	X									
	Structurer la filière sylvicole en valorisant toutes les utilisations du bois (bois-énergie, bois d'oeuvre, matériaux biosourcés, ...)	CCPA	X	X										
	Grouper les achats de granulés de bois au niveau de la CC	CCPA, communes		X										
ACTION 2.2 Accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable														
Développer la méthanisation en collaboration avec les agriculteurs du territoire	Identifier les projets en cours	CCPA	X											
	Favoriser l'acceptabilité des projets	CCPA	X	X	X	X	X	X	X					
	Mener une réflexion sur le financement participatif des projets	CCPA, communes	X											

Figure 25 : Présentation de l'outil de suivi/évaluation de la stratégie et des actions

Le tableau de bord sera étoffé et alimenté progressivement en fonction de l'état d'avancement des actions. Il a pour vocation de devenir un outil de pilotage de la démarche, tout en mesurant l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par le PCAET de la CC Pays des Achards.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013 5
Figure 2 : Objectifs du SCRAE Pays de la Loire 7
Figure 3 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET de la CCPA 9
Figure 4 : Etapes de la construction du PCAET de la CCPA 10
Figure 5 : Les principaux enjeux climat-air-énergie de la CCPA 11
Figure 6 : Emissions de gaz à effet de serre par secteur en 2014 sur le territoire de la CCPA 12
Figure 7: Emissions de polluants atmosphériques par habitant en 2014 sur le territoire de la CCPA . 13
Figure 8 : Consommation d'énergie finale par secteur en 2014 sur le territoire de la CCPA 14
Figure 9 : Production d'énergie renouvelable en 2016 sur le territoire de la CCPA 15
Figure 10 : Températures et précipitations moyennes annuelles 2007-2008 en Vendée 15
Figure 11 : Application des objectifs globaux du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCPA.. 19
Figure 12 : Application des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCPA 19
Figure 13: Traduction des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCPA 19
Figure 14 : Application des objectifs sectoriels SNBC sur le territoire de la CCPA 20
Figure 15 : Traduction des objectifs sectoriels SNBC en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCPA 20
Figure 16 : Ambitions de la CCPA en 2030 par rapport aux objectifs nationaux et régionaux 21
Figure 17 : Objectifs sectoriels de réduction de la consommation d'énergie du territoire de la CCPA 22
Figure 18 : Projections de la consommation d'énergie par secteur sur le territoire de la CCPA 22
Figure 19 : Ambitions sectorielles du PCAET de la CCPA pour la consommation d'énergie 23
Figure 20 : Objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPA 23
Figure 21 : Projections de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCPA 24
Figure 22 : Objectifs sectoriels de réduction des émissions GES sur le territoire de la CCPA 24
Figure 23 : Synthèse du plan d'actions du PCAET de la CCPA 28
Figure 24 : Présentation du contenu d'une fiche-action 29
Figure 25 : Présentation de l'outil de suivi/évaluation de la stratégie et des actions 30

ANNEXES : FICHES ACTIONS PCAET

AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation opérationnelle	1.1 Inciter les professionnels du bâtiment à l'écoconstruction et à la mise en place d'ENR

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Les filières économiques de la construction et de la rénovation sont assez développées sur le territoire de la CC Pays des Achards. Dans le cadre du PCAET, la CCPA souhaite développer les échanges avec les artisans et leur permettre de se former plus facilement, en lien avec la CAPEB, les chambres consulaires et organismes professionnels du secteur. Un travail ciblé sur les entreprises à intégrer sera à réaliser (artisans, promoteurs, producteurs d'éco-matériaux du territoire, …). L'objectif est également de créer une dynamique sur l'innovation de la construction en mettant en avant les projets innovants réalisés sur le territoire (visites de sites des élus, des habitants, des scolaires…). La CCPA souhaite également améliorer la valorisation des déchets de chantier sur le territoire, en lien avec les objectifs de rénovation énergétique de l'habitat.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	ENR
		○	Qualité de l'air
		○	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Organiser un forum de l'écoconstruction par an. Promouvoir voire renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement déjà mises en place par des partenaires territoriaux. Développer l'information et la formation des artisans.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Promouvoir les nouveaux matériaux et les techniques innovants dans la construction et la rénovation :	0,05 ETP		
> Relayer l'annuaire des éco-artisans sur le territoire (entreprises reconnues Grenelle de l'Environnement)			2020-2026
> Encourager les chambres consulaires et les organismes professionnels du secteur (CAPEB, FFB, etc) à tenir un rôle d'accompagnateur pour la rénovation énergétique et les énergies renouvelables : informer les artisans des formations disponibles			2020-2026
> Organiser des événements pour réunir les acteurs concernés : visites des projets innovants – petits déjeuner-formations	2 000 € (fonctionnement)		2020-2026
> Valoriser les artisans locaux utilisant des matériaux et techniques innovants (évènements et visites pour les élus et le grand public…)			2020-2026
Accompagner les professionnels du bâtiment pour être performants en écoconstruction et sur les ENR :			
> Travailler avec les chambres consulaires, les organismes professionnels du secteur et les organismes de formation pour renforcer la formation initiale/continue sur l'écoconstruction, les matériaux biosourcés et les ENR			2020-2026
Mettre en place un circuit sécurisé de valorisation des déchets de chantier :			
> Développer le recyclage des déchets de chantiers en mettant en place des lieux de stockage et de traitement			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référents techniques : Services Urbanisme - Développement économique Référent politique :	Partenaires techniques : CAPEB, FFB, CCI, CMA, ADEME, SyDEV, Atlanbois, de la CC Partenaires financiers : CCI, ADEME	Entreprises Commerçants

SUIVI – EVALUATION	
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif Nombre d'animations organisées à destination des entreprises Nombre d'artisans formés RGE Nombre d'artisans spécialistes éco matériaux Tonnage de déchets de chantier recyclés
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation opérationnelle	1.2 Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Le secteur résidentiel représente **32% des consommations** du territoire. De nombreuses habitations se révèlent énergivores. **La mise en place d'un guichet unique de l'habitat** sur le Pays des Achards, animé à partir d'une **Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**, permettra d'inciter techniquement et financièrement les propriétaires et bailleurs à la rénovation énergétique de leur patrimoine. La CCPA cherche à innover. La performance énergétique sera recherchée par des travaux de qualité et, dans la mesure du possible, des **matériaux bio-sourcés.** Au-delà de l'animation du guichet de l'habitat à destination des propriétaires, **la CCPA entend mener une réflexion avec des professionnels,** artisans d'une part, mais également les agences immobilières, les architectes, les aménageurs et notaires. En parallèle, pour améliorer la connaissance de son territoire, la CCPA va se doter en 2019 d'un **Observatoire du parc bâti.**	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	ENR
		○	Qualité de l'air
		○	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Intensifier la rénovation énergétique dans le résidentiel (50 rénovations/an) Doter les particuliers des outils nécessaires au passage à l'action		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Mettre en place un guichet unique de l'Habitat (PTREH et OPAH) à destination du grand public :			
> Réaliser une étude de faisabilité préalable à la mise en place d'une PTREH et d'une OPAH	19 000€	ANAH : 50% soit 9500€	2019
> Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'éco-construction à destination de tous les acteurs du territoire	A définir		2020-2026
> Mettre en place une PTREH/OPAH avec subventions communautaires aux propriétaires	Animation plateforme : 62 500€ /an Subventions propriétaires : 150 000€ /an	SyDEV : 3 x 45 000 €	2020-2026
Développer un observatoire de l'habitat :			
> Réaliser un état des lieux et un suivi du parc bâti	5000€		2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Responsable Urbanisme Référent politique : Président	Partenaires techniques : ADEME, SYDEV et/ou ADILE, CAUE + service urbanisme de la CCPA + EIE Partenaires financiers : ADEME, SYDEV	Grand public, propriétaires, locataires Futurs propriétaires

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de visiteurs du guichet Habitat Nombre de projets de rénovation aboutis Nombre d'évènements sur la performance énergétique du résidentiel Création de l'observatoire Evolution des consommations énergétiques du secteur résidentiel du territoire
Incidences sur l'environnement	Incidences positives

Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	172 419 (- 681)	357 000	353 467 (-3 533)	3 900	3 900

Hypothèses : rénovation énergétique de 60 logements par an au niveau BBC

AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation opérationnelle	1.3 Encourager la sobriété énergétique sur le bâti

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Les consommations d'énergie pour le chauffage des bâtiments à usage d'habitation et les bâtiments publics représentent une part prépondérante des consommations du territoire. La CC Pays des Achards souhaite développer un volet spécifique sur la performance des systèmes de chauffage. Pour les logements, cela passe par une incitation au remplacement des équipements de chauffage biomasse vétustes (foyers ouverts) par des installations plus efficaces en termes de consommation de bois et de combustion avec des poêles à bois en foyers fermés. Pour les bâtiments publics, il s'agit d'accompagner les communes pour le changement de leur chaudières fioul vers de la biomasse. Cette action sera mise en parallèle avec le développement de la filière locale biomasse. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les nouveaux outils territoriaux développés : espace info énergie et plate-forme de rénovation pour l'habitat, conseil en énergie partagé pour le tertiaire public.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	ENR
		●	Qualité de l'air
		○	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Améliorer la performance énergétique des bâtiments d'habitation et tertiaires publics Améliorer la qualité de l'air par le remplacement des équipements biomasse anciens		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Faire évoluer les systèmes de chauffage vers des appareils plus performants :			
> Conseiller et inciter les particuliers sur les équipements de chauffage biomasse performants (passage des foyers ouverts vers des foyers fermés, etc)			2020-2026
> Accompagner les communes vers le remplacement des chaudières fioul par de la biomasse			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE :

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SyDEV et/ou ADILE + EIE Partenaires financiers : ADEME, SYDEV	Propriétaires Communes

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de systèmes de chauffage biomasse performants installés ; Evolution sectorielle des consommations
Incidences sur l'environnement	Diminution de la pollution atmosphérique Point de vigilance sur la qualité des équipements et des combustibles
Mesures correctives	Veiller à la qualité des équipements et des combustibles biomasse

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	172 086 (- 14)	357 000	356 858 (-142)	3 900	3 900

Hypothèses : 12% des logements et 20% des bâtiments publics concernés s'engagent dans l'action

AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire

Orientation opérationnelle	2.1 Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	La CC Pays des Achards souhaite encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables sur son territoire, qui présente des potentiels importants. Pour cela, **deux axes de travail** sont envisagés : améliorer la connaissance du potentiel de développement des ENR et encourager plus particulièrement le développement de la biomasse sur le territoire. Une étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire est en cours par le SyDEV. Le développement d'une filière locale bois-énergie passe à la fois par un travail sur la demande, mais surtout par la mise en place d'une filière sylvicole structurée, valorisant le bois comme matière biosourcée.	○ ● ● ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Passer la part de production d'énergie d'origine renouvelable sur la consommation du territoire de 1 % en 2014, à 10% en 2026, puis à 20% en 2030. Amélioration de la gestion et de l'exploitation globale des forêts / Structuration d'une filière économique viable / Augmentation de la part de consommation bois énergie sur le territoire		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Améliorer la connaissance du potentiel ENR du territoire :			
> Réaliser une étude de planification du développement des EnR&R sur le territoire : méthanisation, solaire, éolien, bois-énergie	Etude réalisée par le SyDEV		2020
Encourager le développement de la biomasse sur le territoire :			
> Mettre en place une **Charte forestière**	Vendée Cœur Océan		2020-2022
> Structurer la filière sylvicole en valorisant toutes les utilisations du bois (bois-énergie, bois d'œuvre, matériaux biosourcés, …)			2020-2021
> Grouper les achats de granulés de bois au niveau de la CC			2021

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SM VCO, SyDEV, Mission bois-énergie, CNPF, SAFER Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Grand public Communes Acteurs économiques forestiers

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Réalisation de l'étude de planification énergétique territoriale Identification et localisation précise des potentiels de production ENR Elaboration d'un programme d'actions à destination de la sylviculture Retombée économique de la filière bois sur le territoire
Incidences sur l'environnement	Aménagements impliquant consommation d'espace et artificialisation des sols Localisation et périmètre immédiat des projets modifiant le paysage Recyclabilité des matériaux utilisés
Mesures correctives	Favoriser l'implantation des projets sur des sites déjà utilisés (parking, friches, etc) pour éviter les conflits d'usage et préserver les espaces naturels. Engager une réflexion sur l'analyse de cycle de vie des projets ENR

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	167 639 (- 5 461)	357 000	357 000	3 900	32 233 (+28 333)

Hypothèses : la production ENR indiquée ici correspondant aux objectifs chiffrés fixés de la CC Pays des Achards en termes de développement local des ENR en 2026

AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire

Orientation opérationnelle	2.2 Accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Des projets d'énergie renouvelable sont à l'étude sur le territoire ; la CC Pays des Achards souhaite les soutenir et les valoriser dans leur mise en œuvre. Sur le volet **méthanisation**, à partir de l'étude du potentiel méthanisable conduite par le SyDEV, l'intercommunalité souhaite, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et GRDF, associer les agriculteurs du territoire et sensibiliser les habitants, pour favoriser l'acceptabilité et donc la réalisation des projets méthanisation. Sur le volet **solaire photovoltaïque et éolien**, la CC Pays des Achards souhaite travailler sur 3 axes : développer le PV sur les surfaces artificialisées (parkings, bâtiments agricoles et commerciaux), développer les projets citoyens et participatifs, accompagner l'acceptabilité des projets par la sensibilisation.	○ ● ● ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Augmentation de la part de production d'énergie renouvelable sur le territoire Valoriser les initiatives locales et citoyennes		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer la méthanisation en collaboration avec les agriculteurs du territoire :	0,1 ETP		
> Identifier les projets en cours			2020
> Favoriser l'acceptabilité des projets			2020-2026
> Faciliter la mise en relation avec les partenaires techniques			2020-2026
> Mener une réflexion sur le financement participatif des projets			2020
Développer le solaire et l'éolien :	0,1 ETP		
> Travailler en collaboration avec les entreprises pour identifier les potentiels de développement sur les surfaces anthropisées			2020
> Favoriser l'acceptabilité des projets			2020-2026
> Faciliter la mise en relation avec les partenaires techniques			2020-2026
> Mener une réflexion sur le financement participatif des projets			2020

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SyDEV, Vendée Energie, Chambre d'agriculture, associations, Energie Partagée, Energies Citoyennes en Pays de la Loire Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Porteurs de projets ENR Citoyens, Associations, Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Part de la production d'énergie renouvelable sur le territoire Part d'investissements citoyens/participatifs dans les projets ENR
Incidences sur l'environnement	Aménagements impliquant consommation d'espace et artificialisation des sols Localisation et périmètre immédiat des projets modifiant le paysage Recyclabilité des matériaux utilisés
Mesures correctives	Favoriser l'implantation des projets sur des sites déjà utilisés (parking, friches, etc) pour éviter les conflits d'usage et préserver les espaces naturels Engager une réflexion sur l'analyse de cycle de vie des projets ENR

	Associer les acteurs locaux pour assurer la mise en œuvre des projets ENR (citoyens et méthanisation, ABF et solaire en toiture, etc)

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
Cf. fiche-action 2.1					

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle	3.1 Maîtriser les consommations d'énergie sur le patrimoine et les transports

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, etc). La collectivité a donc un rôle d'exemplarité. Pour les petites et moyennes communes, la dépense consacrée à l'énergie représente en moyenne 6% du budget de fonctionnement. La Communauté de communes souhaite, avec le soutien du SyDEV, proposer à ses communes une assistance technique et financière pour les accompagner au mieux dans la gestion énergétique de leur patrimoine bâti. Elle entend également agir sur les consommations d'énergie dans l'éclairage public, les consommations d'eau dans l'espace public et les déplacements de ses agents.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	ENR
		●	Qualité de l'air
		○	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Réduire les consommations d'énergie et d'eau des équipements publics (bâtiments et éclairage public) Optimiser les déplacements des agents de la collectivité		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Améliorer le suivi des consommations énergétiques du patrimoine bâti :			
> Sensibiliser les élus sur la gestion énergétique du patrimoine bâti et valoriser les actions exemplaires et les nouvelles solutions techniques (Smart Grid, Gestion Technique des Bâtiments, etc)			2020-2026
> Identifier un référent énergie par commune			2020
> Déployer le Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le soutien du SyDEV : outils de suivi, analyse des factures, audit des bâtiments, préconisations de travaux, programme pluriannuel de rénovation (Programme PILE)	Budget SyDEV		2020-2026
Accompagner les opérations de rénovation énergétique et le recours aux énergies renouvelables sur le patrimoine communal :			2020-2026
> Favoriser l'accès aux études de faisabilité			
> Proposer la réalisation de diagnostics énergétiques			
> Evaluer les groupements de travaux possibles			
> Etudier les conditions de valorisation des CEE			
Poursuivre les économies d'énergie sur l'éclairage public :			2020-2026
> Etendre les pratiques vertueuses : extinction nocturne, réglage de l'intensité lumineuse, allumage à détection… (enjeu de préservation de la biodiversité)			
> Remplacer les luminaires énergivores par des technologies moins consommatrices (LED)			
Optimiser les consommations d'eau :			2020-2026
> Adhérer au programme « Chaque goutte compte » de Vendée Eau			
> Collecter les eaux pluviales des toitures pour des usages extérieurs (arrosage / nettoyage)	A définir		
Mettre en place un Plan de Déplacement de l'Administration :			2019-2026
> Réaliser une étude sur l'optimisation des flottes de véhicules communautaires et communaux	Réalisation SyDEV Reste à charge CCPA: 20% soit 3246,63€		2019
> Former les agents à l'écoconduite			
> Favoriser le covoiturage entre agents			

> Instaurer l'indemnité kilométrique vélo	A définir		
> Acquérir des véhicules électriques ou à carburants alternatifs	A définir		
> Mener une réflexion sur la mise en place du télétravail au sein des services communautaires pour réduire les trajets domicile-travail des agents			

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SyDEV, Vendée Eau Partenaires financiers : SyDEV, ADEME	Communes Agents communautaires

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de communes engagées dans la démarche Nombre de diagnostics réalisés Nombre de bâtiments rénovés Nombre de points lumineux traités Volume d'eau économisé Nombre d'agents formés à l'éco-conduite Nombre d'agents "covoitureurs" Nombre d'agents bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo Nombre de véhicules alternatifs acquis Nombre de km réalisés par les véhicules alternatifs
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	172 946 (-154)	357 000	356 150 (-850)	3 900	3 900

Hypothèses : rénovation énergétique des bâtiments publics avec un gain de 25%

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle	3.2 Promouvoir l'écoresponsabilité au sein de la communauté de communes

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Repenser les modes de fonctionnement internes de l'administration dans une perspective d'économies d'énergie, d'eau, de consommables vers une diminution de l'empreinte carbone de son activité, c'est aussi la démonstration qu'avec de la volonté et de la persévérance, le changement est possible. Chaque agent peut s'impliquer à son poste de travail et au niveau de son service dans un projet global. La commande publique constitue l'un des principaux leviers, avec toutes les actions de sensibilisation et de valorisation des contributions des agents à la politique d'éco-responsabilité de la collectivité. L'objectif est d'aller toujours plus loin et d'assurer la capitalisation et la diffusion de ces actions, d'une part pour sensibiliser les agents et leur permettre d'intégrer les enjeux énergie-climat dans leur quotidien, d'autre part pour inciter les autres collectivités et le grand public à suivre cet exemple.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	ENR
		●	Qualité de l'air
		●	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Engager de nouvelles dynamiques et des changements de comportement Tester des matériels, des procédures plus économes, plus propres Sensibiliser en montrant l'exemple Réduire l'empreinte carbone de l'administration		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Conforter la démarche d'achat public durable en intégrant des clauses environnementales et sociales aux marchés :	0,1 ETP		
> Former les services à l'analyse environnementale de leurs achats			2020-2021
> Intégrer des clauses ACV aux marchés			2020-2026
> Mettre en place des critères et une notation efficace			2020
> Participer au réseau des acheteurs éco-responsables de l'ADEME			2020-2026
Réduire la consommation de papier au sein des services :			
> Généraliser la dématérialisation des dossiers des instances	4 000 € (fonctionnement)		2020
Diffuser une culture énergie-climat transversale à l'ensemble des services communautaires :	0,1 ETP		
> Développer une culture climat-énergie par la sensibilisation			2020-2026
> Mener des actions transversales associant différents services (ex. économie circulaire avec développement éco, emploi-insertion, déchets ou lutte contre la précarité énergétique avec énergie, habitat, social)			2020-2026
> Diffuser un guide des bonnes pratiques et communiquer sur les actions menées			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : ADEME	Agents communautaires Elus communautaires

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de notes/informations internes sur les actions PCAET Nombre de projets transversaux portés Nombre de guide des bonnes pratiques édités Nombre de marchés incluant des clauses environnementales
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

PAYS DES ACHARDS chaque jour à vos côtés	**AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités**
Orientation opérationnelle	**3.3 Sensibiliser les scolaires et le grand public sur les problématiques énergie-climat**

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	La réussite d'un PCAET, et surtout de la mise en œuvre de ses actions, repose pour une grande part sur l'animation et la mobilisation des acteurs du territoire. Pour la CC Pays des Achards, il est primordial de mettre en place un réseau de sensibilisation et d'échanges à destination du grand public et des scolaires, sur l'ensemble des thématiques portées par un PCAET. Il s'agit également par ce biais de valoriser les initiatives existantes et d'en impulser de nouvelles. Cela passe par l'organisation de visites de sites exemplaires, de conférences thématiques. La mise en place du défi Familles à Energie Positive est également un outil de sensibilisation et de mobilisation du grand public.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	ENR
		●	Qualité de l'air
		●	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Mobiliser les acteurs locaux dans la durée sur la mise en œuvre des actions du PCAET		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Animer un réseau d'échanges et de sensibilisation du grand public, des scolaires et des élus :	0,1 ETP		
> Mettre en place le Défi Familles à Energie Positive			2020-2026
> Organiser des évènements pour sensibiliser et valoriser les réalisations locales			2020-2026
> Mettre en œuvre des animations d'éducation à l'environnement à destination des publics scolaires (énergie, climat, mobilité, déchets…)		Conseil de Développement Vendée Cœur Océan : 10 000€	2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : Associations, établissements scolaires Partenaires financiers : Conseil de Développement Vendée Cœur Océan, Europe, Région, Education nationale, ADEME.	Grand public Scolaires Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de familles sensibilisées Nombre d'événements organisés et nombre de participants Nombre d'animations scolaires réalisées Evolution des consommations d'énergie des familles à énergie positive
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 077 (-23)	357 000	356 883 (-117)	3 900	3 900

Hypothèses : 50 ménages participants au défi « Familles à Energie Positive », avec gain énergétique de 15%

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle	**3.4 Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire**

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif et contexte de l'action	La prévention des déchets consiste à mener des actions visant à éviter, réduire, voire retarder l'apparition d'un déchet, à limiter sa nocivité et faciliter son traitement. Pour inciter les usagers à un comportement vertueux, la collectivité poursuivra le travail engagé sur la redevance incitative, et mènera des actions pour : - éviter la production de déchets via une sensibilisation des publics au gaspillage, au réemploi des objets et à la réparation (recyclerie) - de réduire les volumes de déchets ménagers et assimilés produits et collectés - de limiter au maximum les impacts environnementaux liés à la collecte (transport) et au traitement des déchets.	○ ● ○ ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus :	Réduire les tonnages d'OMR collectés (objectif de 105 kg/hab d'OMR en 2026 – 110 kg/hab en 2017), Améliorer le tri et la valorisation des déchets Optimiser les coûts de collecte des déchets Structurer la filière de réemploi, de réparation et du recyclage sur le territoire		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Poursuivre le travail sur la redevance incitative pour réduire les volumes de déchets résiduels			2020-2026
Amplifier l'action sur la prévention des déchets :			
> Poursuivre les campagnes de sensibilisation en faveur du tri			2020-2026
> Travailler sur les volets gaspillage alimentaire, déchets végétaux, le réemploi et la réparation			2020-2026
> Développer une recyclerie sur la déchetterie des Achards			2020-2026
> Développer la réparation des D3E avec création d'emplois à vocation sociale			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action :	Partenaires :	Cibles :
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : services techniques intercommunaux et municipaux, ADEME, Trivalis Partenaires financiers : ADEME, Région, Département, DIRECCTE, Trivalis	Agents intercommunaux Grand public Acteurs économiques

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Evolution du volume de déchets collectés par type et de la facture moyenne par habitant Evolution du chiffre d'affaires de la recyclerie
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	172 649 (-450)	357 000	357 000	3 900	3 900

Hypothèses : réduction du volume de déchets OMR de 5%

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle	4.1 Accompagner la mobilité alternative à la voiture individuelle

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Compte tenu de la part prépondérante des consommations d'énergie dans les transports, des nuisances que représentent le tout voiture en matière de pollution de l'air, de bruit, d'accidentologie, la mobilité apparaît comme un axe majeur sur lequel il faut agir. Elle l'est d'autant plus en milieu rural que certains publics (ainés, retraités, jeunes), peuvent se retrouver isolés et sans moyen de se déplacer ; et que l'augmentation des coûts des carburants et des normes sur les véhicules peuvent augmenter la précarité sur le territoire et fragiliser encore de nombreux ménages. Face à ces constats, la Communauté de communes a décidé d'engager le territoire dans une nouvelle dynamique. A partir des expériences qui se développent localement, et dans une volonté de partage et de concertation des acteurs locaux, la Communauté de communes entend construire un programme d'actions pour favoriser et accompagner les changements de comportements et de pratiques concernant les mobilités.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		●	ENR
		●	Qualité de l'air
		○	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Sensibiliser les acteurs du territoire sur les mobilités durables et alternatives Favoriser et accompagner les changements de comportements et de pratiques Réduire l'usage de la voiture individuelle		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Définir les besoins en termes de mobilité et sensibiliser les différentes cibles :			
> Réaliser un diagnostic des besoins	136 900 €	80 000 € (ADEME)	2020
> Engager une concertation avec les différents acteurs	15 000 €	12 000 € (ADEME)	2020
Mettre en place un dispositif de transports à la demande et solidaire :			
> Identifier les associations et structures porteuses d'un service de Transport A la Demande / Transport solidaire			2020
> Déployer ce dispositif en faveur des habitants (personnes âgées, jeunes, demandeurs d'emploi…)			2020-2026
Améliorer le maillage des transports en commun :			
> Etudier avec les territoires voisins les possibilités d'extension des services de transports collectifs			2024-2026
Réduire l'autosolisme et promouvoir le covoiturage :			
> Mise en place d'une application de mise en relation des pratiquants du covoiturage			2020

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : Département Partenaires financiers : ADEME	Actifs Retraités Jeunes Entreprises

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Associations intégrées au dispositif de transport à la demande Fréquentation des navettes TAD et des transports en communs Utilisation de l'application covoiturage

Incidences sur l'environnement	Aménagements impliquant consommation d'espace et artificialisation des sols Point de vigilance sur les possibles ruptures de continuités écologiques
Mesures correctives	Engager une réflexion sur l'utilisation des sols lors des projets d'aménagement Intégrer les considérations environnementales en lien avec l'imperméabilisation des sols et les continuités écologiques Limiter l'imperméabilisation des infrastructures : revêtements poreux, chaussée végétale, etc

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	172 761 (-338)	357 000	355 543 (-1 457)	3 900	3 900

Hypothèses : 1 navette électrique 9 places effectuant pour le TAD 4 trajets par semaine + 5% des actifs

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle	4.2 Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts :	
Descriptif et contexte de l'action :	L'augmentation de la part modale dédiée aux mobilités douces passe avant tout par une bonne signalétique, une sécurisation des pistes et chemins et l'information des usagers (campagnes de communication spécifiques). Dans cet objectif, la Communauté de communes engage un Schéma Directeur Vélo avec le soutien financier de l'ADEME. Le projet vise à définir une politique cyclable globale cohérente et coordonnée sur tout le territoire intercommunal, et de mettre en place un réseau cyclable structurant qui favorise la pratique utilitaire du vélo. Une réflexion sera également menée sur l'amélioration et le développement du maillage de voies douces existantes, notamment entre la gare SNCF et la ZA des Achards, avec l'étude d'un service de mise à disposition de vélos en gare. En parallèle, pour diversifier l'offre sur les modes de déplacements non carbonés, un travail sera conduit par le SyDEV sur le développement de stations GNV et des bornes de recharge pour véhicules électriques.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	ENR
		●	Qualité de l'air
		○	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus :	Augmentation du nombre d'usagers du vélo Augmentation de la part modale des mobilités douces Réduction de l'utilisation des véhicules thermiques		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer les déplacements en modes doux (vélo, marche)			
> Réaliser un schéma directeur vélo intercommunal	35 000 €	17 500 € (ADEME)	2020
> Etudier la mise en place d'un service de Vélos en Libre Service à la gare SNCF des Achards	A définir		2020-2021
> Développer un cheminement cyclable entre la gare et la ZA	A définir		2020-2021
> Développer les pistes cyclables et les cheminements sur les voies reliant les principaux villages et les zones touristiques	A définir		2021-2026
> Garantir la sécurité des pistes/cheminements cyclables/piétons	A définir		2021-2026
> Proposer davantage d'équipements pour le stationnement des vélos	A définir		2021-2026
> Sensibiliser à la prise en compte des mobilités douces dans les documents d'urbanisme			2020-2026
Développer les stations GNV et le ferroutage			
> Réaliser une enquête d'implantation et de besoins sur le territoire (enquête SyDEV sur les stations poids lourds) + travail avec les entreprises de la ZA (usage du train pour le transport des marchandises)	Budget SYDEV		2020-2021
Développer le maillage des bornes électriques			
> Etendre le maillage des bornes de recharge électrique en lien avec les aires de covoiturage	Budget SYDEV		2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : Communes, Département, Région, pôle développement territorial, SYDEV, SNCF Partenaires financiers : Département	Habitants Touristes Elus Jeunes Actifs

SUIVI – EVALUATION	
Indicateurs de suivi et de résultat	Km de voies cyclables proposées dans le maillage du territoire Points de stationnement vélos installés Part modale liée aux mobilités douces (vélo/marche) Part de véhicules électriques et GNV sur le territoire Nombre de bornes électriques et GNV sur le territoire
Incidences sur l'environnement	Aménagement d'infrastructures nécessaires (pistes cyclables, etc) Point de vigilance sur le partage harmonieux de la voirie entre utilisateurs Point de vigilance sur les possibles ruptures de continuités écologiques Réflexion à conduire sur la recyclabilité des batteries
Mesures correctives	Engager une réflexion sur l'utilisation des sols lors des projets d'aménagement Intégrer les considérations environnementales en lien avec l'imperméabilisation des sols et les continuités écologiques Limiter l'imperméabilisation des infrastructures : revêtements poreux, chaussée végétale, etc Favoriser une utilisation harmonieuse des aménagements par les utilisateurs (piétons/cyclistes par ex.) Engager une réflexion sur l'analyse de cycle de vie des projets

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	172 581 (-519)	357 000	354 764 (-2 236)	3 900	3 900

Hypothèses : 10% des déplacements courts effectués en vélo, en substitution de la voiture + substitution de 2% des véhicules thermiques par des véhicules électriques

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle	**4.3 Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements**

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Afin de renforcer l'offre d'accompagnement aux entreprises en matière de mobilité, il est proposé de soutenir les démarches collectives entre entreprises en faveur de la mutualisation des déplacements, et de les accompagner dans la mise en place de Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE). Encourager la mise en place d'espaces de coworking et du télétravail permet également de réduire les déplacements et l'empreinte carbone des entreprises et de leurs salariés.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	ENR
		●	Qualité de l'air
		○	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Encourager la mise en réseau des entreprises de la ZA des Achards pour mutualiser des dynamiques et réaliser des économies d'échelles. Réduire l'impact environnemental de la ZA.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer les espaces de coworking et encourager le télétravail :	0,05 ETP		
> Identifier des lieux d'implantation possibles d'espaces de coworking	Etude : 15 000€		2019-2020
> Aménager des locaux de coworking et communiquer			
Accompagner à la mise en place d'un PDIE sur la ZA :	0,3 ETP		
> Accompagner les entreprises dans la mise en place d'un PDIE			2020-2021
> Identifier les potentiels de collaboration et de mutualisation entre les entreprises			2021-2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : ADEME Partenaires financiers : ADEME	Entreprises Zones d'Activités Economiques Actifs

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'entreprises volontaires pour la mise en place d'un PDIE Nombre de sites de coworking Nombre de salariés concernés par le PDIE Nombre d'usagers des sites de coworking
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	171 545 (-1 554)	357 000	350 300 (-6 700)	3 900	3 900

Hypothèses : gain énergétique de 10% sur les déplacements pendulaires

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle	**5.1 Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte	L'étalement urbain est fortement générateur d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques, en particulier dans les domaines des transports et du bâtiment. Consommateur de terres agricoles et d'espaces naturels, il génère également des coûts pour la collectivité (extension des réseaux et services collectifs). L'artificialisation des sols est également particulièrement impactante sur la biodiversité et le risque inondation, aggravant ainsi les impacts des changements climatiques à venir. La lutte contre l'artificialisation des sols et pour le maintien des terres agricoles fait partie intégrante de la stratégie développée par la CCPA pour limiter l'impact des évolutions climatiques sur les populations et sur les activités économiques du territoire. Dans ce cadre, les documents d'urbanisme (PLUi) permettront la traduction spatiale de ces orientations, dans une logique d'économie circulaire et de solidarité territoriale.	**Impacts**	● Maîtrise de l'énergie ● GES ● ENR ● Qualité de l'air ● Adaptation ● Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus :	Mettre la politique d'urbanisme et les objectifs de développement en cohérence avec la politique climat-air-énergie dans le cadre du PLUi Connaître et protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Accompagner les collectivités dans leur politique de limitation de la consommation foncière :			2019-2026
> Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux croisés de l'urbanisme et de l'énergie pour favoriser une approche transversale des politiques locales et documents d'urbanisme			
> Réaliser un suivi du foncier à l'échelle intercommunale			
> Afficher clairement la stratégie de protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme (PLUi)			
> Mettre en place des dispositifs règlementaires de protection et des outils d'intervention foncière (PLUi)			
Végétaliser l'espace public :			
Utiliser la Trame Verte et Bleue pour regagner des espaces naturels en zone urbaine			

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action :	Partenaires :	Cibles :
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : CAUE, BE, paysagistes Partenaires financiers : ADEME, Région	Elus des communes membres Services techniques

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Part des surfaces naturelles agricoles et naturelles (%) Compacité des formes urbaines Surface annuelle artificialisée (ha/an) Nombres d'arbres implantés en zone urbaine Surface désartificialisée (m2/an)

Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle	5.2 Maintenir et développer la séquestration carbone

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	En France, entre 3 à 4 milliards de tonnes de carbone sont stockés tout juste sous nos pieds. La capacité de stockage du sol dépend de **l'affectation** qui lui a été donnée. Plus le sol se retrouve « artificialisé », plus sa capacité de stockage est réduite. La CCPA possède 95% de surface non artificialisée/imperméabilisée. De manière un peu contre-intuitive, pour que le bocage se maintienne, il faut le « couper » régulièrement : une haie qui n'est pas entretenue dépérit à terme. En dehors des enjeux de séquestration du carbone, le bois-énergie est une bonne façon de donner un débouché économique à l'entretien du bocage et donc de participer à sa préservation et au maintien de toutes les fonctionnalités environnementales et économiques qui lui sont associées : régulation hydrologique (crues, sécheresse), qualité de l'eau, préservation des sols, de la biodiversité, qualité de l'air, paysage, productivité agricole... L'objectif du territoire est d'amplifier ce phénomène de séquestration des émissions de GES en développant plusieurs leviers présentés ci-dessous, identifiés lors de la concertation.	○ ○ ○ ○ ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Augmenter l'utilisation des matériaux biosourcés dans le secteur de la construction Développer la plantation des haies bocagères et leur exploitation		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Promouvoir l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les constructions en valorisant la production locale :			2020-2026
> Cf. action 1.1			
> Réaliser des visites de sites exemplaires			
> Dans le cadre de la PTREH, promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés par la mise en place d'une subvention pour les particuliers			
Accompagner la structuration d'une filière sylvicole pour optimiser l'exploitation de la ressource forestière locale :			
> Mettre en place une Charte Forestière de Territoire et accompagner les Plans Simples de Gestion Volontaire et les démarches de gestion durable des propriétaires forestiers	Réalisé par le SM Vendée Cœur Océan		2020-2022
Inciter les agriculteurs à l'exploitation des haies :			
> Inciter les agriculteurs à la replantation et à l'exploitation des haies			2021-2026
> Valoriser le broyage du bois			2021-2026
> Etudier les possibilités de valorisation des initiatives pour service environnemental (entretien des prairies, permaculture, …)	0,05 ETP		2021-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SM VCO, CAPEB, ADEME, Département, Région, Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombres d'agriculteurs intégrés au dispositif de replantage des haies Nombre de visite de sites exemplaires Linéaire de haies replantées Nombre de projets de rénovation de la PTREH utilisant des matériaux biosourcés Nombres d'évènements de sensibilisation des acteurs de la construction Nombre d'initiatives pour service environnemental
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle : **5.3 Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité**

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptif / contexte

D'après les travaux menés sur le département, tous les territoires de Vendée sont vulnérables aux évolutions climatiques. Le changement climatique aura un impact sur la quantité d'eau disponible (baisse des précipitations, hausse de l'évapotranspiration) et sur sa répartition dans le temps (accentuation des débits d'étiages estivaux). Ces effets sont déjà visibles localement, comme en témoigne la multiplication des arrêtées sécheresse et ses impacts sur les activités agricoles et touristiques.

Aujourd'hui, les ressources disponibles permettent de satisfaire les besoins en eau potable et les situations critiques ont pu jusqu'à présent être évitées. Cependant, comme le pointe le schéma directeur de l'eau potable, une vigilance doit être de mise pour certaines communes, dépendante d'une seule source d'approvisionnement. En cas de défaillance de cette ressource, l'alimentation en eau pourrait être interrompue.

Dès à présent, la Communauté de communes doit poursuivre sa démarche d'économie en eau tant sur ses réseaux de distribution (programme de travaux sur la sectorisation des réseaux...) qu'auprès de ses consommateurs directs (particuliers, agriculteurs, professionnels du tourisme...). La qualité des eaux est aussi un enjeu très fort pour flécher les aides qui se réduisent de la part de l'Agence de l'eau, de l'Etat, du Département et de la Région.

L'autre axe de travail sera de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines en lien avec les acteurs compétents.

Impacts

●	Maîtrise de l'énergie
○	GES
○	ENR
○	Qualité de l'air
●	Adaptation
●	Sensibilisation/ Animation

Objectifs visés et résultats attendus : Réfléchir à des solutions pérennes en matière d'alimentation en eau pour les différents usages du territoire. Anticiper les conséquences du changement climatique sur les activités économiques et quotidiennes.

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Participer à l'élaboration des plans de gestion concertée de la ressource en eau			2020
Développer la récupération et le stockage de l'eau de pluie sur les bâtiments pour les usages non alimentaires			2020-2021
> Communes : équiper les parcelles de lotissement en cuves de récupération des eaux pluviales			
Travailler avec les professionnels du tourisme sur la réduction des consommations d'eau et le développement du stockage :			
> Réaliser des études de potentiel sur les infrastructures touristiques les plus importantes			2021
> Sensibiliser les acteurs du secteur et les touristes			2020-2026
Accompagner le secteur agricole pour optimiser les consommations d'eau et adapter ses usages			
> Créer un groupe de travail développer des solutions innovantes (nouvelles techniques, évolution des types de culture…)			2020-2026
Valoriser / restaurer les milieux aquatiques remarquables et les zones humides en lien avec les différents acteurs compétents (SAGE, etc)			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles

Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SAGE, Vendée Eau Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION	
Indicateurs de suivi et de résultat :	Nombres de réunion du groupe de travail « agriculture » Nombre d'étude de potentiel d'économie d'eau sur les sites touristiques Nombre de dossiers suivis par le service d'assainissement non collectif Intégrer les indicateurs de suivi du dispositif expérimental « contrat de l'eau » du Département Quantité d'eau consommée sur le territoire Nombre d'installation de stockage des eaux de pluie
Incidences sur l'environnement :	Incidences positives
Mesures correctives :	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle	5.4 Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	L'adaptation du territoire aux vulnérabilités induites par le changement climatique est un enjeu majeur pour la CC Pays des Achards. Avec l'élévation des températures, les risques sanitaires seront accrus : arrivée d'espèces vectrices de maladies (moustiques) et impact des épisodes de fortes chaleurs sur les populations sensibles. Enfin une attention particulière devra être portée sur l'adaptation du secteur agricole, très vulnérable aux variations climatiques. L'intercommunalité jouera son rôle par une prise en compte accrue des impacts attendus du changement climatique et des risques associés.	○ ○ ○ ○ ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Veiller à ce que le changement climatique et ses conséquences soient prises en compte dans les décisions de la CCPA, des communes et des divers partenaires.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Sensibiliser les habitants, les élus et acteurs locaux aux vulnérabilités climatiques :	0,05 ETP		
> Sensibiliser sur la base du rapport des vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques			2020-2026
Mettre à jour les plans communaux de sauvegarde (PCS) :			2021-2024
> Articuler les PCS avec le PCAET			
> Elaborer un plan de sauvegarde intercommunal			
Prévenir les risques sanitaires :	0,05 ETP		
> Evaluer la colonisation du territoire par les espèces nuisibles (moustique tigre, frelon asiatique)			2020
> Définir un plan de prévention pour limiter leur nombre			2021-2026
> Mener une campagne de sensibilisation pour réduire l'introduction des espèces végétales allergènes			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : INRA Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de sessions de sensibilisation aux vulnérabilités climatiques du territoire Nombre de sessions et de supports de sensibilisation sur les « allergènes des jardins » Nombre de PCS mis à jour
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle	5.5 Adapter l'agriculture aux changements climatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	L'identification des opportunités de développement économique du territoire conciliant réalités économiques et anticipation des impacts du changement climatique est indispensable pour le territoire de la CCPA, notamment pour le secteur agricole. La volonté de la CCPA est de faire évoluer les pratiques pour favoriser une agriculture locale et durable, tant d'un point de vue de la production que de la consommation.	○ ○ ○ ○ ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Accompagner le secteur agricole, un des secteurs les plus touchés par les changements climatiques, à évoluer rapidement vers de nouvelles solutions de développement.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Assurer le maintien d'une agriculture économe en eau :			2020-2026
> Etablir un plan de gestion concerté de la ressource en eau			
> Faire évoluer les types de cultures			
> Développer de nouvelles techniques d'irrigation			
Développer une agriculture locale raisonnée et durable :			2019-2026
> Engager un **Projet Alimentaire Territorial**	Réalisé par le SM Vendée Cœur Océan		2019
> Organiser le développement de zones de cultures maraichères en circuits courts pour la restauration collective			
> Développer la **consommation en circuits courts et bio dans la restauration collective** (cantines scolaires, EHPAD…)			
> Communiquer pour valoriser les productions locales			2020-2021
> Créer du lien entre producteurs et consommateurs			2020-2021
Promouvoir l'évolution des techniques culturales :			
> Augmenter le taux de matière organique des sols			2020-2026
> Favoriser l'assolement et le mix des cultures			2020-2026
> Promouvoir la pratique du zéro labour			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : INRA, Chambre d'agri. Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs, Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'exploitants intégrés au dispositif « circuit court » du territoire Nombre d'exploitants passé en irrigation « raisonnée » Nombre d'exploitants ayant fait évoluer ses cultures (espèces cultivées) et/ou son mode de culture (techniques de labour, etc)
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable

Orientation opérationnelle	6.1 Développer et maintenir les emplois et les services de proximité

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	L'objectif de la CCPA à travers cette action est de proposer à sa population des alternatives pour pouvoir consommer et travailler localement. Cette action aura également un fort impact en termes de réduction des petits trajets quotidiens.	○ ● ○ ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Relocaliser l'activité sur le territoire de la CCPA		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Accompagner et maintenir les projets d'associations de commerçants pour proposer des commerces de proximité			2021-2026
Développer les espaces de coworking (Cf. action 4.3)			2020-2021

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : Associations de commerçants Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Commerçants Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de sites de coworking sur le territoire Nombre de commerces du territoire en centre bourg
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable

Orientation opérationnelle	6.2 Favoriser la croissance verte et les actions d'économie circulaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	L'économie circulaire a pour objectif de passer du modèle linéaire de production (extraire, produire, consommer, jeter), consommateur de ressources et générateur de déchets, à un cercle vertueux qui évite le gaspillage des ressources et leur extraction non respectueuse de l'environnement, optimise la longévité des produits et valorise les déchets. L'économie circulaire présente un double intérêt. Outre les bénéfices attendus par rapport à l'environnement, elle suppose de créer des synergies entre les acteurs. Dans le cadre du PCAET, la CC Pays des Achards souhaite ainsi encourager l'émergence d'initiatives collectives et de projets innovants sur le territoire.	○ ● ○ ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Encourager l'émergence de projets d'économie circulaire sur le territoire Valoriser les ressources locales, de saison et de qualité et renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. Accroître l'activité de la recyclerie sur le territoire et développer d'autres axes d'activités à partir des matériaux récupérés.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Orienter la politique de développement économique vers une mise en valeur des entreprises de la croissance verte et des circuits courts :			2020-2026
> Favoriser les productions locales et bio dans les marchés de restauration (établissements scolaires, EHPAD…)			
> Mettre en relation les entreprises de la ZA pour échanges de services			
Déployer l'activité de la recyclerie sur le territoire :			2020-2022
> Développer l'activité de réparation et de vente avec les EES du territoire			

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, SM Vendée Cœur océan, Ecocyclerie yonnaise,Trivalis Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Entreprises locales Professionnels du territoire Eleveurs et exploitants agricoles

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de producteurs pouvant approvisionner la restauration collective Evolution du chiffre d'affaires de la recyclerie
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	173 100	357 000	357 000	3 900	3 900

AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable

Orientation opérationnelle	6.3 Promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Les filières économiques sont d'autant plus vulnérables aux enjeux énergie-climat que ces derniers impactent leur compétitivité. Dans le cadre du PCAET, la CCPA souhaite déployer un dispositif d'accompagnement au service de ses entreprises. En lien avec les partenaires (ORACE, CCI, CMA) un travail ciblé sur les entreprises les plus consommatrices (industriels) ainsi que sur le commerce de proximité sera engagé. Des actions de sensibilisation grand public seront également menées, dans le but d'inciter à des modes de consommation plus durables.	●	Maîtrise de l'énergie
		●	GES
		○	ENR
		●	Qualité de l'air
		○	Adaptation
		●	Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus :	Développer le dispositif d'ORACE sur les plus gros consommateurs énergétiques du territoire. Promouvoir voire renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement déjà mises en place par des partenaires territoriaux.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Proposer un accompagnement des entreprises tertiaires et industrielles sur les économies d'énergie :			2020-2026
> Lancer le dispositif ORACE, déployer un accompagnement avec la CCI et la CMA			2020-2026
> Valoriser les expériences exemplaires			2020-2026
Sensibiliser le grand public à modifier leurs comportements et modes de consommation :			
> Construire un programme de sensibilisation			2020
> Mener les actions de sensibilisation			2021-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Pays des Achards Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : ADEME, ORACE Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Entreprises locales : Tertiaire, Commerces et industries Grand public

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Lancement du dispositif ORACE Nombre de réunions d'information et d'actions de sensibilisation réalisées Evolution des consommations d'énergie sectorielles (industrie et tertiaire)
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
173 100	172 671 (-429)	357 000	354 330 (-2 670)	3 900	3 900

Hypothèses : réduction des consommations d'énergie des secteurs industriel et tertiaire de 3%